



NOVACYT
GROUP

Rapport annuel et états financiers

pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Sommaire

01	Présentation de l'activité	04
	Qui sommes-nous ?	05
	Notre stratégie	06
	Notre marché	07
	Faits marquants	08
	Chiffre d'affaires	12
02	Rapport stratégique	14
	Le mot du Président	14
	Rapport du Directeur général	16
	Événements postérieurs à la clôture : développement d'un nouveau test du coronavirus (COVID-19)	20
	Nos divisions	24
	Revue des données financières	26
03	Gouvernance	30
	Conseil d'administration	30
	Équipe de direction	35
	Rapport de gestion	36
	Remarques liminaires du Président	40
	Principes du code QCA	41
	Rapport du Comité des nominations	51
	Rapport sur la rémunération des administrateurs	52
	Rapport du Comité d'audit	58
	Risques principaux et gestion des risques	62
04	États financiers	70
	Déclaration des responsabilités des administrateurs à l'égard du rapport annuel et des états financiers	70
	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés	72
05	Comptes et notes	74
	Compte de résultat consolidé	75
	État consolidé du résultat global	75
	État de la situation financière	76
	État des variations des capitaux propres	77
	État des flux de trésorerie	78
	Notes sur les comptes annuels	79
06	Informations sur la société	130

01

Présentation de l'activité

Novacyt est un groupe de diagnostic international en forte croissance qui génère des revenus par la vente de kits de diagnostic et de tests d'agents pathogènes faisant appel aux technologies de tests moléculaires et protéiques, vendus sur les marchés des tests cliniques, des sciences de la vie, de l'alimentation et de l'industrie.

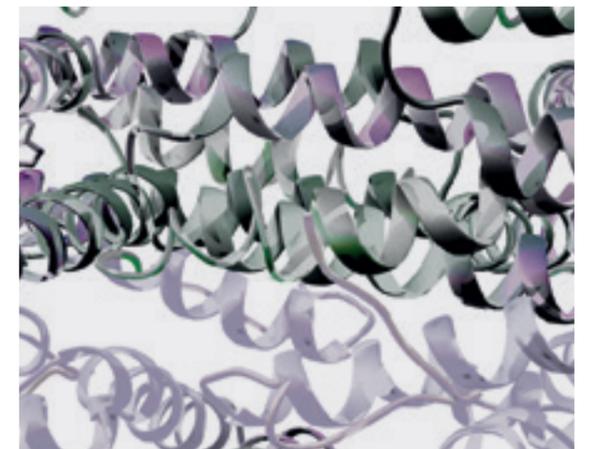


Qui sommes-nous ?

Novacyt est spécialisé dans le développement, la fabrication et la commercialisation de produits de diagnostic clinique de niche dans le domaine des maladies infectieuses, le plus grand segment du marché du diagnostic clinique.

Novacyt possède une large gamme de produits autorisés et enregistrés dans plus de 100 pays, et dispose de deux principales plateformes technologiques de produits pour soutenir son portefeuille de produits et sa niche de marché. Ces deux plateformes technologiques sont les produits à base moléculaire (le secteur technologique où la croissance est la plus rapide) et les produits de diagnostic à base de protéines (le secteur technologique le plus important et le mieux établi).

Les clients et les utilisateurs finaux de la société sont les universités, les hôpitaux, les cliniques et les laboratoires d'analyse (axés aussi bien sur les soins de santé que l'industrie). Sur des marchés comme le Royaume-Uni, la société vend aux utilisateurs finaux par le biais de ses équipes de vente directe ; dans la majorité des marchés, en revanche, elle fait appel à un vaste réseau de distributeurs à l'international et de partenaires OEM.



01 Présentation de l'activité

Notre stratégie

L'activité compte trois axes de croissance stratégiques :

1. Croissance organique

2. R&D innovante

3. Croissance externe



Notre marché

La recherche universitaire est la première étape du continuum des sciences de la vie, les universités étant engagées dans des recherches importantes pour comprendre la nature génétique de la maladie au sens large. Novacyt met sa gamme de produits moléculaires innovants au service des chercheurs universitaires, et génère des revenus grâce à sa capacité à développer et à fournir rapidement des kits d'ADN et d'ARN spécifiques pour la recherche. Ce marché nécessite des produits développés en RUO (Research Use Only), sans la validation clinique approfondie nécessaire pour les marchés cliniques. C'est un grand marché, d'importance capitale pour Novacyt, et qui sous-tend actuellement la croissance de la gamme de produits moléculaires, malgré l'effet du COVID-19 sur les ventes enregistrées au premier semestre 2020.

Le diagnostic clinique est le plus grand des marchés cibles de la société. Dans ce segment, ses tests sont développés et validés selon les normes requises pour une utilisation clinique chez l'homme. Le cas échéant, nous pouvons chercher également à trouver des applications pour les mêmes technologies et produits dans le diagnostic vétérinaire. Le diagnostic précis non seulement de la maladie mais aussi du diagnostic génétique sous-jacent à l'état de la maladie est un élément essentiel de l'amélioration des

soins cliniques, tant dans les diagnostics alimentaires que vétérinaires. Les autorisations réglementaires requises pour ces produits garantissent des barrières à l'entrée élevées. Elles comprennent le marquage CE pour de nombreux marchés européens et internationaux, la CFDA pour la Chine et la FDA pour le marché américain. Les segments dans lesquels les produits Novacyt sont utilisés comprennent la syphilis, le SARM, le C-Diff et, plus récemment, le coronavirus (COVID-19).

L'analyse des aliments est un autre marché clé pour certains des produits de Novacyt. C'est un marché qui devient de plus en plus exigeant à mesure que la sécurité alimentaire prend de l'importance. Novacyt compte des produits leaders sur le marché, utilisés dans les tests pour une grande variété d'agents pathogènes bactériens et fongiques, notamment la listeria, la salmonelle, le campylobacter ou l'e-coli.

Nous avons identifié des opportunités de croissance spécifiques sur le marché du diagnostic, qui est certes en croissance forte mais qui reste fragmenté, en particulier pour les produits moléculaires de Primerdesign, tout en cherchant également à renforcer la demande pour les produits protéiques confirmés de Lab21.

Marché du diagnostic moléculaire

Les administrateurs de l'entreprise estiment que les principaux marchés moléculaires ciblés par Primerdesign pour les tests cliniques de RUO, DIV et pathogènes alimentaires représentent environ 14,7 milliards d'euros par an, avec une croissance estimée à plus de 4,3% par an. Le marché RUO, à lui seul, est estimé à 1,3 milliard d'euros, et le marché clinique à plus de 6,0 milliards d'euros.

Marché du diagnostic protéique

Lab21 est présent sur un marché adressable estimé à 11,7 milliards d'euros, avec un accent particulier mis sur les marchés du diagnostic microbiologique, sérologique et hématologique.

Novacyt est actif sur ces marchés confirmés en offrant des réactifs de haute qualité et de haute performance avec des marques reconnues depuis longtemps.

Les principaux marchés moléculaires cibles de Primerdesign pour les tests cliniques de RUO, IVD et pathogènes alimentaires représentent environ

14,7 MM€

11,7 MM€

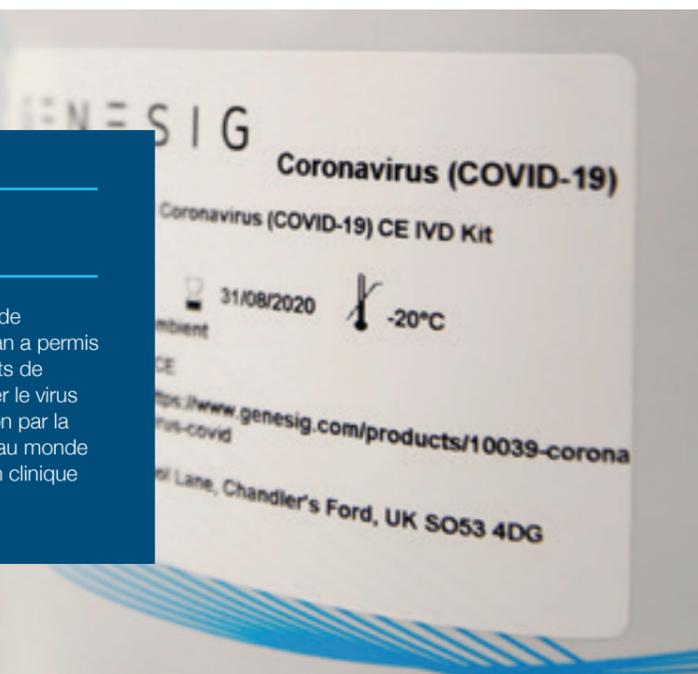
Marché adressable total estimé de Lab21, avec un accent particulier sur les marchés du diagnostic microbiologique, sérologique et hématologique.

01 Présentation de l'activité

Faits marquants

COVID-19

L'exécution rapide de notre processus en matière de produits urgents en réponse à l'épidémie de Wuhan a permis à Primerdesign de sortir l'un des tout premiers tests de détection qPCR au monde, et le premier à détecter le virus SARS-Cov2 responsable du COVID-19. L'obtention par la suite du marquage CE en a fait le premier produit au monde (en dehors de la Chine) à être apte à une utilisation clinique dans le diagnostic de la maladie.



Lancement de plusieurs paramètres de maladies infectieuses dans les bioproduits Microgen avec PathFlow™

Dans le cadre des efforts continus de Novacyt pour fournir des produits de diagnostic rentables et précis capables de donner les résultats les plus rapides et les plus fiables possibles, Microgen Bioproducts a élargi sa gamme de tests de flux latéral PathFlow™ avec le lancement de 6 paramètres de maladies infectieuses supplémentaires, dont Clostridium difficile, Helicobacter pylori et une alternative rapide pour le dépistage de la grippe.



Nouveau test moléculaire de diagnostic respiratoire pour le marché américain

L'introduction d'un panel respiratoire développé par Primerdesign pour une utilisation aux États-Unis représente l'une de nos plus grandes transactions commerciales B2B à ce jour et met en évidence la capacité de nos équipes scientifiques et de production à créer des solutions adaptées à toute demande du marché qPCR.

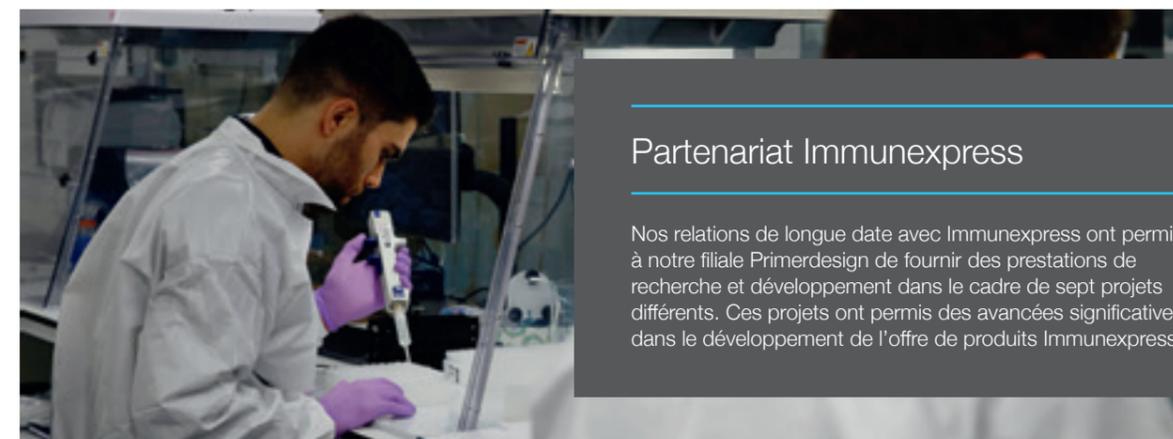
Q32, l'instrument QPCR de nouvelle génération

Le q32 est une évolution de l'offre d'instrumentation de Primerdesign ciblant les utilisateurs de la technologie d'amplification en temps réel, avec un débit plus élevé et des temps d'exécution potentiellement plus courts. Il offre une solution puissante à de nouveaux utilisateurs et à clients qui souhaitent augmenter la capacité du q16 d'origine.



Partenariat Immunexpress

Nos relations de longue date avec Immunexpress ont permis à notre filiale Primerdesign de fournir des prestations de recherche et développement dans le cadre de sept projets différents. Ces projets ont permis des avancées significatives dans le développement de l'offre de produits Immunexpress.



01 Présentation de l'activité

Marge brute élevée pour **Primerdesign**

110 salariés en fin d'année



Un objectif : **devenir un employeur de choix en 2020**

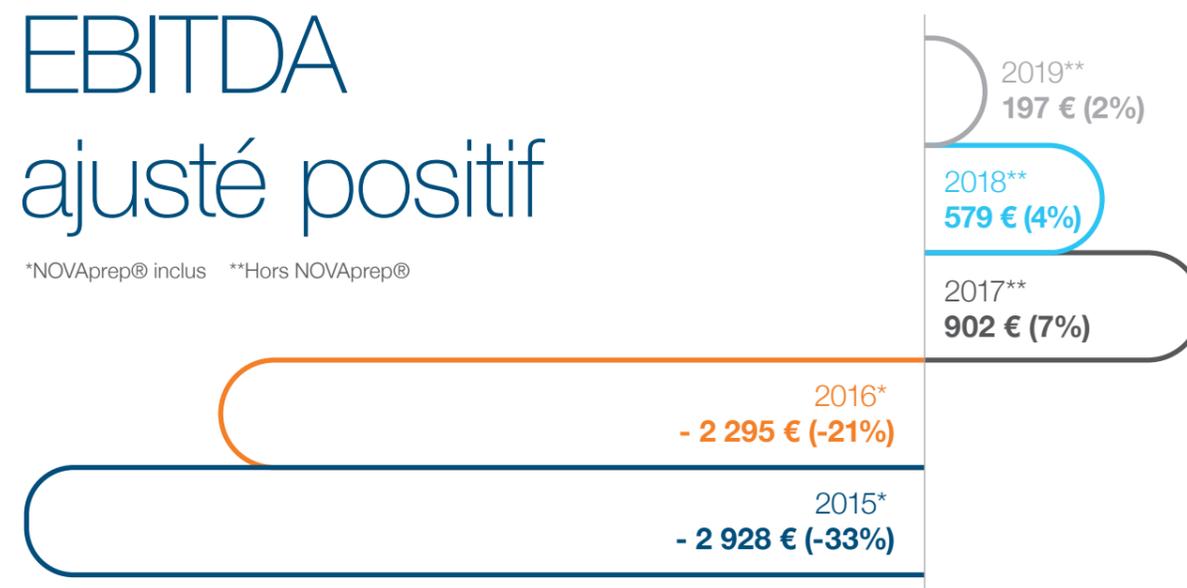
La marge brute du Groupe a progressé à

64%

en 2019 contre 63% en 2018

EBITDA ajusté positif

*NOVAprep® inclus **Hors NOVAprep®



Novacyt a récemment développé un nouveau test en réponse à la menace grandissante du coronavirus (COVID-19) en Chine. Le test a été lancé fin janvier 2020, devenant ainsi l'un des tout premiers tests moléculaires du virus SARS-CoV-2 au monde. Depuis son lancement, les ventes, commandes et contrats d'achat ont largement dépassé les attentes et permettront au Groupe de parachever sa transformation en 2020.

En 2019, les ventes de réactifs de base du Groupe ont augmenté de **3%** sur un an, et Primerdesign a affiché une progression de **8%** du chiffre d'affaires des réactifs

01 Présentation de l'activité

Chiffre d'affaires*

Nombre de clients servis en 2019

1,006

clients dans les trois activités, dont 331 au Royaume-Uni et 675 à l'international

Chiffre d'affaires Lab 21

3,5 M€

Chiffre d'affaires Pimerdesign

6,3 M€

Chiffre d'affaires Microgen

2,9 M€

Nombre de pays clients

130

pays dans les trois activités

Chiffre d'affaires Clinical Labs

0,4 M€**

* L'unité commerciale NOVAprep® est éliminée des résultats d'exploitation des activités poursuivies, conformément aux dispositions d'IFRS 5.

**jusqu'à sa cession en juillet 2019

LAB 21
HEALTHCARE

Premier marché en dehors du Royaume-Uni

Asie-Pacifique

Premier marché en termes de croissance

Amériques

5 premiers marchés d'exportation

- Indonésie
- Nigéria
- Bangladesh
- Malaisie
- Irak

5 premiers produits

- Omega Immutrep
- antisérums de groupe sanguin
- antigènes fébriles
- Omega Avitex
- sérologie au latex

MICROGEN
BIOPRODUCTS

Premier marché en dehors du Royaume-Uni

Europe

Premier marché en termes de croissance

RU & Irlande

5 premiers marchés d'exportation

- Italie
- Japon
- États-Unis
- France
- Espagne

5 premiers produits

- Kits Microgen listeria ID
- kits Microgen legionella CE
- équipement listeria pour l'hygiène Path-Check
- écouvillons hygiéniques Path-Check
- plaques à double diffusion

PRIMER
DESIGN

Premier marché en dehors du Royaume-Uni

Europe

Premier marché en termes de croissance

Moyen-Orient et Afrique

5 premiers marchés d'exportation

- États-Unis
- France
- Afrique du Sud
- Turquie
- Émirats Arabes Unis

5 premiers produits

- oasig lyophilisé qPCR MasterMix
- appareil de PCR en temps réel genesig® q16
- kit d'extraction facile d'ADN/ARN genesig®
- kits de dépistage en temps réel genesig®
- appareil de PCR en temps réel genesig® q32

02

Rapport stratégique

Le mot du Président

J'écris ce message dans un contexte inédit pour la quasi-totalité de la population mondiale et à un moment où la plupart des gens, à l'exception des « travailleurs clés », vivent confinés chez eux depuis près de trois mois, et ce n'est qu'aujourd'hui que certains secteurs commencent à démarrer.



La nature essentielle de notre activité, alliée au haut niveau d'expérience de nos équipes, nous a permis de développer en un temps record un test fiable pour le COVID-19 qui est désormais reconnu et approuvé dans de nombreux pays de par le monde.

En conséquence, nous avons dû relever le défi d'une activité très différente, avec des demandes évoluant au fil des jours, nous obligeant à augmenter de façon significative nos capacités de production pour répondre à des niveaux de demande hebdomadaires plus élevés que nous aurions normalement enregistrés au cours d'une année entière.

Je souhaite donc commencer ce message en remerciant publiquement chaque membre de notre équipe pour sa contribution et pour être allé au-delà de ce qui est normalement attendu. Je tiens également à remercier leurs familles pour avoir facilité cet engagement. Chaque situation est différente, et je sais que l'effort a parfois été difficile, entraînant des sacrifices importants.

À la suite de la restructuration du groupe en 2019, nous nous sommes recentrés sur des unités commerciales rentables spécialisées dans le développement et la fabrication de réactifs, que nous considérons comme les principales sources de valeur de la société à long terme.

En 2019, nous avons annoncé la cession des deux activités non stratégiques, à savoir NOVaprep® et le Clinical Lab de Lab21, qui avaient vocation à être cédées à la suite de l'examen stratégique approfondi entrepris au cours du dernier semestre 2018.

Malgré les contraintes liées au besoin en fonds de roulement qui ont affecté la majeure partie de l'année 2019, nous avons enregistré de la croissance dans nos secteurs clés. Suite au refinancement en fin d'année, nous avons entamé 2020 en position de force. Depuis lors, la société s'est positionnée au cœur de la réponse à la pandémie mondiale avec son test COVID-19. Notre réponse rapide à cette épidémie de COVID-19 témoigne de la compétence clé du groupe en matière de conception, développement, fabrication et commercialisation de diagnostics in vitro, et sa capacité d'agir rapidement. Je suis extrêmement fier de l'équipe de Novacyt, qui a réussi à sortir ce nouveau test COVID-19 en si peu de temps pour nos clients qui ont besoin de solutions de diagnostic rapides et fiables en ces temps difficiles. De plus amples informations figurent dans le rapport du Directeur général en pages 16 à 21.

Au cours de l'année 2019, les activités poursuivies, à savoir les unités commerciales Primerdesign, Microgen Bioproducts et Lab21 Healthcare (intégrant les actifs de lutte contre les maladies infectieuses rachetés auprès d'Omega Diagnostics en juin 2018), ont généré un chiffre d'affaires de 13,1 millions d'euros. Cela représente une baisse de 5% (6% à taux de change constants) sur une base consolidée par rapport à 2018, principalement due à un manque d'investissement en matière de fonds de roulement. En novembre 2019, nous avons donc mené à bien une restructuration majeure du bilan afin de libérer ce fonds de roulement indispensable. Compte tenu des événements qui se sont produits au cours du premier semestre 2020, ce refinancement a perdu en grande partie son importance, car le niveau de trésorerie de la société dépasse désormais sensiblement la totalité de l'augmentation de capital. En juin 2020, toutes les dettes senior ont été remboursées et le Groupe dispose désormais d'importantes réserves de trésorerie qui devraient continuer de croître. Nous avons hâte désormais de faire croître la société sur la base d'une situation financière sensiblement plus solide en 2020.

Au cours du premier semestre 2019, nous avons annoncé la nomination de SP Angel Corporate Finance LLP en tant que nouveau NOMAD. Nous entendons accroître davantage notre engagement auprès de nos investisseurs alors que nous nous préparons pour une croissance continue. Le Conseil d'administration examine en permanence l'allocation du capital de la société. Comme Novacyt a toujours été déficitaire, elle n'a jamais versé de dividende, ni même été en mesure de le faire, que ce soit commercialement du point de vue des flux de trésorerie ou légalement du point de vue des réserves conservées. Nous ne proposons donc pas de verser de dividende pour l'exercice 2019. À l'avenir, notre politique de dividende s'inscrira dans le cadre d'un examen plus large de l'allocation du capital, qui sera dépendant du besoin d'investir dans l'entreprise pour garantir sa croissance future afin de maximiser la valeur pour les actionnaires ainsi que des conditions financières dans les marchés dans lesquels l'entreprise est présente.

La société est cotée sur deux marchés réglementés : Euronext Growth Paris et AIM London. Ainsi, le Conseil d'administration reste déterminé à maintenir les normes les plus strictes en matière de transparence, d'éthique et de gouvernance, tout en assurant leadership, contrôle et surveillance stratégique pour créer de la valeur pour tous les actionnaires. Aucun changement n'a eu lieu au sein du Conseil au cours de l'année.

Novacyt reste attaché à ses points forts que sont le développement, la commercialisation et la fabrication sous contrat de produits de diagnostic in vitro au moment où nous nous recentrons sur la création de valeur à partir de nos activités rentables, Primerdesign et Lab21. Le Conseil d'administration évaluera les stratégies à plus long terme pour maximiser les opportunités et la transformation financière de la société au travers du COVID-19.

Pour terminer, j'aimerais saisir cette occasion pour vous remercier, chers actionnaires, pour votre soutien sans faille. Je tiens également à remercier le Conseil, l'équipe de direction et tout notre personnel pour leur engagement et leur contribution à notre société, et en particulier pour le rôle que Novacyt joue dans le domaine des tests pendant cette pandémie mondiale.

Un seul mot: Merci.

James Wakefield
Président
Novacyt S.A.

02 Rapport stratégique

Rapport du Directeur Général

Au moment de publier ses résultats financiers pour l'exercice 2019, Novacyt se trouve être un acteur clé dans la pandémie mondiale de COVID-19. La société constate une demande sans précédent pour ses tests COVID-19 et se retrouve nettement en avance sur son business plan pour 2020, seulement six mois après le début de l'exercice.



Les Administrateurs estiment que la demande des tests COVID-19 et l'augmentation significative de la performance financière de la société devraient se poursuivre tout au long de 2020.

En 2019, le Groupe avait achevé un examen stratégique de son activité, entrepris fin 2018 afin d'explorer les moyens de maximiser la valeur future de certains actifs non stratégiques au sein du Groupe, et qui a abouti à la décision de céder les activités NOVAprep® et Lab21 Clinical Lab (le « Clinical Lab »).

L'activité Clinical Lab, représentant seulement une petite partie des activités Lab21 de Novacyt, basée à Cambridge au Royaume-Uni, a été jugée non stratégique et non essentielle par rapport aux produits de diagnostic in vitro du Groupe. Nous avons donc eu le plaisir d'annoncer en juillet 2019 la cession définitive du Clinical Lab à Cambridge Pathology BV pour une contrepartie totale de 400 000 euros, avec des paiements échelonnés. De plus amples détails sur l'opération figurent dans la revue financière en page 26.

NOVAprep® a également été jugé non stratégique et extérieur à l'expertise des produits de réactifs diagnostics in vitro de la société. Fin décembre 2019, nous avons annoncé la cession des actifs de NOVAprep® à Algimed Trade Ltd. pour une contrepartie totale de 400 000 euros, avec des paiements échelonnés, et des redevances de 20% sur les ventes dans certains territoires définis. De plus amples détails sur l'opération figurent dans la revue financière en page 26.

La finalisation de la cession des activités Clinical Lab et NOVAprep® a considérablement rationalisé nos opérations et renforcé notre situation financière en éliminant des unités commerciales déficitaires et en réduisant les frais généraux

associés à celles-ci. Les cessions du Clinical Lab et des actifs NOVAprep® pourraient à terme générer plus de 2,2 millions d'euros de trésorerie pour le Groupe au cours des cinq prochaines années grâce à une combinaison de la contrepartie de cession, des redevances et de la trésorerie opérationnelle générée au second semestre 2019.

Croissance organique

Les principaux réactifs du Groupe sont basés sur les technologies de diagnostic moléculaires et protéiques et le vaste catalogue de produits du groupe génère du chiffre d'affaires à partir de tests cliniques, de tests alimentaires et de tests de diagnostic animal. Le Groupe entend continuer d'investir dans des infrastructures commerciales pour ses canaux de vente clinique et alimentaire.

Comme décrit précédemment, l'activité a été impactée par des contraintes en matière de fonds de roulement à partir du deuxième trimestre 2019. Cependant, à la suite de l'annonce d'un nouveau prêt à terme et de l'annulation de la ligne d'obligations convertibles en novembre 2019, nous avons commencé à investir dans le redressement de notre chaîne d'approvisionnement, même s'il était difficile de parvenir à une amélioration significative au cours des dernières semaines de 2019 en raison de délais de fabrication très longs.

Les ventes de réactifs dans l'ensemble du groupe ont augmenté de 3% en 2019 par rapport à 2018. Primerdesign a enregistré une croissance de 8% du chiffre d'affaires des réactifs, de 5,6 millions d'euros (5,0 millions de livres) en 2018 à 6,1 millions d'euros (5,4 millions de livres) en 2019. Primerdesign a également réalisé une croissance de 12% de son chiffre d'affaires à l'international, passant de 4,1 millions d'euros (3,6 millions de livres) en 2018 à 4,7 millions

d'euros (4,1 millions de livres) en 2019, malgré des ventes d'instruments q16 limitées en raison de stocks insuffisants. Cette solide performance à l'international a été largement diminuée par la baisse des ventes sur le marché direct britannique plus restreint (en baisse de 13%) suite à l'impact à court terme de la restructuration de l'équipe commerciale au deuxième trimestre 2019.

Les ventes de Microgen Bioproducts, qui font partie de l'activité Lab21, ont également été robustes malgré de persistantes pénuries de stocks, comme en témoignent les ventes directes au Royaume-Uni et en Irlande, qui ont augmenté de 13%, ainsi que la hausse de 8% au Moyen-Orient par rapport à l'année précédente.

La société a entamé l'année 2020 avec un carnet de commandes nettement supérieur à la même période de l'an dernier. Lab21 avait des commandes confirmées d'un montant de 1,5 millions d'euros en carnet en fin d'année. Sur ce montant, 1 million d'euros de commandes n'ont pu être livrées en raison de problèmes de fonds de roulement et de chaîne d'approvisionnement. Le Groupe prévoit de ramener la production industrielle et les niveaux des stocks à la normale en 2020 pour répondre à cette demande.

Croissance par acquisition

Le Groupe se concentrant principalement sur la partie industrielle et développement pendant la pandémie actuelle de COVID-19, Novacyt n'a pas de plan actuel pour de nouvelles acquisitions mais continuera à surveiller et à évaluer les opportunités qui pourraient bénéficier au groupe, y compris l'accès à de nouveaux canaux de vente directe et l'intégration de lignes d'approvisionnement clés.



02 Rapport stratégique

R&D

En mai 2019, Primerdesign a lancé son instrument de test moléculaire genesig® q32 qPCR (« q32 ») de nouvelle génération. Comme annoncé lors de l'introduction en bourse sur l'AIM, Novacyt a utilisé une partie des fonds levés pour se recentrer sur le développement de produits, et le q32 est le résultat direct de cet investissement. Le q32 est un instrument genesig® de qPCR en temps réel de plus grande capacité, qui fournit aux clients des solutions plus rapides et plus performantes pour les kits PCR en temps réel genesig® de Novacyt. Le q32 complète l'instrument genesig® q16 (« q16 »), plus petit et portable, utilisé dans des laboratoires et sur le terrain, et offre aux clients un instrument alternatif lorsqu'ils sont confrontés à de multiples défis de terrain et de tests hors site.

Le q32 fournit des résultats de test en 60 minutes à l'aide des kits genesig®, ce qui en fait l'un des instruments qPCR les plus rapides du marché en raison de ses capacités de chauffage et de refroidissement rapides et de sa conception de couvercle unique. Tout comme le q16, le q32 est robuste et donc très fiable. Il permet l'analyse jusqu'à 32 échantillons de patients sous forme de tube ou de bandelettes, à l'aide de technologies de détection par fluorescence. Le logiciel q32 permet également aux utilisateurs de faire l'expérience d'un fonctionnement rapide et facile pour toutes les applications du kit genesig® avec un processus de configuration simple.

Au cours de l'exercice, Primerdesign a également achevé la conception et le développement de tests respiratoires moléculaires de microplaques de 384 puits destinés à son partenaire commercial nord-américain dans son réseau de laboratoires de tests de diagnostic conformes aux normes CLIA (Clinical Laboratory Improvement Amendments). Primerdesign a conçu ce test multiplex pour identifier 37 pathogènes respiratoires, ce qui en fait l'un des plus complets actuellement disponibles sur le marché. En plus d'identifier un grand nombre d'agents pathogènes de maladies respiratoires, ce nouveau produit de diagnostic a été conçu avec une technologie exclusive de lyophilisation pour le stabiliser afin d'optimiser sa facilité d'utilisation et ses performances.

Primerdesign fournira ce produit dans le cadre d'un accord de fabrication de cinq ans alors que son partenaire lance le nouveau panel respiratoire sur le marché américain par l'intermédiaire de ses propres laboratoires d'essais cliniques afin de proposer à ses clients des résultats de test de diagnostic développé en laboratoire (« LDT »).

Le marché mondial des tests de dépistage des maladies respiratoires a été évalué à 5,0 milliards de dollars américains¹ en 2016 et devrait croître à un rythme de 3,3% par an. Le marché américain représente plus de 30% du marché mondial des tests respiratoires.

Ce développement a marqué une étape importante dans la stratégie B2B du groupe en offrant à notre partenaire commercial nord-américain la possibilité de satisfaire la demande importante sur son marché de tests respiratoires saisonniers, qui s'étend généralement de septembre à avril. Il a également démontré la capacité croissante de l'équipe R&D de Novacyt à élargir le portefeuille produits du groupe et à accroître ses compétences afin de développer des produits plus complexes. Le développement rapide de ce nouveau test moléculaire multiplex illustre la capacité de nos équipes intégrées de recherche, développement et commercialisation.

En outre, au cours de l'année, Primerdesign a étendu son contrat de développement de tests avec Immunexpress, Inc. une société américaine de diagnostic moléculaire, avec le premier test de réponse de l'hôte autorisé par la FDA pour les patients suspects de septicémie. Cette mesure vise à soutenir davantage le développement de tests de diagnostic rapide pour la détection de la septicémie. La septicémie est une complication potentiellement mortelle dans laquelle le système immunitaire d'une personne réagit de manière inappropriée à une infection en déclenchant une réaction inflammatoire plus large, qui pourrait endommager plusieurs organes et finalement entraîner la mort. Si elle n'est pas diagnostiquée ou traitée, un patient peut mourir en quelques heures. Cette extension de contrat donne un élan supplémentaire à notre segment B2B et constitue une validation supplémentaire de l'expertise qu'offre notre service de développement d'essais cliniques.

Enfin, en janvier 2020, Primerdesign a signé un accord commercial exclusif avec Atothis SARL, qui fait partie du groupe VGS Invest Holding Sarl ("VGS Group"), pour la distribution de produits de diagnostics moléculaires en France pour les marchés en croissance de l'aquaculture et de des aquariums. La France est le deuxième producteur aquacole de l'UE, la production de coquillages contribuant à elle seule à l'économie française à hauteur de 155 000 tonnes par an, soit une valeur d'environ 550 millions d'euros.

Le partenariat de distribution combine la force commerciale du groupe VGS, avec les tests de diagnostic moléculaire innovants genesig® de Primerdesign et l'instrument q16 exclusif de la société. Les produits de diagnostic de Primerdesign seront utilisés pour l'identification précoce des maladies ayant un impact sur la santé animale pendant la production alimentaire. L'accord a une durée initiale de trois ans et engage VGS à acheter un minimum de 690 000 euros de produits Primerdesign.



02 Rapport stratégique

Événements postérieurs à la clôture : développement d'un nouveau test du coronavirus (COVID-19)

Le développement d'un test pour le COVID-19 a été un facteur significatif dans la croissance organique observé jusqu'ici en 2020.

Grâce aux opérations du Groupe en Chine, nous étions conscients de l'urgence que représentait l'émergence du COVID-19 à Wuhan, en Chine, en décembre 2019. En réponse, début janvier 2020, nous avons pris la décision stratégique de développer un test pour le COVID-19. Lancé fin janvier, il a été l'un des premiers tests moléculaires au monde dans la lutte contre l'épidémie.

À propos du test COVID-19 de Primerdesign

Le test COVID-19 a été développé au sein de l'activité Primerdesign, qui se spécialise dans les principes de détection moléculaire des agents pathogènes et possède l'un des plus importants portefeuilles de produits d'analyse d'agents pathogènes au monde. L'expérience et l'expertise de Primerdesign dans le développement de ces produits permettent à l'équipe de définir un processus de réponse rapide en cas d'épidémie. Ce processus est basé sur l'idée de créer une solution de test pour un pathogène épidémique le plus rapidement possible. Primerdesign avait déjà démontré son efficacité dans de telles situations en développant des tests pour les virus Ebola, MERS et SRAS, et a désormais étendu cette expertise en développant un produit leader pour le COVID-19.



Le syndrome respiratoire aigu sévère coronavirus 2 (SRAS-CoV-2) est la souche virale à l'origine de la maladie en 2019 (COVID-19). Le test de Primerdesign est un test quantitatif de réaction en chaîne par polymérase (qPCR), conçu pour détecter une séquence spécifique de gènes connus pour exister uniquement dans le SRAS-CoV-2, responsable de l'épidémie de COVID-19. Si la séquence cible est présente dans un échantillon de patient, obtenu à partir d'un prélèvement dans la bouche ou dans la gorge, le résultat sera positif, ce qui indique que le patient est infecté par le COVID-19.

Le résultat du test Primerdesign peut être obtenu en moins de deux heures, ce qui signifie que les échantillons de patients peuvent être examinés rapidement. Le test est stable à température ambiante, ce qui élimine la nécessité d'un transport respectant la chaîne du froid dans les climats tropicaux. Ce facteur offre un gage supplémentaire de son efficacité et en réduit les coûts de transport. Le test a également été conçu pour fonctionner sur plusieurs plateformes de tests moléculaires, y compris les instruments propriétaires genesig® q16 et q32 de Primerdesign, ce qui garantit que le test peut être utilisé par le plus grand nombre possible de cliniciens.

Programme de surveillance – 100% d'homologie avec les séquences publiées du SRAS-CoV-2

Pour que le test de Primerdesign reste homologué pour identifier le SARS-CoV-2 infectieux et aider au diagnostic du COVID-19, les amorces et la sonde du test doivent continuer à détecter tous les génomes viraux du SRAS-CoV-2, même lorsque le virus mute.

La société poursuit son programme étendu de veille pour surveiller l'évolution des souches de SARS-CoV-2, et la dernière mise à jour démontre une homologie à 100% de son test COVID-19. Cela revient à comparer le test COVID-19 de la société aux séquences du génome de plus de 33 000 variations connues à ce jour du SARS-CoV-2. Les administrateurs estiment que cette veille étendue et cette homologie des performances continueront de permettre aux cliniciens d'utiliser le test en toute confiance.

Reconnaissance par les autorités sanitaires du monde entier

Novacyt a lancé son test COVID-19 le 31 janvier 2020 en tant que produit RUO (usage de recherche uniquement). Par la suite, Novacyt a reçu l'homologation de plusieurs autorités sanitaires mondiales de premier plan pour l'utilisation clinique du test. Le 17 février 2020, elle a été la première société européenne à lancer un test COVID-19 au marquage CE, valant approbation immédiate pour de nombreux marchés européens et internationaux.

Comme annoncé le 12 mars 2020, Public Health England (PHE) a terminé une évaluation formelle du test COVID-19

de Primerdesign. Les données générées par cette évaluation représentent un gage important de la qualité et des performances du test ; le rapport a ensuite été partagé avec le système de santé britannique (NHS) pour appuyer ses décisions dans la généralisation des tests COVID-19 à travers le pays. PHE a lancé des commandes du test en conséquence, et Novacyt continue de travailler en étroite collaboration avec l'agence gouvernementale et le NHS pour fournir son test COVID-19 à un nombre croissant d'hôpitaux à travers le Royaume-Uni.

Parmi les autres gages importants des performances et de la qualité de notre test COVID-19, et de la démonstration du rôle clé de Novacyt dans la lutte contre la pandémie, notons la délivrance d'une autorisation d'utilisation d'urgence (EUA) de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis, annoncée le 23 mars 2020, et le référencement par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le cadre du processus d'inscription sur la liste d'utilisation d'urgence de l'OMS (EUL), annoncé le 8 avril 2020. Novacyt a également reçu l'approbation de son test COVID-19 par le Centre National de Référence des Virus des Infections Respiratoires (dont la grippe) de l'Institut Pasteur, centre de recherche biomédicale de renommée internationale ayant pour objectif d'améliorer la santé publique en France.

À ce jour, notre test COVID-19 a été approuvé dans plus de 16 pays, et est disponible sur les marchés qui acceptent directement les produits au marquage CE sans approbation supplémentaire.

Augmentation significative de la demande et de la capacité

En raison de la capacité de Novacyt à développer rapidement un test COVID-19, de la reconnaissance indépendante de la qualité des performances du test et des pressions exercées sur toutes les parties prenantes afin d'augmenter les capacités de test après l'annonce d'une pandémie par l'OMS, le Groupe connaît une demande sans précédent pour son test dans le monde entier. Nous avons donc augmenté nos capacités de production afin de répondre à la demande actuelle, et évaluons en permanence diverses options supplémentaires.

Outre la montée en charge de notre propre production sur le site de Primerdesign à Southampton, au Royaume-Uni, nous avons signé six partenariats de fabrication sous contrat à ce jour. Primerdesign prévoit d'atteindre un rythme de fabrication de 10 millions de tests COVID-19 par mois à partir de juin.

Afin de gérer et de soutenir la planification, l'approvisionnement et les aspects logistiques exigés par l'augmentation de nos capacités, Novacyt a mandaté Chartwell Consulting, spécialiste de l'amélioration rapide des processus, début avril 2020. Chartwell dispose d'une équipe de consultants seniors travaillant au sein de Novacyt

02 Rapport stratégique

pour aider à la gestion des plans de montée en charge afin d'aider à réaliser les augmentations prévues de la production de Primerdesign et de la capacité de la chaîne d'approvisionnement.

La société élargit également sa base de fournisseurs de matières premières clés pour son test COVID-19. Notre test COVID-19 de comporte actuellement un total de 76 composants, et Chartwell nous aide à identifier des fournisseurs supplémentaires afin de développer des approvisionnements durables et à long terme de ses kits à ce volume.

Collaboration avec AstraZeneca, GSK et l'Université de Cambridge

Le 8 avril 2020, dans le cadre de l'annonce par le gouvernement britannique d'un nouveau plan en cinq points visant à augmenter le taux de dépistage de COVID-19, Novacyt a annoncé une collaboration avec AstraZeneca, GSK et l'Université de Cambridge pour soutenir l'effort national. Un nouveau laboratoire de test est en cours de création au laboratoire Anne McLaren de l'Université pour le criblage à haut débit de nouveaux réactifs pour les tests COVID-19 et pour explorer leur utilisation afin d'aider à surmonter les pénuries d'approvisionnement actuelles. Dans le cadre de cette collaboration, Novacyt assure un processus de flux de travail optimisé de dépistage de COVID-19 au sein de l'installation, et fournit son test COVID-19 pour générer des données de résultats.

Contrat avec le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (DHSC) britannique pour soutenir le NHS

Le 27 avril, Novacyt a signé un contrat d'approvisionnement avec le ministère britannique de la Santé et des Affaires sociales (Department of Health and Social Care – DHSC) pour son test COVID-19. Aux termes de l'accord, Novacyt fournira son test COVID-19 au DHSC pour une durée initiale de six mois à compter du 4 mai 2020. Novacyt s'est initialement engagée à fournir 288 000 tests par semaine au NHS, avec la possibilité d'étendre l'accord. Ce partenariat avec le DHSC renforce le soutien actuel de Novacyt au plan en cinq points du gouvernement britannique, pour augmenter les tests pour le COVID-19.

Innovation pour le COVID-19

Outre le développement rapide d'un test pour le COVID-19 rapidement, la société travaille à de nouvelles innovations pour soutenir les laboratoires dans la réponse à la pandémie. Parmi ces innovations :

- Réactif de PCR direct appelé Exsig™ Direct pour supprimer le besoin de réactifs d'extraction d'ARN contenant des billes magnétiques. Ce réactif a été lancé le 18 juin 2020 et devrait améliorer considérablement le flux de travail en laboratoire, réduire les temps de cycle, augmenter le débit et réduire les coûts des tests de Covid-19.
- Les tests COVID-19 à haut débit ont été lancés le 18 juin 2020 et sont désormais disponibles en format en vrac, chaque kit contenant 1 536 tests pour une utilisation dans un format de plaque 384 puits au lieu du format de plaque 96 puits plus petit. Ce produit sera très utile pour les grands laboratoires cliniques à haut débit.
- Des tests COVID-19 mobiles sont en cours d'évaluation à l'aide de l'instrument q16 de la société, combiné à son réactif Exsig™ Direct et au test genesig® du COVID-19. Les essais dans les laboratoires cliniques devraient être terminés fin juillet 2020 cette combinaison de mini-laboratoires peut être utilisée dans des endroits isolés tels que des maisons de santé.

G D Mullis

Graham Mullis
Directeur général
Novacyt S.A.



02 Rapport stratégique

Nos divisions

Produits moléculaires – Primerdesign

Points clés

Basée à Southampton, au Royaume-Uni, Primerdesign est une société rentable qui conçoit, fabrique et distribue des appareils et réactifs pour des tests moléculaires par qPCR en temps réel dans les domaines des maladies infectieuses. Avec des milliers de clients dans plus de 100 pays à travers le monde, Primerdesign bénéficie d'une réputation croissante dans son domaine. La société compte désormais une équipe étoffée et dynamique d'experts moléculaires travaillant pour offrir à leurs clients une expérience hors pair dans un environnement hautement professionnel.

Depuis son acquisition par Novacyt en mai 2016, Primerdesign a poursuivi sa croissance et s'était déjà imposé comme une composante importante du groupe avant l'épidémie de COVID-19. Avec des objectifs de croissance ambitieux fixés au moment du rachat, son activité de vente directe et son pipeline B2B continuent de se développer, et la filiale fait preuve d'une grande force dans son offre de produits, affichant une croissance très forte.

Au cours de l'exercice, Primerdesign a prolongé son contrat de développement de tests avec Immunexpress, Inc., une société de diagnostic moléculaire basée aux États-Unis qui a commercialisé le premier test de réponse de l'hôte autorisé par la FDA pour des patients suspectés de septicémie afin de soutenir davantage le développement de tests de diagnostic rapide pour la détection de cette condition. La septicémie est une complication potentiellement mortelle où le système immunitaire d'une personne réagit de manière inappropriée à une infection en déclenchant une réponse inflammatoire plus large qui risque d'endommager plusieurs organes et dans certains cas d'entraîner la mort. Des patients non diagnostiqués ou non traités peuvent mourir en quelques heures. La prolongation de ce contrat donne un nouvel élan à notre segment B2B et permet de valider l'expertise de notre service de développement de tests cliniques.

Au cours de la période, Primerdesign a également signé un accord commercial exclusif avec Atothis SARL, filiale du groupe VGS Invest Holding Sarl (« Groupe VGS »), pour la distribution de produits de diagnostic moléculaire en France pour les marchés en croissance de l'aquaculture et de la pisciculture. La France est le deuxième producteur aquacole de l'UE, la production de fruits de mer représentant à elle seule un total de 155 000 tonnes par an, soit une valeur d'environ 550 millions d'euros pour l'économie française.

Le partenariat de distribution combine la puissance commerciale du Groupe VGS avec les tests innovants genesig® de diagnostic moléculaire de Primerdesign et son instrument propriétaire q16.

Les produits de diagnostic de Primerdesign seront utilisés pour l'identification précoce des maladies affectant la santé animale au cours de la production alimentaire. L'accord a une durée initiale de trois ans et engage VGS à acheter un minimum de 690 000 d'euros de produits Primerdesign.

En mai 2019, nous avons annoncé que Primerdesign avait lancé sa nouvelle génération d'instrument de test moléculaire genesig® q32 qPCR (« q32 ») Comme déclaré lors de l'introduction en bourse sur l'AIM, Novacyt a utilisé une partie des fonds collectés à cette occasion pour se recentrer sur le développement de produits, et le q32 est le résultat direct de cet investissement. Le q32 est un instrument genesig® de qPCR en temps réel de plus grande capacité, qui fournit aux clients des solutions plus rapides et plus performantes pour les kits PCR en temps réel genesig® de Novacyt. Le q32 complète l'instrument genesig® q16 (« q16 »), plus petit et portable, utilisé dans des laboratoires et sur le terrain, et offre aux clients un instrument alternatif lorsqu'ils sont confrontés à de multiples défis de terrain et de tests hors site.

Le q32 fournit des résultats de test en 60 minutes à l'aide des kits genesig®, ce qui en fait l'un des instruments qPCR les plus rapides du marché en raison de ses capacités de chauffage et de refroidissement rapides et de sa conception de couvercle unique. Tout comme le q16, le q32 est robuste et donc très fiable. Il permet l'analyse de jusqu'à 32 échantillons de patients sous forme de tube ou de bandelettes, à l'aide de technologies de détection par fluorescence. Le logiciel q32 permet également aux utilisateurs de faire l'expérience d'un fonctionnement rapide et facile pour toutes les applications du kit genesig® avec un processus de configuration simple.

Le vaste catalogue Novacyt de plus de 550 kits PCR en temps réel genesig® peut être exécuté sur l'instrument q32, y compris les kits pour les agents pathogènes humains et alimentaires, ainsi que des tests de spéciation alimentaire. Comme tous les kits genesig® ont un protocole de fonctionnement identique, les instruments q16 et q32 sont faciles à utiliser pour tous les clients, quel que soit leur niveau d'expertise, et fournissent des résultats qui peuvent être facilement comparés d'un instrument à l'autre, ou d'un site ou groupe collaborateur à un autre.

Le prix catalogue de l'instrument q32 est d'environ 13 500 € par unité. Depuis son lancement en 2015, Primerdesign a vendu plus de 450 instruments q16, soit un chiffre d'affaires de plus de 2,0 millions d'euros au prix unitaire de 5 500 €. En 2019, les ventes des tests de l'instrument q16 étaient inférieures à celles de 2018 en raison d'une pénurie de stocks, mais devraient progresser significativement en 2020.

Il s'agit d'une nouvelle étape importante dans la poursuite de notre stratégie de croissance, qui comprend le développement de produits, et d'un axe clé de notre activité moléculaire.

Produits protéiques – Lab21 Products

Points clés

Lab21 est un développeur, fabricant et distributeur d'une large gamme de produits de DIV pour maladies infectieuses à base de protéines, Microgen Bioproducts Ltd et Lab21 Healthcare Ltd étant tous deux basés désormais à Camberley, au Royaume-Uni.

Après la vente des deux activités non stratégiques en 2019, et dans le cadre de sa stratégie visant à accroître la rentabilité, la société a fermé son usine de Bridport et transféré la production sur son site de Camberley au cours du premier trimestre 2020. Outre les économies de frais généraux réalisées grâce à la consolidation des opérations, nous pensons que cette délocalisation apportera également des avantages opérationnels et une rentabilité d'exploitation supplémentaires au groupe.

Microgen Bioproducts a plus de 25 ans d'expérience dans la fourniture de produits de diagnostic de haute qualité pour les laboratoires d'essais cliniques et alimentaires, et jouit d'une solide réputation grâce à son service client et son support commercial exceptionnels. Sa gamme de produits cliniques aide les sociétés du secteur de la santé à améliorer la santé des patients, tandis que sa gamme complète de diagnostic alimentaire aide l'industrie agroalimentaire à garantir la sécurité des consommateurs. Microgen exporte dans plus de 80 pays via un réseau de plus de 100 distributeurs dédiés à travers le monde.

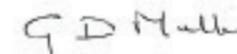
Lab21 Healthcare est le fabricant et fournisseur des produits vendus sous les marques bien connues de Plasmatec et Biotec. La société est reconnue par ses clients pour sa longue expérience dans l'offre de solutions qualitatives et abordables dans plus de 80 pays du monde.

Lab21 Healthcare est spécialisé dans la production et la distribution de réactifs et de kits de tests pour les applications de DIV et de groupe sanguin, et je suis très fier de sa capacité à améliorer sans relâche l'efficacité de la production afin d'offrir aux utilisateurs finaux les solutions les plus rentables.

2019 a été une bonne année pour l'activité Lab21 Products, lui permettant de maintenir la position solide construite au cours des années précédentes.

Sa force dans la conception, le développement, la commercialisation et la fabrication sous contrat de produits de diagnostic in vitro donne à Novacyt des bases opérationnelles solides. Après le refinancement de novembre 2019 et l'exercice de bons de souscription en février 2020, nous souhaitons vite pouvoir nous concentrer à nouveau sur le renforcement de ses fondations en travaillant pour restaurer la confiance des actionnaires et pour créer de la valeur à travers des activités de diagnostic rentables et en forte croissance.

En outre, nous pensons que notre test COVID-19 aura un impact positif et transformateur sur Novacyt à long terme en attirant de nouveaux acheteurs pour l'ensemble de notre gamme de produits à un moment où le groupe est en mesure de profiter de cet intérêt grâce à la nette amélioration de sa situation financière. Nous constatons déjà une demande accrue pour nos capacités B2B alors que nos clients cherchent à utiliser nos capacités de conception moléculaire et de développement. Nous pensons aussi que la récente exposition internationale du groupe ouvre de nouvelles opportunités pour nos principaux services de développement et de conception. 2020 s'annonce comme une année exceptionnelle pour Novacyt, et je me réjouis de pouvoir continuer à consolider la réputation du groupe dans les années à venir.



Graham Mullis
Directeur général
Novacyt S.A.

La société offre des solutions
qualitatives et abordables dans plus de

80 pays

02 Rapport stratégique

Revue des données financières



Présentation générale

Les contraintes de fonds de roulement à partir du deuxième trimestre ont été un facteur important dans les résultats financiers du Groupe en 2019.

Plusieurs de nos produits ont connu une demande soutenue tout au long de l'année, mais les principales activités poursuivies ont néanmoins affiché un chiffre d'affaires inférieur de 2% à celui de l'année précédente (3% à taux de change constant (« TCC ») en raison de l'impact du fonds de roulement sur les chaînes d'approvisionnement et la disponibilité de stocks.

Pour la troisième année consécutive, l'EBITDA ajusté a été positif pour un montant de 0,2 million d'euros sur l'ensemble de l'année, et la marge brute du Groupe a progressé à 64%, poursuivant une tendance à la hausse annuelle qui remonte en 2014, avec un niveau de 44%.

En novembre 2019, Novacyt a refinancé sa dette afin d'obtenir un supplément de fonds pour financer le redressement de la chaîne d'approvisionnement. Ce redressement n'a pas été immédiat, car l'essentiel de l'effet positif devait être perceptible au premier semestre de l'année suivante en raison des longs délais de fabrication, ouvrant ainsi la porte à de la croissance et à une meilleure rentabilité en 2020.

Performances financières

Le chiffre d'affaires s'est inscrit en baisse de 5% (6% TCC) par rapport à 2018 en raison des problèmes de chaîne d'approvisionnement, principalement dans notre branche Lab21 Products, et des contraintes de fonds de roulement auxquelles le Groupe a été confronté au cours de l'année. Hors le Clinical Lab, à Cambridge, cédé en juillet 2019, le chiffre d'affaires du Groupe a baissé de 2% (3% TCC).

Primerdesign

2019:
6,3 M€ (5,5 M£)

2018:
6,2 M€ (5,5 M£)

Lab21 Products

2019:
6,8 M€ (5,9 M£)

2018:
7,5 M€ (6,6 M£)

Le chiffre d'affaires de Primerdesign a augmenté de 1% (0% TCC) avec une augmentation de 8% des ventes de réactifs, mais diminuée par une baisse de 67% des ventes d'instruments en raison d'un manque de stocks qui a exigé d'importants paiements initiaux pour garantir la fabrication. L'activité a connu une croissance de 12% de son chiffre d'affaires à l'international, mais cette solide performance a été largement diminuée par la baisse des ventes sur le marché direct britannique plus restreint, qui a chuté de 13% à la suite de la restructuration de l'équipe commerciale au deuxième trimestre 2019. Il a fallu plusieurs mois pour que les effets positifs de la restructuration d'une équipe commerciale se traduisent par une augmentation des ventes. Avec la hausse des ventes de réactifs de base, l'impact des kits de réactifs de test genesig® à marge élevée a permis à la marge brute de la division de rester solide, avec une augmentation d'un point de pourcentage à 85%.

Les ventes de Lab21 ont diminué de 6% (TCC) sur l'année pleine, hors ventes générées par le Clinical Lab à Cambridge. Les contraintes de fonds de roulement ont été concentrées sur cette branche en raison de son coût des ventes proportionnellement plus élevé, avec un impact direct sur le chiffre d'affaires. La chaîne d'approvisionnement n'a pas pu être entièrement redressée au quatrième trimestre et un important carnet de commandes de plus de 1,5 million d'euros a dû être reporté en 2020, dont plus de 1 million d'euros qui n'a pas pu être livré en 2019. Microgen Bioproducts, la division de microbiologie du Groupe, a vu ses ventes augmenter de 13% en glissement annuel au Royaume-Uni et en Irlande, et de 8% en Asie-Pacifique, hausses diminuées par une baisse des ventes en Europe.

Les coûts d'exploitation du Groupe n'ont augmenté que de 2% (0,2 million d'euros) en glissement annuel, et nous continuons de soutenir l'investissement continu dans les principaux axes de la société comme la R&D, dont les bénéfices se sont manifestés début 2020 avec la sortie de la gamme de produits COVID-19 de Primerdesign.

L'EBITDA ajusté courant du Groupe est resté positif en 2019 à hauteur de 0,2 million d'euros, soit 0,4 million d'euros de moins qu'en 2018 du fait d'une baisse des ventes de 0,6 million d'euros qui a réduit la marge brute et impacté l'EBITDA. En 2019, l'activité NOVAprep® a été présentée comme précédemment selon la norme IFRS 5 sur la ligne « activités abandonnées » du compte de résultat, et n'a pas eu d'impact sur l'EBITDA.

La perte opérationnelle récurrente a augmenté à 1,2 million d'euros en 2019 contre 0,4 million d'euros en 2018, soit une augmentation de 0,8 million d'euros. Cette augmentation est due à deux facteurs principaux : i) la baisse de 0,4 million d'euros de l'EBITDA, comme expliqué ci-dessus, et ii) une augmentation annuelle des amortissements de 0,4 million d'euros. Les amortissements d'actifs intangibles de 644 K€ (2018 : 317 K€) et d'actifs tangibles de 801 K€ (2018 : 685 K€) sont supérieurs aux niveaux de 2018 en raison de l'effet année pleine de l'acquisition d'Omega ID en juin 2018 et de l'adoption d'IFRS 16 en 2019 qui se sont traduites par des charges d'amortissement supplémentaires d'un montant de 0,3 million d'euros.

La perte d'exploitation s'est inscrite à 1,8 million d'euros en 2019 contre 1,4 million d'euros en 2018, en tenant compte de charges non récurrentes d'un montant de 0,5 million d'euros. Les charges 2019 comprennent 0,3 million d'euros de dépenses liées aux cessions d'entreprise (NOVAprep® et Clinical Lab) et 0,2 million d'euros d'autres charges non récurrentes, y compris les coûts de restructuration et les coûts de fermeture de sites au Royaume-Uni. L'année 2018 a vu des coûts d'acquisition importants d'un montant de 0,4 million d'euros qui n'ont pas été renouvelés en 2019, réduisant les coûts exceptionnels de 1 million d'euros en 2018 à 0,5 million d'euros en 2019.

02 Rapport stratégique

La perte nette totale s'est élevée à 6,6 millions d'euros en 2019, en hausse par rapport au montant de 4,7 millions d'euros en 2018, après 1,1 million d'euros de coûts d'emprunt bruts (2018 : 0,7 million d'euros), d'autres charges financières et impôts de 1,1 millions d'euros (2018 : 0,05 million d'euros) et la perte de 2,7 millions d'euros des activités abandonnées (2,6 millions d'euros en 2018). La perte liée aux activités abandonnées représente les données financières de l'activité NOVAprep®, cédée en décembre 2019, et est comptabilisée selon la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. Les autres charges financières en 2019 comprenaient des éléments comme des gains de change de 0,1 million d'euros, la sortie du passif lié aux bons de souscription HEGC (0,8 million d'euros), l'impact de l'actualisation des créances à long terme sur les produits de cession NOVAprep® et Clinical Lab (0,1 million d'euros), 0,2 million d'euros de frais de règlement liés à la restructuration de la dette et 0,1 million d'euros de charges d'intérêts supplémentaires du fait du report du paiement de la commission de contrepartie conditionnelle de Primerdesign.

La perte par action a légèrement augmenté en 2019 à -0,14 € contre -0,13 € en 2018 du fait d'une perte nette totale plus importante, compensée par une augmentation du nombre moyen d'actions.

Situation financière

Les écarts d'acquisition ont diminué à 15,9 millions d'euros en 2019 contre 16,1 millions d'euros l'année précédente. Cette variation représente une baisse de 216 000 euros sur l'année et résulte de l'ajustement du prix d'acquisition de l'activité Omega ID rachetée en 2018. Une des deux composantes de cette contrepartie conditionnelle, pour un montant de 0,2 million d'euros, ne sera pas versée, car les conditions contractuelles n'ont pas été remplies (et ne le seront pas à l'avenir).

Les autres actifs non courants sont passés à 8,2 millions d'euros contre 6,4 millions d'euros en 2018. Sur cette augmentation de 1,9 million d'euros, 2,3 millions d'euros sont liés à l'application d'IFRS 16 et à la capitalisation de coûts de location spécifiques au Royaume-Uni, et 0,2 million d'euros au paiement différé des étapes de la contrepartie d'achat des activités NOVAprep® et Clinical Lab, compensés par une diminution nette de 0,6 millions d'euros due à l'amortissement des autres immobilisations incorporelles.

Les créances clients et assimilés ont fortement diminué de 1,7 millions d'euros (44%) sur l'année à 2,2 millions d'euros. En raison des contraintes de fonds de roulement en 2019, le Groupe a cherché à réduire son solde débiteur, avec à la clé une amélioration significative du délai moyen de règlement. Cela a contribué à une baisse du solde des créances de fin d'année. De plus, les problèmes de chaîne d'approvisionnement en 2019 ont réduit les ventes au cours des derniers mois de l'année, poussant à la baisse

le montant des créances non échues d'une année à l'autre. L'accent a été mis sur le recouvrement de la dette impayée, ce qui a contribué à la réduction de la dette échue en glissement annuel.

Les stocks ont légèrement augmenté de 0,1 million d'euros (4%) à 2,4 millions d'euros au cours de l'année, le fait que les clients n'aient pas accepté des livraisons partielles de commandes ayant entraîné une augmentation des stocks en fin d'année.

Les actifs des activités abandonnées sont passés à 0,1 million d'euros, contre 2,3 millions d'euros en 2018, en raison de la cession des activités Clinical Lab et NOVAprep®.

Les emprunts sont passés de 5,4 millions d'euros à 11,0 millions d'euros au cours de l'exercice en raison de l'émission d'une nouvelle obligation d'un montant de 5,0 millions d'euros sur quatre ans au bénéfice de HEGC. Cette dernière a remplacé une obligation convertible de 2 millions d'euros émise au profit de Negma Group Ltd en début d'année, l'adoption d'IFRS 16 créant un passif de 2,6 millions d'euros et un recours accru au financement à court terme de 0,7 million d'euros. Ces éléments ont été compensés par des remboursements de capital de 3,3 millions d'euros contre des emprunts en cours et la conversion d'obligations par Negma Group Ltd pour 1,3 millions d'euros. Les emprunts contractés en 2019 comprennent deux éléments principaux : obligations HEGC pour 5 millions d'euros (intérêts seulement sur 12 mois puis amortissable par échéances mensuelles jusqu'en octobre 2023) et obligations convertibles Vatel pour 2,6 millions d'euros (deux obligations évaluées à l'origine à 1,5 million d'euros et 4,0 millions d'euros, amortissables mensuellement jusqu'en mars 2020 et juin 2022 respectivement). Les obligations Kreos dont Novacyt est sorti en 2018 ont été intégralement remboursées en 2019 dans le cadre du refinancement du bilan via l'emprunt HEGC.

Le solde de la contrepartie conditionnelle est passé de 1,6 million d'euros en 2018 à zéro, le Groupe ayant réglé les deux dettes en 2019 liées à l'acquisition de Primerdesign et de l'activité Omega Infectious Diseases. Ce dernier a été réduit de 0,2 million d'euros car l'homologation du site de production d'Axminster n'était pas réalisée et ne le sera pas dans les délais prévus (initialement prévu dans les 12 mois suivant la date d'acquisition).

Le compte fournisseurs et assimilés est stable sur un an à 4,6 millions d'euros. Le Groupe a enregistré une baisse de 0,7 millions d'euros de ses dettes fournisseurs en 2019 du fait de l'amélioration du fonds de roulement suite au tirage du crédit HEGC, permettant de réduire les soldes des principaux créanciers fin 2019. Cette réduction a été compensée par la prise en compte du passif sur bon de souscription lié à l'emprunt HEGC de 5 millions d'euros qui n'était pas présent en 2018.

La trésorerie a augmenté de 0,7 million d'euros à 1,8 million d'euros en 2019. Les flux de trésorerie net des activités d'exploitation ont légèrement diminué, passant de 1,2 million d'euros à 1,1 million d'euros.

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement ont baissé à 1,3 million d'euros en 2019, contre 2,7 millions d'euros en 2018, une baisse de 1,4 million d'euros (52%) sur l'année. Un total de 0,6 million d'euros de cette baisse provenant des 1,4 million d'euros de compléments de prix consentis dans le cadre des acquisitions de Primerdesign et Omega ID en plus de la contrepartie en espèces de 2 millions d'euros payée pour les actifs Omega ID en 2018. En 2019, 0,4 million d'euros

de trésorerie ont été reçus en contrepartie de la vente de NOVAprep® et de l'activité Clinical Lab. Par ailleurs, les dépenses d'investissement ont diminué de 0,4 million d'euros par rapport à 2018 en l'absence de projets d'infrastructure matériels en 2019.



Anthony Dyer
Directeur financier et secrétaire général
Novacyt S.A.



03

Gouvernance

Conseil d'administration

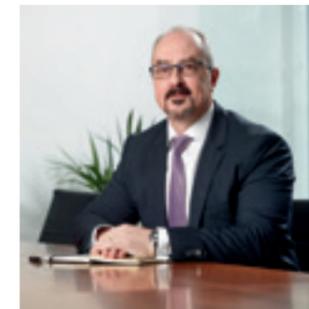
Un Conseil d'administration international et diversifié.



James Wakefield

Administrateur non exécutif et président du Conseil d'administration

James est un investisseur expérimenté dans le private equity, avec plus de 30 ans dans le secteur. Il a travaillé pour plus de 50 entreprises de tailles différentes et à différents stades de développement dans un grand nombre de secteurs, avec des postes de président de conseil d'administration ou d'administrateur non exécutif dans un certain nombre de ces secteurs. Il est également président de WestBridge Capital LLP, dont il a été l'un des associés fondateurs en 2008. Il avait auparavant passé 18 ans chez Bridgepoint (précédemment NatWest Equity Partners) après quatre années passées chez NatWest Markets / NatWest Investment Bank. Il est administrateur non exécutif et Président du groupe Novacyt depuis 2014, et préside également son Comité des nominations. James est diplômé de la Harvard Business School (AMP).



Graham Mullis

Directeur général

Graham a été nommé Directeur général de Novacyt en 2014, après avoir été Directeur général de Lab21 depuis 2008. Il compte plus de 30 ans d'expérience sur les marchés du diagnostic, des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux. Au fil des ans, il a dirigé et participé à plusieurs sorties réussies, notamment celle de Biocompatibles Eyecare, ClearLab International et VisionTec and Lab21. Il est également le fondateur d'Optivue, une société de licence pharmaceutique spécialisée dans les médicaments réorientés. Auparavant, il avait notamment servi en tant que cadre de niveau C à Biocompatibles International plc, une société du FTSE 250, et 1-800 CONTACTS, une société cotée au NASDAQ.

Il est diplômé en biochimie et physiologie de l'Université de Southampton, au Royaume-Uni, et d'un MBA de la Warwick Business School, également au Royaume-Uni.

03 Gouvernance



Anthony Dyer

Directeur financier et secrétaire général

Anthony a rejoint le groupe en 2010. Il est Directeur financier depuis janvier 2017. Il a 20 ans d'expérience dans les soins de santé, les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux, travaillant principalement avec des sociétés en croissance, avec une expérience marquée dans les levées de capitaux et les fusions et acquisitions. Les opérations qu'il a réalisées comprennent l'acquisition par Novacyt de Primerdesign, le regroupement de BioFocus avec Galapagos et la cession par Galapagos de sa branche Services à Charles River Laboratories pour 130 millions d'euros.

Il est titulaire d'un BSc (Hons) en mathématiques et sciences de gestion de l'Université d'East Anglia, au Royaume-Uni. Il est membre de l'Association des experts comptables (FCCA).



Andrew Heath MD, PhD

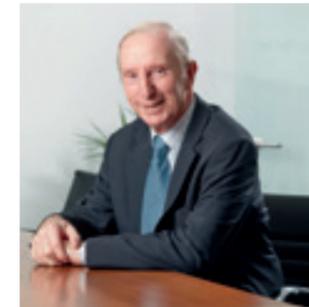
Administrateur indépendant non exécutif référent

Andrew est un dirigeant du secteur de la santé et des produits biopharmaceutiques, avec une expérience internationale dans le marketing, la vente, la R&D et le développement des affaires. En plus de son rôle d'administrateur non exécutif pour Novacyt depuis 2015, il est actuellement vice-président et administrateur indépendant principal d'Oxford Biomedica plc et président de TauC3 Biologics Ltd. Il a été président de Shield Therapeutics plc de 2016 à 2018.

De 1999 et 2008, il a été directeur général de Protherics plc, portant les effectifs de la société de 30 à 350 et pilotant par la suite son acquisition par le groupe BTG Plc pour 220 millions de livres. Auparavant, il avait été vice-président du marketing et des ventes pour Astra Inc aux États-Unis et avait travaillé au sein de la médecine clinique et universitaire à l'Université Vanderbilt. Il est également ancien directeur de The BioIndustry Association.

Il est diplômé en médecine de l'Université de Göteborg, en Suède, où il a également terminé son doctorat en toxicologie humaine. Il est membre de l'American Academy of Clinical Toxicology et de l'UK Institute of Directors (IOD).

Andrew est président du Comité de rémunération et membre des Comités d'audit et des nominations.



Edwin Snape, PhD

Administrateur indépendant non exécutif

Ed a plus de 40 ans d'expérience dans la création, le financement et le développement d'entreprises publiques et privées de soins de santé et de matériaux de spécialité. Il a été un cofondateur de NMT Capital (successeur de Nexus) et continue de servir comme l'un de ses conseillers principaux. Il est également conseiller principal de Maruho Co., Ltd. Avant de rejoindre NMT Capital, Ed était associé directeur général de The Vista Group, une importante société de capital-risque de la côte Est à l'époque, président d'Orien Ventures, une société de capital-investissement avec des affiliations dans les autres pays du Pacifique et un administrateur des fonds Cygnus, deux sociétés de capital-investissement basées au Royaume-Uni et spécialisées dans les investissements à travers l'Europe. Il a également été fondateur d'un fonds basé en Indonésie. Au début de sa carrière, il a fondé la Liposome Company, introduite en bourse et ensuite vendue à Elan Corporation pour plus de 500 millions de dollars. Au fil des ans, il a reçu plusieurs prix dans l'industrie des sciences des matériaux, dont le prix AB Campbell et la médaille d'argent Hunt. Il détient également plusieurs brevets dans le domaine des matériaux avancés, ayant été le pionnier de diverses innovations technologiques et l'auteur de nombreux articles techniques.

Il est titulaire d'un BSc et d'un PhD en métallurgie de l'Université de Leeds, au Royaume-Uni. Ed est membre du Comité de rémunération.



Jean-Pierre Crinelli

Administrateur indépendant non exécutif

Jean-Pierre est l'un des fondateurs de Novacyt, ayant créé l'entreprise en juillet 2006. Il possède une trentaine d'années d'expérience dans l'industrie automobile et des composants électriques, ayant joué divers rôles dans les fusions et acquisitions et la restructuration d'entreprises. Au cours de cette période, il a passé 10 ans à Singapour, en Amérique du Nord, en Belgique et en Italie.

Il est titulaire d'un Diplôme de l'ESC Le Havre et d'un DECS (Diplôme d'études comptables supérieures, diplôme national).

Jean-Pierre est membre du Comité d'audit.

03 Gouvernance



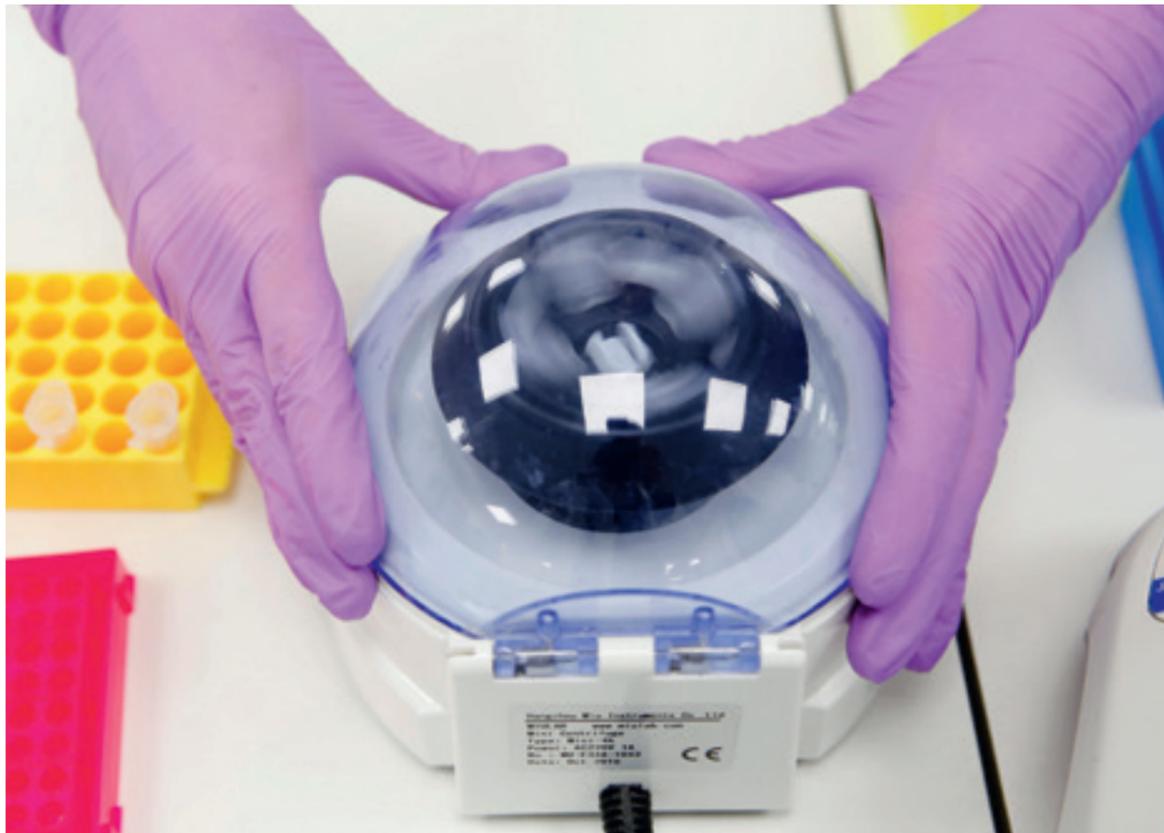
Juliet Thompson

Administrateur indépendant non exécutif

Juliet a 20 ans d'expérience dans la banque d'investissement et comme conseillère stratégique auprès d'entreprises de santé en Europe. Elle a bâti une solide expérience dans le conseil aux entreprises en matière de stratégie d'entreprise, de levées de fonds en capital et en dette, et en fusions et acquisitions internationales. Son expérience comprend des postes de direction (directrice générale, directrice financière et associée) chez Stifel Financial Corp, Nomura Code Securities and WestLB Panmure. Juliet siège au conseil d'administration de Vectura, une entreprise leader dans le secteur des dispositifs et de la formulation pour les produits inhalés et de GI Dynamics Inc., une société basée aux États-Unis.

Elle est membre de l'Institute of Chartered Accountants (ACA) pour l'Angleterre et le Pays de Galles et détient un BSc en économie de l'Université de Bristol.

Juliet est Présidente du Comité d'audit et membre des Comités de rémunération et des nominations.



Équipe de direction

L'équipe de direction comprend les personnes suivantes :



Graham Mullis

Directeur général



Wendy Karban

Directrice RH groupe



Anthony Dyer

Directeur financier et secrétaire général



Lisa Henriët

Directrice des opérations groupe



Steve Gibson

Contrôleur financier du groupe



Paul Eros

Directeur du business development



Mandy Cowling

Relations investisseurs et institutionnels



Navin Nauth-Misir

Directeur assurance qualité et affaires réglementaires

03 Gouvernance

Rapport de gestion

Informations générales et activité principale

Novacyt S.A. est une société anonyme constituée et enregistrée en France sous le numéro 491 062 527.

Présentation de l'activité

Le mot du Président en page 14, le Rapport du Directeur général en page 16 et le Rapport stratégique en pages 14 à 25 présentent une revue de l'activité et des opérations du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, des indicateurs clés de performance et une indication des développements et des risques futurs, et font partie du présent rapport de gestion.

La société est cotée à la fois sur Euronext Growth Paris et sur l'Alternative Investment Market (« AIM ») de la Bourse de Londres. Elle a exercé ses activités au cours de l'année passée principalement dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses.

Perspectives d'avenir

Les évolutions futures probables des activités du groupe sont détaillées dans le rapport stratégique.

Résultats et dividende

Les résultats de la période et de la situation financière de la société et du groupe sont présentés dans les états financiers et passés en revue dans le Rapport stratégique.

Depuis sa création, la Société n'a versé aucun dividende et les administrateurs n'ont pas l'intention de recommander un dividende pour le moment. A l'avenir, la politique de

dividende de la Société fera partie d'un examen plus large de l'allocation du capital, qui sera formulé en fonction des besoins de l'entreprise.

Les administrateurs ne proposeront la distribution de dividendes qu'au moment approprié. Ainsi, ils sont susceptibles de réviser la politique de dividende de la société de temps à autre. Aucun dividende ne sera proposé pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Administrateurs

Les administrateurs de la société ayant siégé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et jusqu'à la date du présent rapport étaient :

Administrateur	Capacité
James Wakefield	Administrateur non exécutif et président du Conseil d'administration
Graham Mullis	Directeur général
Anthony Dyer	Directeur financier et secrétaire général
Dr Andrew Heath	Administrateur indépendant non exécutif référent
Dr Edwin Snape	Administrateur indépendant non exécutif
Jean-Pierre Crinelli	Administrateur indépendant non exécutif
Juliet Thompson	Administratrice indépendante non exécutive

Les informations biographiques des administrateurs actuellement en fonction figurent en pages 31 à 34.

Intérêts des administrateurs

Les intérêts des administrateurs dans le capital de la société et dans le plan d'intéressement à long terme de Novacyt sont présentés dans le Rapport de rémunération des administrateurs en pages 52 et 56.

Aucun administrateur n'a d'intérêt bénéficiaire dans le capital social d'une filiale ou d'une entreprise associée.

Dispositions concernant l'indemnité des administrateurs

Les administrateurs bénéficient d'une indemnité sous la forme d'une clause d'indemnisation des tiers éligibles au sens de l'article 236 du Companies Act britannique de 2006. L'indemnité était en vigueur tout au long de l'exercice et à la date d'arrêtés des états financiers. Par ailleurs, le groupe a souscrit et maintient une assurance responsabilité civile administrateurs et dirigeants à l'égard de lui-même et de ses administrateurs.

Dons politiques et associatifs

La société n'a fait aucun don politique ou associatif au cours de l'exercice.

Instruments financiers – gestion des risques

La politique de gestion des risques financiers du groupe est détaillée dans la note 41 des états financiers.

Actionnariat

Le capital social de la société, négocié sur Euronext Growth Paris et AIM, comprend une seule classe d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1/15 d'euro chacune. Sauf

disposition contraire de la loi, chaque actionnaire dispose d'une voix pour chaque action entièrement libérée dont il est détenteur. Chaque action ordinaire crée une part dans les actifs, les bénéfices et les boni de liquidation de la société. En cas de liquidation de la société, toute trésorerie résiduelle serait distribuée à chaque actionnaire au prorata de ses avoirs dans la société.

Les droits afférents aux titres suivent les actions ordinaires de propriétaire à propriétaire, et tous les transferts d'actions incluent tous les dividendes dus et impayés, et ceux qui sont dus, ainsi que, le cas échéant, la part des réserves (après paiement de tout passif en cours) de la société revenant au détenteur des titres.

Les mouvements du capital souscrit de la société au cours de l'exercice sont présentés dans la note 31 des états financiers.

Au 31 décembre 2019, le capital souscrit de la société s'élevait à €3,872,983.59, divisé en 58 094 754 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1/15 d'euro chacune.

Intérêts majeurs

Au 24 avril 2020, la société n'avait pas d'actionnaires importants détenant 3% ou plus du capital social sur la base des dernières notifications faites à la société.

Dialogue avec les actionnaires

La société est fortement attachée à la communication avec le marché : l'objectif des administrateurs est d'être redevable des objectifs stratégiques déclarés du groupe. La société entretient des contacts réguliers avec les actionnaires par



03 Gouvernance

le biais de publications telles que le rapport annuel et les comptes, les mises à jour de l'activité et des communiqués de presse réguliers, faites dans le cadre d'un système d'informations réglementaires et via le site internet de la société, à www.novacyt.com. La société répond aux demandes de renseignements des actionnaires par téléphone et par e-mail tout au long de l'année.

Le Conseil considère l'Assemblée générale comme une occasion particulièrement importante permettant aux actionnaires, aux membres du Conseil et à l'équipe de direction de se rencontrer et d'échanger des vues.

UK Bribery Act 2010

Le groupe s'engage à respecter la loi britannique sur la corruption de 2010 dans ses activités commerciales, aussi bien au Royaume-Uni qu'à l'étranger.

À ce titre, il a mis en place une politique anti-corruption, adoptée par le Conseil, visant à garantir un fonctionnement de manière ouverte, transparente et éthique. Cette politique s'applique au Conseil d'administration et aux salariés du groupe, ainsi qu'aux travailleurs temporaires, consultants, sous-traitants et agents agissant pour le groupe ou pour son compte (tant au Royaume-Uni qu'à l'étranger). La politique définit au sens large leurs responsabilités en matière d'observation et de maintien d'une approche de « tolérance zéro » en matière de corruption dans toutes les juridictions dans lesquelles le groupe est présent. Elle fournit également des conseils à ceux qui travaillent au sein du groupe sur la façon de reconnaître et de traiter les problèmes de corruption et ses conséquences potentielles.

À tous les niveaux du groupe, la direction doit veiller à ce que tous ses subordonnés, aussi bien en interne qu'en externe, connaissent et comprennent cette politique.

Accords significatifs

La société n'est partie à aucun accord significatif qui prendrait effet, ou serait modifié ou résilié en cas de changement de contrôle de la société, autre que les contrats de service des administrateurs, dont les détails figurent dans le Rapport de rémunération.

Événements significatifs postérieurs à la clôture

Entre janvier et juin 2020, le cours de l'action de Novacyt est passé à plus de 2 euros, largement grâce au lancement d'un kit de test de diagnostic COVID-19 par Primerdesign. Cette augmentation du cours de l'action a conduit les derniers détenteurs de BSA à exercer leurs BSA, ce qui a donné lieu à un afflux de 2 400 000 euros de trésorerie nette dans l'entreprise et l'élimination totale du risque de retour des BSA.

Continuité d'exploitation

Au moment de l'arrêté des états financiers, les administrateurs pouvaient s'attendre raisonnablement à ce que la société dispose de ressources suffisantes pour assurer la continuité d'exploitation dans un avenir prévisible. Ils ont ainsi adopté

le principe comptable de continuité d'exploitation dans la préparation des états financiers.

Le modèle de continuité d'exploitation couvre la période allant jusqu'à avril 2021 inclus. En faisant cette évaluation, les administrateurs ont tenu compte des éléments suivants :

- les besoins en fonds de roulement liés à l'activité ;
- un solde de trésorerie positif de €1.8m au 31 décembre 2019 ;
- le remboursement des emprunts obligataires courants selon les échéanciers de remboursement connues.

Au 30 juin 2020, toutes les dettes senior ont été remboursées et le Groupe disposait d'importantes réserves de trésorerie qui devraient continuer de croître.

Commissaire aux comptes indépendant

La société Deloitte LLP a indiqué qu'elle était disposée à continuer d'exercer ses fonctions de commissaire aux comptes du groupe.

Information du commissaire aux comptes

À la connaissance des administrateurs, il n'existe aucune information d'audit pertinente (c'est-à-dire des informations dont le commissaire aux comptes du groupe aurait besoin dans le cadre de la préparation de son rapport) dont le commissaire aux comptes du groupe n'a pas eu connaissance, et chaque administrateur a pris toute mesure raisonnable afin de prendre connaissance de toute information d'audit pertinente et de faire en sorte que le commissaire aux comptes ait connaissance de cette information.

Assemblée générale

L'Assemblée générale annuelle de la société se tiendra le 29 septembre, une copie de l'avis de convocation sera disponible sur le site Internet de la société à www.novacyt.com dès qu'il sera publié.

Par ordre du Conseil.



Anthony Dyer,
Directeur financier
Novacyt S.A.

Solde de trésorerie positif de

1,8 M€

au 31 décembre 2019



03 Gouvernance

Remarques liminaires du Président

Chers actionnaires,

En tant que Président de Novacyt S.A., je suis chargé de diriger le Conseil afin de veiller à ce que le groupe mette en place la stratégie, les personnes, la structure et la culture adéquats pour apporter de la valeur aux actionnaires et aux autres parties prenantes du groupe dans son ensemble, et ce à moyen et à long terme. Au nom du Conseil, il me revient donc de présenter notre Déclaration de gouvernance d'entreprise pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Novacyt S.A. est enregistrée en France et cotée sur Euronext Growth Paris et l'AIM. Les administrateurs reconnaissent la valeur et l'importance de normes exigeantes en matière de gouvernance d'entreprise. Comme la société est cotée sur l'AIM, elle n'est pas tenue de se conformer au Code britannique de gouvernance d'entreprise. Cependant, le Conseil a adopté le Code de gouvernance d'entreprise de l'Alliance des entreprises cotées 2018 (le « Code QCA ») comme référentiel en matière de gouvernance. Novacyt S.A. se conforme aux dispositions du Code QCA dans la mesure du possible pour une entreprise de sa taille, de sa nature et de son stade de développement, et conformément au cadre réglementaire applicable aux sociétés admises aux

négociations sur l'AIM. La société continue également de se conformer à toutes les exigences de cotation sur Euronext Growth Paris.

Il appartient au Conseil de veiller à ce que le groupe soit géré dans l'intérêt à long terme de tous les actionnaires et parties prenantes, avec une prise de décision efficace et efficiente. La gouvernance d'entreprise en est un aspect important de ce devoir, car elle réduit les risques et crée de la valeur pour nos activités. Le Code QCA énonce dix principes, répartis en trois grandes catégories. Dans cette Déclaration de gouvernance d'entreprise, je détaille l'application par le groupe de ces principes, avec, le cas échéant, des renvois à d'autres sections du Rapport annuel et à notre site internet.



James Wakefield,
Administrateur non exécutif et Président
du Conseil d'administration
Novacyt S.A.



Principes du code QCA

Délivrer de la croissance

1. Établir une stratégie et un modèle d'affaires qui favorisent la création de valeur à long terme pour les actionnaires

Le Conseil est responsable envers les actionnaires pour la définition de la stratégie du groupe. A cette fin, il veille à mettre en place une politique et un processus décisionnel permettant la mise en œuvre de cette stratégie ; s'assure que les ressources financières et humaines nécessaires sont en place pour atteindre les objectifs stratégiques ; suit les performances par rapport aux principaux indicateurs financiers et extra financiers ; prend le leadership tout en maintenant le contrôle du système de gestion des risques ; supervise la gestion des risques ; et fixe des valeurs et des normes en matière de gouvernance d'entreprise.

Le Conseil a établi une stratégie et un modèle d'entreprise qui visent à promouvoir la valeur à long terme pour les actionnaires, et l'entreprise se construit sur trois piliers stratégiques de croissance :

- Croissance organique
- R&D innovante
- Croissance externe

Une explication plus complète de la manière dont la stratégie et le modèle d'entreprise sont exécutés figure en pages 16 à 18 du Rapport stratégique.

2. Chercher à comprendre et à répondre aux besoins et attentes des actionnaires

La société est fortement attachée à la communication avec le marché : l'objectif des administrateurs est d'être redevable des objectifs stratégiques déclarés du groupe. La société entretient des contacts réguliers avec les actionnaires par le biais de publications telles que le rapport annuel et les comptes, les mises à jour de l'activité et des communiqués de presse réguliers, faites dans le cadre d'un système d'informations réglementaires et via le site internet de la société.

La société répond aux demandes de renseignements des actionnaires par téléphone et par e-mail tout au long de

l'année et le Conseil considère l'Assemblée générale comme une occasion particulièrement importante permettant aux actionnaires et aux membres du Conseil de se rencontrer et d'échanger des vues.

3. Prendre en compte des responsabilités plus larges envers les parties prenantes et la société et leurs implications pour la réussite à long terme

Outre ses actionnaires, la société estime que ses principales parties prenantes sont ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et les autorités publiques compétentes dans ses domaines d'activité.

Le groupe s'engage à maintenir les normes les plus élevées de responsabilité sociale des entreprises dans ses activités commerciales en visant à se conformer à toutes les lois et réglementations applicables, où qu'il soit présent ; à atteindre et se conformer aux normes de qualité et de gestion des personnes pertinentes ; à consulter et à répondre aux préoccupations de ses parties prenantes ; à travailler à la réalisation des énoncés de mission et de vision du groupe ; et à se comporter avec loyauté et intégrité dans toutes les activités et relations du groupe avec autrui et à rejeter la corruption sous toutes ses formes.

Le Conseil d'administration reconnaît les avantages d'une main-d'œuvre diversifiée qui permet au groupe de prendre de meilleures décisions sur la façon d'optimiser les ressources et le travail en éliminant les barrières et les biais structurels et culturels. Cette diversité nous permet de protéger et d'améliorer notre réputation en reconnaissant et en respectant les besoins et les intérêts des divers intervenants ; d'offrir une performance et une croissance solides en attirant, en engageant et en conservant un éventail divers de talents ; et d'innover en s'appuyant sur la diversité des perspectives, des compétences, des styles et des expériences de nos salariés et intervenants.

Le groupe s'engage à assurer un traitement équitable et digne de ses collaborateurs. Cela signifie le refus de toute discrimination, qu'elle soit directe ou indirecte, ainsi que le harcèlement, l'intimidation ou tout autre forme de victimisation. Le groupe a mis en place des politiques pour encourager les salariés à signaler toute pratique ou tout comportement inappropriés.

Le groupe estime que disposer de collaborateurs autonomes et responsables, qui font preuve d'un jugement sûr et d'une conscience des conséquences de leurs décisions ou

03 Gouvernance

actions, et qui agissent de manière éthique et responsable, est la clé du succès de l'entreprise. Le groupe encourage des retours de la part de ses salariés. En conséquence de ceux-ci il a :

- Amélioré la communication avec les salariés
- Amélioré les réunions organisées sur site
- Lancé la publication d'un bulletin d'information trimestriel
- Facilité l'organisation de réunions d'équipe
- Affiché davantage d'informations
- Mis en place un système moderne de pointage pour le personnel pour remplacer le registre, devenu obsolète

La rentabilité est notre priorité, ce qui signifie investir pour générer de la croissance et garantir un rendement pour les actionnaires. Pour y parvenir, le groupe reconnaît qu'il doit fonctionner de manière responsable. Il poursuit donc ses activités commerciales dans le respect de principes fondamentaux permettant la gestion des risques et le maintien de sa position de « bonne entreprise citoyenne », ainsi que la fixation d'objectifs pour assurer une amélioration continue.

Santé et sécurité

Le groupe s'engage à respecter toutes les réglementations de santé et de sécurité applicables à ses activités. Ainsi, le groupe a adopté une politique de santé et sécurité qui fait partie du Manuel de l'entreprise sur la sécurité du personnel remis à tous les collaborateurs dès la signature de leur contrat de travail au sein du groupe. Cette politique définit les dispositions et les responsabilités au sein du groupe et comprend des aspects tels que les procédures d'urgence ; les recommandations de sécurité ; les accidents / incidents et les premiers secours ; la manutention / chargement et déplacement manuels ; les troubles des membres supérieurs liés au travail (y compris les tensions aux mains et aux bras) ; les écrans / équipement d'affichage visuel ; la politique en matière d'alcool et de drogue ; et les politique en matière de tabagisme.

Le groupe n'a pas connaissance de sanctions prononcées au titre d'une infraction à la réglementation en matière de santé et de sécurité au cours de la période.

Environnement

Les administrateurs estiment que la nature des activités du groupe n'est pas préjudiciable à l'environnement. Le groupe continue de maintenir des niveaux appropriés en matière de contrôle et d'assurance qualité, grâce à l'application de ses différents systèmes de gestion de la qualité. Toutes les installations de fabrication ont réussi la transition vers les dernières mises à jour des normes ISO 13485:2016 ou ISO 9001:2015, le cas échéant.

4. Intégrer une gestion efficace des risques, en tenant compte à la fois des opportunités et des menaces, dans l'ensemble de l'organisation

Le Conseil a une responsabilité générale au niveau du système de contrôle interne du groupe et de l'examen de l'efficacité du contrôle interne afin de sauvegarder les avoirs des actionnaires et les actifs du groupe. Il existe un processus permanent d'identification, d'évaluation et de gestion des risques importants auxquels le groupe est confronté.

Le Conseil délègue à l'équipe de direction la responsabilité de la conception, du fonctionnement et du suivi des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que du maintien de contrôles internes efficaces au sein du groupe. La société a également une politique d'alerte.

Les systèmes et contrôles en place comprennent des politiques et procédures relatives à la tenue de registres qui reflètent fidèlement et sincèrement les transactions, justifient et contrôlent correctement les actifs du groupe, et fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées de façon à permettre la préparation des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que l'examen et le rapprochement les résultats présentés.

Les principaux contrôles internes du groupe sont :

- des directives claires couvrant l'autorisation d'opérations importantes, y compris l'engagement d'investissements ou de cessions dans des limites de délégation définies, et qui sont formalisées dans le Manuel des politiques et procédures d'autorisation du groupe ;
- un registre officiel des risques, révisé et mis à jour régulièrement ;
- l'examen régulier des polices d'assurance du groupe avec son courtier d'assurance pour s'assurer que les garanties sont adaptées aux activités et aux expositions du groupe ;
- un système complet de consolidation des résultats financiers des sociétés du groupe et de communication de ces résultats financiers au Conseil ;
- les prévisions des flux de trésorerie, du chiffre d'affaires annuel et de capitaux revus régulièrement au cours de l'année, le suivi régulier des comptes de gestion et des dépenses d'investissement communiqués au Conseil et les comparaisons avec le budget ;
- des contrôles et procédures financiers, y compris en ce qui concerne les paiements bancaires, les rapprochements bancaires et la petite caisse ;



- l'externalisation de la paie ;
- l'examen mensuel des impayés ;
- des réunions régulières de l'équipe exécutive ; et
- un Comité d'audit qui approuve les plans d'audit et publie les informations financières, et passe en revue les rapports du commissaire aux comptes découlant de l'audit et traite les points clés de l'audit soulevés.

Le Conseil suit les activités du groupe par le biais de ses réunions régulières et conserve la responsabilité d'approuver toute dépense financière importante ou tout engagement de ressources.

La gestion des risques est centrée sur les domaines opérationnels du groupe. Le groupe dispose d'un directeur des Affaires réglementaires et de l'assurance qualité dédié qui possède une large expérience opérationnelle à un niveau élevé (direction et conseil), et une expérience particulièrement solide en matière de développement de systèmes qualité et de conformité réglementaire. Il est responsable d'une équipe de réglementation qui intervient dans l'ensemble du groupe pour identifier et prioriser les risques opérationnels et qui travaille également avec les équipes opérationnelles pour atténuer les risques identifiés. Ces travaux sont soutenus par la Procédure d'évaluation des risques en place dans l'ensemble du groupe, afin de garantir une approche cohérente de l'évaluation des risques des équipements, procédures et processus du groupe à tous les niveaux.

Avec l'aide du Comité d'audit, le processus d'examen par le Conseil d'administration repose principalement sur l'examen des rapports réguliers de l'équipe de direction afin de déterminer si les risques importants sont identifiés, évalués, gérés et contrôlés efficacement, et si des faiblesses importantes sont rapidement corrigées. Le système est conçu pour gérer plutôt qu'éliminer le risque pour la société de ne pas atteindre ses objectifs, et ne peut fournir qu'une garantie raisonnable et non absolue contre les anomalies significatives ou les pertes. Pour déterminer ce qui constitue une garantie raisonnable, le Conseil prend en compte l'importance relative des risques financiers et extra financiers et le rapport coûts / avantages des systèmes de contrôle interne.

Le détail des principaux risques auxquels le groupe est actuellement confronté et la manière dont ils sont atténués figurent en pages 62 à 68 de la section Gouvernance.

Le Conseil confirme qu'il a, au cours de la période considérée, examiné de manière continue l'efficacité du système de contrôles internes de la société, y compris les contrôles financiers, opérationnels, de conformité et de systèmes de gestion des risques, et qu'il a revu les contrats d'assurance. Aucune défaillance ou faiblesse significative n'a été identifiée.

03 Gouvernance

Maintenir un cadre de gestion dynamique

5. Gérer le Conseil d'administration comme une équipe performante et équilibrée, animée par le Président

Le Président, James Wakefield, est responsable de l'animation du Conseil d'administration, garantissant son efficacité dans tous les aspects de son rôle. La société estime que le Conseil actuel dispose des ressources suffisantes pour remplir ses obligations de gouvernance au nom de toutes les parties prenantes.

Pour permettre au Conseil de s'acquitter de ses fonctions, tous les administrateurs reçoivent des informations appropriées en temps utile. Des documents d'information sont distribués à tous les administrateurs avant les réunions du Conseil et des comités. Tous les administrateurs ont accès aux conseils et aux services du Directeur financier et du Secrétaire général, qui sont chargés de veiller au respect des procédures du Conseil et au respect des règles et réglementations applicables. De plus, des procédures sont en place pour permettre aux administrateurs d'obtenir le cas échéant des conseils professionnels indépendants dans le cadre de leurs fonctions, aux frais de la société.

Entre les réunions du Conseil, les administrateurs exécutifs entretiennent des contacts informels réguliers avec les administrateurs non exécutifs. Tandis que le Conseil a la responsabilité globale du groupe et exerce un contrôle dessus, la gestion quotidienne de l'activité est assurée par les administrateurs exécutifs qui s'entretiennent avec la direction générale chaque semaine.

Conseil d'administration

La composition du Conseil au cours de la période est résumée dans le tableau en page 36 du Rapport de gestion. A la date du présent rapport, le Conseil comprend sept membres, dont cinq administrateurs non exécutifs, tous indépendants, à savoir James Wakefield, Andrew Heath, Ed Snape, Juliet Thompson et Jean-Pierre Crinelli.

Indépendance des administrateurs

Les administrateurs reconnaissent l'importance des principes du Code QCA, qui recommandent qu'une entreprise ait au moins deux administrateurs non exécutifs indépendants. Sur la base de ses évaluations, le Conseil a donc déterminé que James Wakefield, le Dr Andrew Heath, le Dr Ed Snape et Juliet Thompson étaient, depuis la date de leur nomination respective, indépendants de la direction et libres de toute relation susceptible d'affecter sensiblement l'exercice de leur jugement indépendant, et qu'ils continuaient de l'être.

Au moment de la cotation sur l'AIM, Jean-Pierre Crinelli venait d'être nommé directeur non exécutif. A cette époque, le Conseil ne le considérait pas comme

indépendant, car il avait auparavant été administrateur exécutif et fut l'un des fondateurs de la société NOVAprep®. Le Conseil qualifie Jean-Pierre Crinelli désormais d'administrateur non exécutif indépendant, suite à la vente de NOVAprep® par la Société en 2019 et parce qu'il occupe le poste d'administrateur non exécutif depuis plus de quatre ans et qu'il a démontré son indépendance sur cette période à travers ses interrogations lors des réunions du Conseil. Tous les autres administrateurs non exécutifs sont considérés comme indépendants au sens du Code QCA, car aucun d'entre eux ne détient des participations de plus de 3% dans la société, que ce soit en tant qu'usufruitier ou nu-proprétaire, et aucun n'exerce son mandat depuis plus de 12 ans. Le Dr Ed Snape est copropriétaire de Nexus Medical, LLC, associé commandité de Nexus Medical Partners II, LP, qui détient actuellement une participation de moins de 3% dans la société. Ainsi, le Dr Ed Snape est considéré par les administrateurs comme indépendant au sens du Code QCA.

Tous les administrateurs non exécutifs questionnent de manière constructive et aident à élaborer des propositions de stratégie et apportent un jugement, des connaissances et une expérience solides et indépendants aux délibérations du conseil. Les administrateurs non exécutifs possèdent une expérience et des compétences suffisantes pour que leur opinion ait un poids significatif dans la prise de décision du Conseil et, le cas échéant, feraient part de leurs préoccupations concernant la direction de la société. À chaque réunion, le Conseil examine les conflits d'intérêts des administrateurs.

Les administrateurs non exécutifs ont régulièrement la possibilité de se réunir sans la présence des administrateurs exécutifs (y compris à la suite des réunions du conseil et des comités).

Temps consacré au mandat

Les administrateurs non exécutifs reçoivent une lettre de nomination officielle lors de leur entrée au Conseil, qui précise les modalités de leur nomination.

Un candidat potentiel au poste d'administrateur (tant exécutif que non exécutif) est tenu de faire état de tout engagement externe important avant sa nomination.

Le Conseil considère que le Président et les administrateurs non exécutifs sont en mesure de consacrer suffisamment de temps aux activités de la société.

S'il le juge approprié, le Conseil peut autoriser les administrateurs exécutifs à accepter des mandats non exécutifs dans d'autres sociétés ou organisations, à condition que le temps qu'ils y consacrent n'entre pas en conflit avec les fonctions d'administrateur dans la société, car de tels mandats pourraient élargir leur expérience. L'acceptation de la nomination à ces postes est soumise à l'approbation du Président.

Présence aux réunions du Conseil et des comités

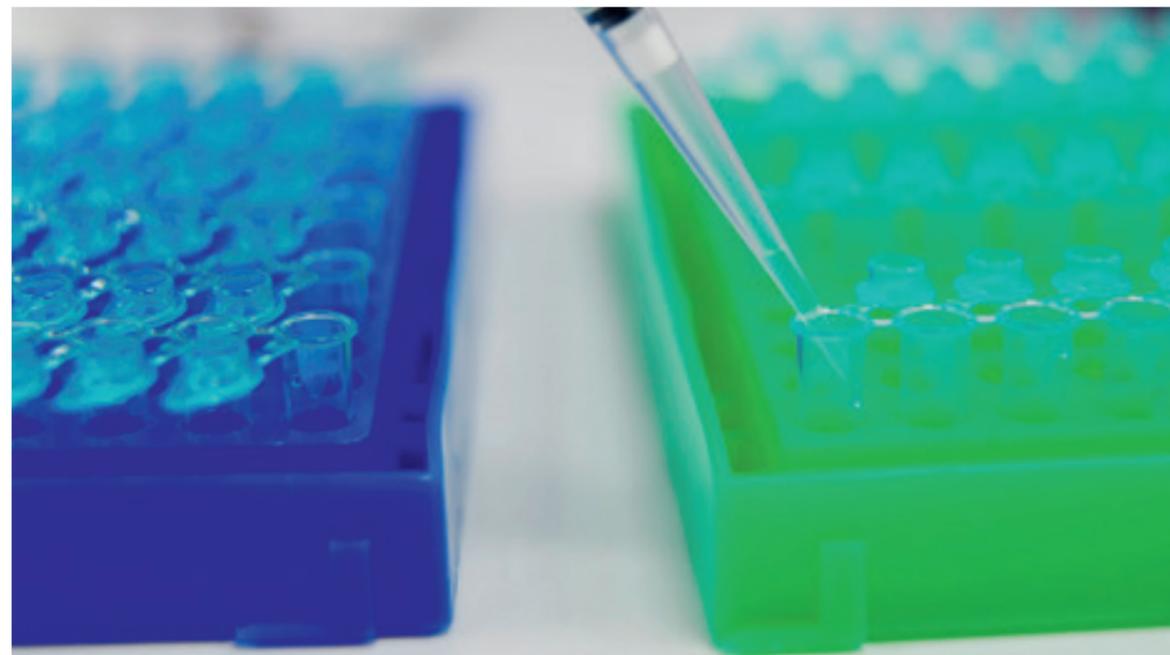
Les administrateurs se réunissent au moins neuf fois par an pour des réunions formelles du Conseil afin de débattre et de décider des activités, des performances financières et des décisions stratégiques du groupe. En outre, et autant que de besoin, le Conseil se réunit plus fréquemment par conférence téléphonique pour discuter et statuer sur des questions jugées plus pressantes, telles que celles relatives à la croissance externe.

Au cours de la période considérée, le Conseil s'est réuni 12 fois en présentiel ou par téléconférence.

Avant chaque réunion des administrateurs, le Conseil reçoit des informations pertinentes pour remplir correctement son rôle. Pour chaque réunion, les administrateurs examinent généralement le procès-verbal de la réunion précédente et les éventuels points d'action, les prévisions et les activités récentes, les flux de trésorerie et l'état d'avancement de tout projet spécifique.

La présence des différents administrateurs aux réunions du Conseil et des comités au cours de la période est indiquée dans le tableau ci-dessous. La participation est exprimée en nombre de réunions auxquelles ils ont participé sur le nombre de réunions théorique. La présence des administrateurs sur invitation aux réunions des comités dont ils ne sont pas membres n'est pas prise en compte dans le tableau suivant.

Administrateur	Conseil	Comité d'audit	Comité des nominations	Comité de rémunération
James Wakefield	12/12	-	3/3	-
Graham Mullis	12/12	-	-	-
Anthony Dyer	12/12	-	-	-
Dr Andrew Heath	12/12	5/5	3/3	2/2
Dr Edwin Snape	12/12	-	-	1/2
Jean-Pierre Crinelli	11/12	5/5	-	-
Juliet Thompson	12/12	5/5	3/3	2/2



03 Gouvernance



6. Veiller à ce que les administrateurs dans leur ensemble disposent de l'expérience, des compétences et des capacités nécessaires et que celles-ci soient tenues à jour

Le Conseil est actuellement composé de deux administrateurs exécutifs et de cinq administrateurs non exécutifs disposant d'un bon équilibre en matière de compétences sectorielles, financières et dans le domaine des marchés publics, ainsi que d'expériences permettant la mise en œuvre de la stratégie du groupe au bénéfice des actionnaires à moyen et à long terme. Le Conseil considère que les administrateurs non exécutifs apportent une grande expérience de haut niveau des activités commerciales et de la stratégie et qu'ils disposent de connaissances et de savoir-faire étendus acquis dans d'autres domaines d'activité.

Les compétences et l'expérience des membres du Conseil sont décrites dans leurs biographiques, en pages 31 à 34. L'expérience et les connaissances de chacun des administrateurs leur donnent la capacité de questionner la stratégie de manière constructive et d'évaluer la performance du groupe. Le Conseil a également accès à des conseillers externes si nécessaire. Ni le Conseil ni ses comités n'ont sollicité des conseils externes sur une question importante au cours de la période considérée.

Les nouveaux administrateurs reçoivent des informations appropriées sur la société, rencontrent la direction, visitent des sites et s'entretiennent avec le Président et d'autres administrateurs au besoin. Le processus de prise de position est conçu pour répondre aux besoins spécifiques de chaque nouvel administrateur.

Tout au long de leur mandat, les administrateurs sont tenus régulièrement informés des activités du groupe, de l'industrie et de l'environnement concurrentiel dans lequel il évolue, des questions de responsabilité sociale de l'entreprise et d'autres changements affectant le groupe, par le biais de briefings écrits et de réunions avec les dirigeants.

Chaque administrateur a la responsabilité d'entretenir ses compétences, que ce soit par l'exercice de mandats au sein d'autres conseils ou dans d'autres organisations, qui fournissent des expériences importantes, ou par leur participation à des formations ou à des séminaires officiels. Les administrateurs exécutifs reçoivent des mises à jour régulières et continues de leurs conseillers professionnels concernant les règles financières, juridiques, fiscales et les règles des marchés Euronext Growth Paris et AIM.

Le Secrétaire général fournit des informations et des conseils sur la gouvernance d'entreprise et un accompagnement individuel aux administrateurs dans tous les aspects de leur mandat, notamment en soutenant le Président et les présidents des comités. Le Secrétaire général est également chargé de veiller au respect des procédures du Conseil, au respect par la société du droit des sociétés et des règles des marchés Euronext Growth Paris et AIM.

La société soutient fermement la diversité dans les conseils d'administration, et le Conseil comptait une femme et six hommes au cours de la période considérée. La société reste d'avis que les nominations au Conseil doivent être faites en fonction d'un certain nombre de critères différents, dont la diversité des sexes, des origines et des attributs personnels, ainsi que l'ensemble des compétences, des expériences et des savoir-faire appropriés.

7. Évaluer la performance du Conseil d'administration en fonction d'objectifs clairs et pertinents, dans un souci d'amélioration continue

Évaluation du Conseil

Le conseil d'administration est conscient du fait qu'il doit surveiller et identifier continuellement les moyens d'améliorer son efficacité. Il reconnaît par ailleurs que l'évaluation du conseil d'administration est un outil utile pour y parvenir. Parallèlement à une évaluation annuelle formelle, le Président passe régulièrement en revue la performance du Conseil et de ses membres et aborde tout problème ou lacune (le cas échéant) avec les administrateurs concernés.

Tout comme l'année précédente, aucun problème important n'a été identifié au cours du processus d'évaluation, et tous les domaines mineurs nécessitant des améliorations ont été ou seront traités. Il a donc été conclu que :

- le Conseil a continué de respecter ses exigences réglementaires et la mise en place de processus appropriés pour définir l'orientation stratégique du groupe ;
- les différents comités demeurent efficaces et tous leurs membres ont apporté des contributions importantes ;
- les administrateurs individuels continuent de remplir les besoins de leur mandat de manière efficace ; et
- le processus d'évaluation de la performance du Président a été mené de manière professionnelle et approfondie et le Président a rempli son rôle de manière appropriée.

Plan de succession

Le Comité des nominations est responsable de la planification de la succession de l'équipe de direction et de la nomination et du renouvellement de tout administrateur non exécutif si et dès que cela devient nécessaire. De plus amples détails sur l'approche de la société en matière de planification de la succession sont présentés dans le rapport du comité de nomination en page 51.

03 Gouvernance

8. Promouvoir une culture d'entreprise fondée sur des valeurs et des comportements éthiques

Novacyt reconnaît l'importance d'investir dans ses salariés afin de fournir les fondations et le leadership nécessaires à l'amélioration de leurs performances, quels que soient leur âge, origine ethnique, religion, sexe, orientation sexuelle ou handicap. Nos valeurs fondamentales sont la pierre angulaire du développement de notre culture dynamique et stimulante au sein du groupe.

Ces valeurs reflètent notre philosophie qui, grâce à nos équipes et à notre organisation, aidera l'entreprise à atteindre les objectifs de notre société. Ces valeurs représentent la façon dont chacun peut contribuer à la réussite de la société, aujourd'hui et dans l'avenir, en tant qu'individu et comme membre d'une équipe plus large.

- Se comporter avec confiance, dignité et respect à l'égard de chacun.
- Faciliter, autonomiser et dynamiser les autres pour faire avancer les choses.
- Travailler en équipe et de façon transverse.
- Innover, inspirer et motiver afin de créer une culture ouverte où les gens sont appréciés pour leur contribution.
- S'efforcer de fournir la meilleure qualité de service à tous ses clients, tant internes qu'externes.

Le groupe reconnaît l'importance d'investir dans ses salariés ; ainsi, il offre des opportunités de formation et de développement personnel et encourage l'implication des collaborateurs dans la planification et l'orientation de leur travail. Ces valeurs sont appliquées indépendamment de l'âge, de l'origine ethnique, de la religion, du sexe, de l'orientation sexuelle ou du handicap.

Le groupe considère qu'il dispose de politiques et procédures adéquates dans la lutte contre la corruption. Une copie de la Politique anti-corruption du groupe est disponible sur le site internet, à www.novacyt.com.

Le groupe considère que la réussite commerciale passe par le plein engagement de tous ses salariés et s'engage à respecter leurs droits, à leur offrir des conditions de travail favorables et sans risque et à maintenir à tout moment des conditions de service équitables et compétitives. Le système de performance et de récompense encourage les comportements éthiques recherchés à tous les niveaux du groupe.

9. Maintenir des structures et des processus de gouvernance adaptés à l'objectif et soutenir une bonne prise de décision par le Conseil d'administration

Le Président, James Wakefield, est chargé d'animer le Conseil d'administration, de faciliter la contribution efficace de tous les administrateurs et de veiller à son bon fonctionnement dans l'intérêt des actionnaires. Graham Mullis, Directeur général, est responsable de la direction de l'entreprise et de la mise en œuvre de la stratégie. Grâce à cette répartition des responsabilités, aucun individu ne détient un pouvoir de décision illimité.

Le Conseil se réserve le pouvoir de décision sur une série de sujets clés afin de s'assurer qu'il conserve une direction et un contrôle appropriés du groupe. Un calendrier formel des questions réservées à la décision du Conseil est adopté par celui-ci depuis son admission aux négociations sur l'AIM ; il est disponible sur le site internet de la société, à www.novacyt.com. Ces sujets comprennent la stratégie et la gestion de l'activité, les rapports financiers (y compris l'approbation du budget annuel), les politiques du groupe, les questions de gouvernance d'entreprise, les grands projets d'investissement, les acquisitions et désinvestissements importants, ainsi que la mise en place et le suivi du contrôle interne. Le Conseil est seul autorisé à approuver et à mettre à jour ce calendrier. La gestion quotidienne de l'entreprise est déléguée au Directeur général et à la direction générale au sens large.

Le caractère approprié de la composition du Conseil et des organes de gouvernance est examiné au cours du processus d'évaluation permanente du Conseil et sur une base ad hoc par le Président de concert avec les autres administrateurs, et ces processus évolueront conformément aux objectifs, à la stratégie et au modèle d'affaires du groupe au fur et à mesure de son développement.

Les comités du Conseil

Le Conseil a mis en place un Comité d'audit, un Comité de rémunération et un Comité des nominations ; les missions de ces Comités reflètent les pratiques de place sur l'AIM. Ces comités du Conseil bénéficient de compétences officiellement déléguées.

Les missions de chaque comité peuvent être consultées sur le site internet de la société, à www.novacyt.com.



03 Gouvernance

Comité d'audit

Le Comité d'audit est présidé par Juliet Thomson. Sa mission principale est de surveiller la qualité du contrôle interne, de veiller à ce que la performance financière du groupe soit correctement évaluée et rapportée, et d'examiner les rapports du commissaire aux comptes du groupe relatifs à sa comptabilité et à son contrôle interne, tenant compte systématiquement des intérêts des actionnaires. Le Comité d'audit se réunit au moins deux fois par an. Ses autres membres sont le Dr Andrew Heath et Jean-Pierre Crinelli.

Un rapport sur les fonctions du Comité d'audit et la manière dont il s'acquitte de ses responsabilités figure en pages 58 à 60.

Comité de rémunération

Le Comité de rémunération est présidé par le Dr Andrew Heath. Son rôle est d'examiner la performance des administrateurs exécutifs et de déterminer leurs conditions de service, y compris leur rémunération et l'attribution de stock-options, dans le respect des intérêts des actionnaires. Le Comité de rémunération se réunit au moins deux fois par an. Ses autres membres sont le Dr Ed Snape et Juliet Thompson.

Le Rapport sur la rémunération des administrateurs et le détail des activités et responsabilités du Comité de rémunération sont présentés en pages 52 à 56.

Comité des nominations

Le Comité des nominations est présidé par James Wakefield. Son rôle est d'identifier et de proposer, pour approbation par le Conseil, des candidats aux sièges du Conseil à chaque vacance. Le Comité des nominations se réunit au moins une fois par an. Ses autres membres sont le Dr Andrew Heath et Juliet Thompson.

Les détails des activités et des responsabilités du Comité des nominations sont présentés en page 51.

Construire La Confiance

10. Communiquer sur la gouvernance et le fonctionnement de la société

Comme expliqué précédemment dans cette Déclaration de gouvernance d'entreprise, le Conseil a mis en place un Comité des nominations, un Comité d'audit et un Comité de rémunération. Les travaux de chacun des Comités du Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont détaillés en pages 51 à 60.

Le Conseil mène ses travaux au seul bénéfice des actionnaires du groupe et priorise la mise en place d'une stratégie permettant à la société de réussir sur le long terme. Le site internet du groupe est régulièrement mis à jour avec tous les communiqués de presse, le calendrier financier, les résultats des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires et les présentations aux investisseurs.

Les résultats des votes par procuration reçus dans le cadre de l'AG 2019 sont disponibles sur le site internet de la société. Toutes les résolutions ont été adoptées à l'AG 2019 et aucune résolution n'a été rejetée de façon significative (> 20%) lors de l'Assemblée.

Le Conseil maintient un dialogue sain avec toutes ses parties prenantes. Tout au long de l'année, le Conseil communique directement avec les actionnaires au sujet des opinions, des préoccupations et des attentes dont ils souhaitent faire part.

Rapport du Comité des nominations

La société a mis en place un Comité des nominations en 2017 avant son admission à l'AIM.

James Wakefield occupe le poste de Président du Comité des nominations, aux côtés de Juliet Thompson et du Dr Andrew Heath. Tous les membres du Comité des nominations sont qualifiés d'indépendants.

Le Comité des nominations est chargé d'identifier des candidats et de les proposer au Conseil afin de pourvoir les sièges lors de chaque vacance, et de veiller à ce que le Conseil se compose de membres possédant les compétences et les qualités nécessaires pour s'acquitter de ses principales responsabilités de façon à promouvoir la protection des intérêts des parties prenantes et le respect des exigences des règles de l'AIM.

Le Comité des nominations se réunit au moins une fois par an et à tout autre moment sur convocation du Président ou à la demande de tout autre membre.



03 Gouvernance

Rapport sur la rémunération des administrateurs

En tant que président du Comité de rémunération, j'ai l'honneur de vous présenter notre Rapport de rémunération des administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ce rapport ne constitue pas un rapport sur la rémunération des administrateurs au sens du Companies Act de 2006. En tant que société dont les actions sont admises aux négociations sur l'AIM, la société n'est pas tenue par le Companies Act de préparer un rapport de cette nature. Nous nous conformons cependant aux principes du Code QCA que nous considérons comme appropriés pour une entreprise de notre taille cotée sur l'AIM. Ce rapport contient une déclaration générale sur la politique de rémunération des administrateurs telle qu'appliquée actuellement, et

détaille la rémunération de tous les administrateurs au cours de l'année. Il fournit également un résumé du Plan d'intéressement à long terme de Novacyt, établi en 2017.



Dr Andrew Heath,
Président du Comité de rémunération
Novacyt S.A.



Comité de rémunération

Principales responsabilités

Le Comité de rémunération détermine les objectifs de performance des membres de la direction, examine leur performance et formule des recommandations au Conseil sur les questions relatives à leur rémunération et à leurs conditions d'emploi.

Le Comité de rémunération fait également des recommandations au Conseil sur les propositions relatives à toutes les structures de plans d'intéressement à long terme et aux futurs plans d'options, ainsi que l'attribution de stock-options dans le cadre de ces plans. La rémunération et les conditions de nomination des administrateurs non exécutifs sont fixées par le Conseil.

Composition et réunions

Le Comité de rémunération comprend au moins deux membres, et tous ses membres sont des administrateurs non exécutifs qualifiés d'indépendants. Il est présidé par le Dr Andrew Heath ; les autres membres sont le Dr Edwin Snape et Juliet Thompson.

Seuls les membres du Comité de rémunération ont le droit d'assister aux réunions ; cependant, d'autres administrateurs et des conseillers externes peuvent être invités à assister à tout ou partie de toute réunion, le cas échéant. Aucun administrateur ne peut participer aux discussions relatives à sa propre rémunération.

Le Comité de rémunération se réunit autant que de besoin, et au moins deux fois par an. Le Comité de rémunération s'est réuni deux fois au cours de la période. Le détail de la participation aux réunions est indiqué dans le tableau de la Déclaration de gouvernance d'entreprise en page 45.

1. Des ajustements ont été apportés au Plan d'intéressement à long terme de la société pour tenir compte des changements apportés à la direction générale dans le cadre de la restructuration du groupe.
2. Les salaires et les primes à court terme de l'équipe de direction ont été examinés et approuvés.

Politique de rémunération des dirigeants

Le Comité de rémunération est chargé de déterminer et de convenir avec le Conseil d'administration du cadre ou de la politique générale de rémunération de l'équipe de direction. Pour arrêter cette politique, le Comité de rémunération prend en compte tous les facteurs qu'il juge nécessaires, y compris les dispositions légales et réglementaires et les directives de gouvernance d'entreprise applicables. Le Comité de rémunération prend également en compte les meilleures pratiques émergentes et les préconisations des principaux actionnaires institutionnels. L'objectif de la politique de rémunération de la société est d'attirer, de retenir et de motiver des personnes ayant les qualités requises pour bien gérer la société, sans excès et en tenant compte des opinions des actionnaires et des autres parties prenantes.

Le Comité de rémunération reconnaît que la politique de rémunération doit tenir compte des risques pris par la société et qu'elle doit également s'aligner sur ses objectifs stratégiques à long terme ; ainsi, une part importante de la rémunération est conçue de manière à refléter aussi bien les réalisations de la société que la performance individuelle, et ce afin de promouvoir le succès à long terme de la société.

Le Comité de rémunération, lors de la définition de la politique de rémunération des administrateurs exécutifs, tient également compte des conditions de rémunération et d'emploi dans l'ensemble du groupe, notamment lors des révisions salariales.

Les principaux éléments des rémunérations des administrateurs exécutifs sont les suivants

Salaires annuels de base et pension

Le salaire de base est revu annuellement par le Comité de rémunération, généralement en février, et tient compte d'un certain nombre de facteurs, notamment la situation actuelle et les progrès du groupe, la contribution individuelle et les salaires constatés sur le marché au sein d'organisations comparables.

La société cotise aux régimes de retraite privés des administrateurs exécutifs.

Primes discrétionnaires

À la discrétion du Comité de rémunération, et compte tenu de sa performance par rapport à certains objectifs financiers et individuels, un administrateur exécutif peut bénéficier d'une prime discrétionnaire annuelle en numéraire, sous réserve de conditions décidées de temps à autre par le Comité de rémunération. Aucun bonus discrétionnaire n'a été accordé à Graham Mullis ou à Anthony Dyer en 2018.

Le Plan d'intéressement à long terme de Novacyt

En raison de la complexité résultant du fait d'être une société de droit français avec une équipe de direction basée au Royaume-Uni, il s'est avéré difficile d'établir un Plan d'intéressement standard à long terme à base d'actions. En conséquence, le Conseil a établi et adopté le Plan d'intéressement à long terme de Novacyt le 17 octobre 2017, comme alternative aux plans d'intéressement à long terme plus standards.

Les administrateurs exécutifs et les salariés du groupe sont éligibles au Plan d'intéressement à long terme de Novacyt.

Le Plan d'intéressement à long terme de Novacyt a vocation à donner aux participants le droit de recevoir, en numéraire, un montant calculé en fonction de la croissance de la valeur d'un nombre déterminé d'actions ordinaires sur une période spécifiée. Le Plan d'intéressement à long terme de Novacyt permet donc à la société d'accorder aux salariés éligibles une attribution fantôme couvrant des actions ordinaires notionnelles (une « Attribution fantôme »).

03 Gouvernance

Les Attributions fantômes sont soumises à des conditions de performance ou autre, de sorte qu'elles ne peuvent être acquises que si ces conditions ont été remplies ou levées. Toutes les conditions de performance doivent être objectives et sont déterminées par le Conseil avant l'octroi des Attributions fantômes.

Le Conseil peut renoncer à une condition de performance ou toute autre condition, ou modifier celles-ci, en cas d'événements qui amènent le Conseil à considérer que ces conditions ont cessé d'évaluer la performance de manière appropriée ou juste. Le Conseil est d'avis qu'une condition de performance composite ne doit pas être matériellement plus difficile à satisfaire.

Les Attributions fantômes seront acquises au troisième anniversaire de la date d'attribution (la « Date d'acquisition ») à condition que toute condition de performance s'appliquant à la l'Attribution fantôme ait été remplie ou levée. À la Date d'acquisition, les participants auront le droit de recevoir un montant égal à la différence entre le cours de clôture d'une action ordinaire à la Date d'acquisition et le cours de clôture d'une action ordinaire à la date d'attribution, multiplié par le nombre d'actions ordinaires notionnelles couvert par l'Attribution fantôme.

Les Attributions fantômes seront réglées en numéraire.

Cependant, le Conseil peut, à sa discrétion, régler les Attributions fantômes (ou une partie de celles-ci) par l'attribution et l'émission d'actions ordinaires ou le transfert

d'actions ordinaires, sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou consentements nécessaires.

Le montant de la prime sera calculé à la Date d'acquisition. Le paiement du montant calculé sera effectué en trois tranches égales aux troisième, quatrième et cinquième anniversaires de la date d'attribution (chacune, une « Date de paiement »).

Le paiement de toute tranche de la prime sera, dans chaque cas, soumis à la capacité de la société à effectuer le paiement et à la présence continue du salarié à la Date de paiement correspondante.

Il existe certaines circonstances dans lesquelles tout ou partie d'une Allocation en numéraire due à un salarié pourra être réduite, ou dans lesquelles le salarié devra rembourser tout ou partie d'une tranche d'Allocation en numéraire qu'il a déjà reçue, conformément à la règle 12 du Plan d'intéressement à long terme de Novacyt.

La société a accordé certaines Attributions fantômes dans le cadre du Plan d'intéressement à long terme de Novacyt lors de l'admission aux négociations ; les détails de ces Attributions sont présentés en page 56 du présent rapport.

Avantages en nature

Les administrateurs exécutifs ont droit à des avantages en nature proportionnels à leur fonction, notamment une allocation pour voiture de fonction, une assurance médicale privée et une assurance en cas de décès en cours d'emploi.

Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs ayant siégé au Conseil de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est la suivante :

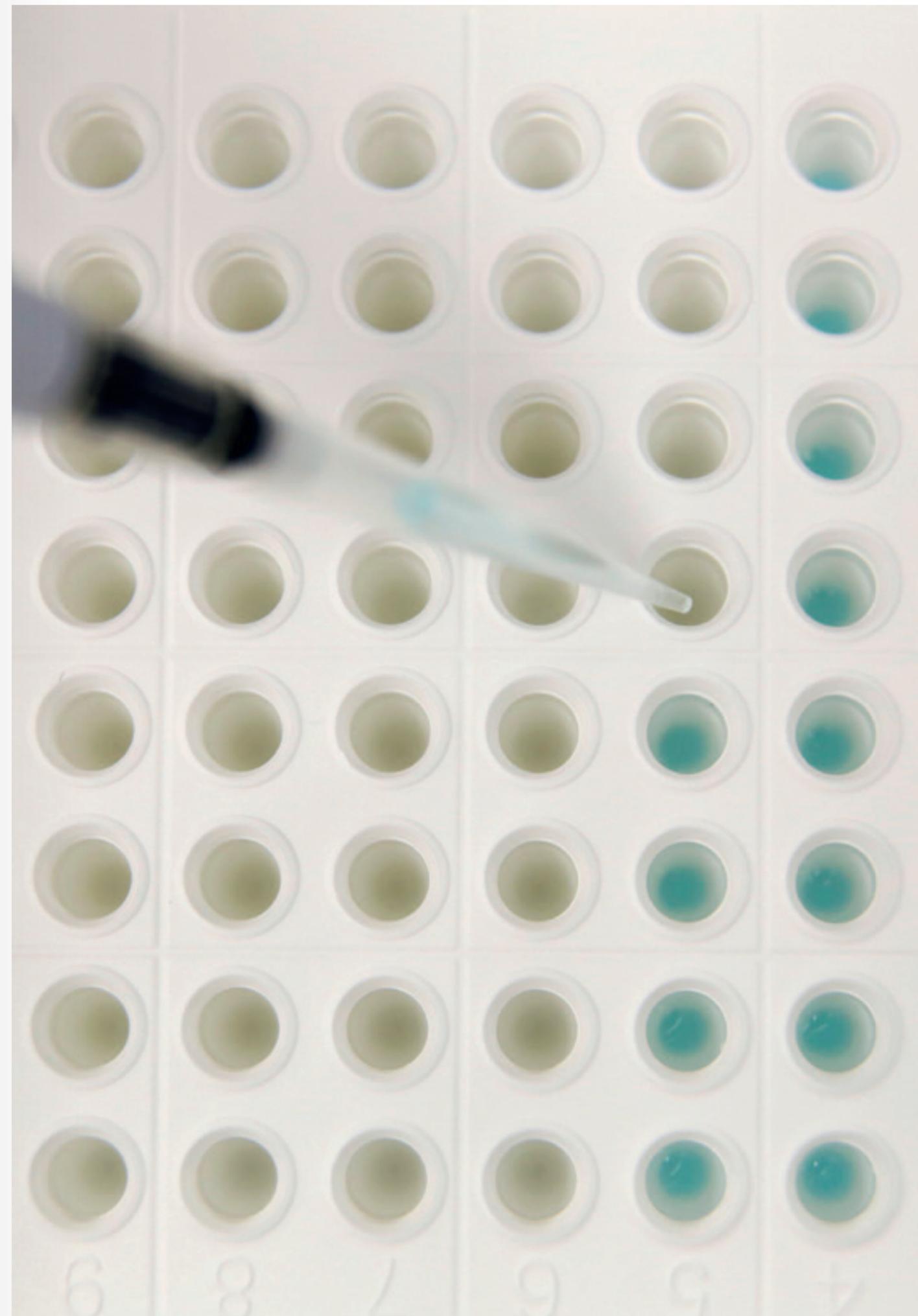
	Exercice clos le 31 décembre 2019				Exercice clos le 31 décembre 2018			
	Salaire	Prime	Pension	Total	Salaire	Prime	Pension	Total
Administrateurs exécutifs								
Graham Mullis*	302 485	51 329***	17 369	371 183	279 735	113 024****	12 715	405 474
Anthony Dyer*	191 971	17 110***	8 690	217 771	186 490	-	9 647	196 136
Administrateurs non exécutifs								
Jean-Pierre Crinelli	30 000	-	-	30 000	35 500	-	-	35 500
James Wakefield*	62 861	-	-	62 861	62 163	-	-	62 163
Andrew Heath*	45 703	-	-	45 703	45 209	-	-	45 209
Juliet Thompson*	45 703	-	-	45 703	45 209	-	-	45 209
Edwin Snape**	27 197	-	-	27 197	25 426	-	-	25 426

* Salaires payés en GBP et communiqués en euros, convertis au taux de change moyen de 1,140645 en 2019 (2018 : 1,130241)

** Salaire payé en USD et communiqués en euros, converti au taux de change moyen de 0,893351 en 2019 (2018 : 0,847551)

*** Prime différée résultat de l'opération Omega en 2018

**** Prime différée résultat de l'introduction en Bourse en 2017



03 Gouvernance

Participations et intérêts des administrateurs Participations des administrateurs

Les participations au capital social des administrateurs ayant siégé au cours des exercices clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 et à la date de ce rapport ou de leur démission (si antérieure) étaient les suivants :

	À la date du rapport	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Graham Mullis et sa famille	61 631	52 138	52 138
Anthony Dyer	16 839	16 839	16 839
James Wakefield	36 839	16 839	16 839
Dr Andrew Heath et sa famille	20 000	16 839	16 839
Dr Edwin Snape	16 839	16 839	16 839
Jean-Pierre Crinelli	21 232	15 333	15 151
Juliet Thompson	-	-	-

Ces personnes sont les usufruitiers de tous ces intérêts. Les administrateurs ne sont pas soumis à des obligations de détention d'actions de la société.

Intérêts des actionnaires relevant des Attributions fantômes du Plan d'intéressement à long terme

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions notionnelles allouées en vertu des Attributions fantômes aux administrateurs ayant exercé leurs fonctions au cours de l'année, au titre du Plan d'intéressement à long terme de Novacyt.

Administrateur	Octroyées au cours de l'année 2017	Satisfaites au cours de l'exercice	Expirées au cours de l'exercice	Au 31 décembre 2018	Ouverture de la période d'exercice	Date d'expiration	Date d'expiration
Graham Mullis	1 129 930	-	-	1 129 930	-	-	-
Anthony Dyer	376 643	-	-	376 643	-	-	-

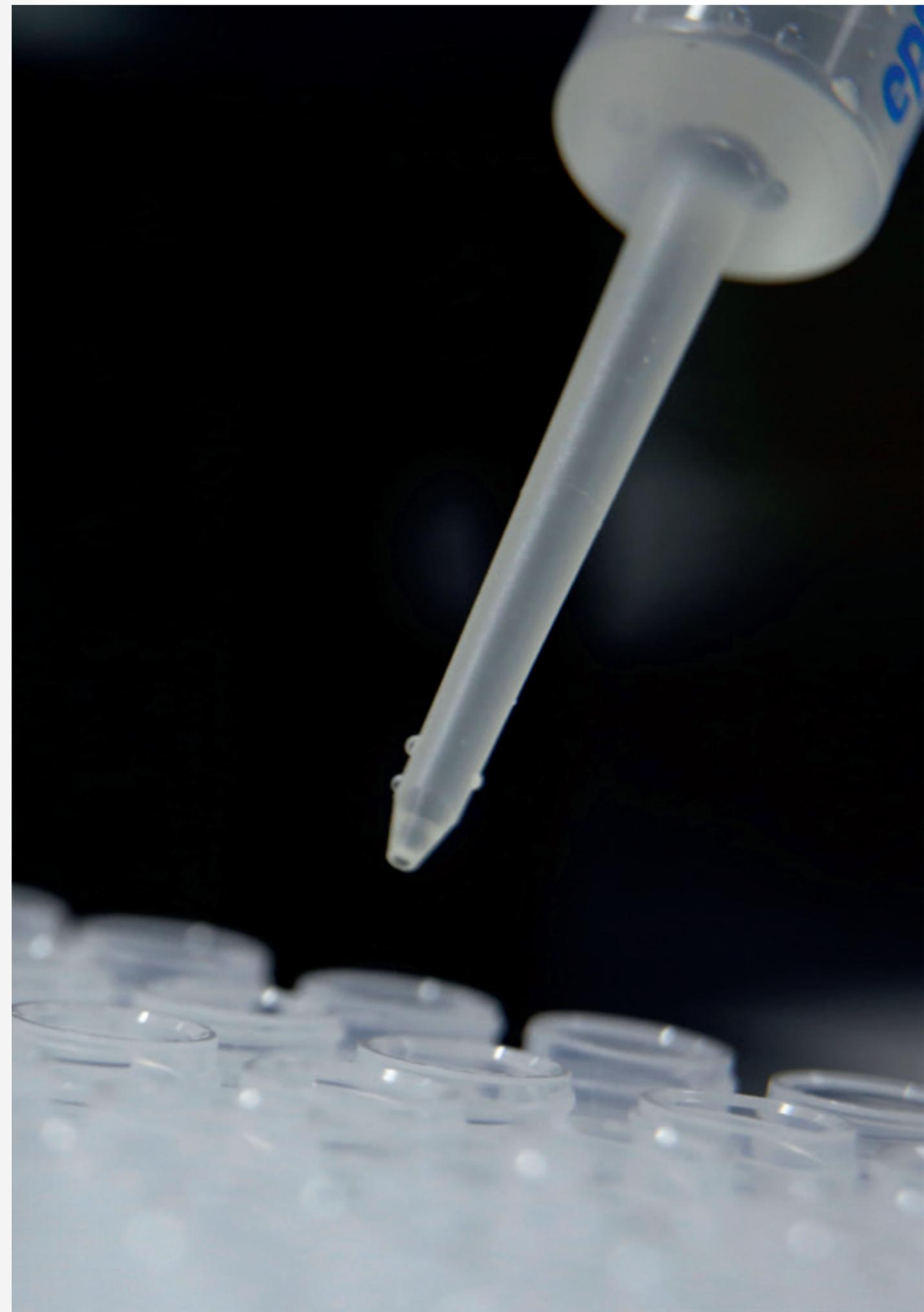
Ces Attributions fantômes seront acquises si le cours moyen de clôture d'une action ordinaire sur 30 séances consécutives avant la date d'acquisition dépasse 0,66 € par action, soit le Prix de placement.

Conclusion

L'objectif de ce rapport est d'expliquer clairement l'approche de rémunération adoptée par la société et de permettre aux actionnaires de voir comment elle sous-tend la croissance des activités et les objectifs stratégiques du groupe. Le Conseil considère que la politique de rémunération actuelle est équitable et parfaitement conforme aux intérêts des actionnaires.



Dr Andrew Heath,
Président du Comité de rémunération
Novacyt S.A.



03 Gouvernance

Rapport du Comité d'audit

Le Comité d'audit comprend au moins deux membres, dont au moins un administrateur non exécutif qualifié d'indépendant, dont son Président.

De plus, le Directeur financier et d'autres membres de l'équipe de direction peuvent être invités à assister aux réunions si besoin.

Le Comité d'audit est présidé par Juliet Thompson eu égard à sa qualité d'experte comptable ; les autres membres du Comité sont Jean-Pierre Crinelli et le Dr Andrew Heath.

Résumé du rôle du Comité d'audit

La principale responsabilité du Comité d'Audit est de surveiller la qualité du contrôle interne et de s'assurer que la performance financière du groupe est correctement mesurée et rapportée.

Il reçoit et examine les rapports de l'équipe de direction et des commissaires aux comptes relatifs aux comptes semestriels et annuels et aux systèmes de comptabilité et de contrôle interne en place dans l'ensemble du groupe.

Le Comité d'audit se réunit autant que de besoin et au moins deux fois par an ; un procès-verbal est dressé par le Directeur financier lors de chaque réunion. Le Comité d'audit

est en droit de demander des informations à l'équipe de direction et bénéficie d'un accès illimité aux commissaires aux comptes de la société.

Le Comité d'audit fonctionne selon un mandat précis, avec les tâches suivantes :

- vérifier les procédures de gestion afin de surveiller l'efficacité des systèmes comptables, des politiques comptables et du contrôle interne ;
- mener un processus régulier et continu d'évaluation des risques ;
- vérifier la portée et la planification de l'audit externe ;
- vérifier les conclusions du commissaire aux comptes et la réponse de la direction ;
- contrôler les états financiers annuels avant leur soumission au Conseil pour approbation ;



- faire des recommandations au Conseil concernant la nomination et la rémunération du commissaire aux comptes ;
- vérifier les prévisions de bénéfices ou les états du fonds de roulement publiés dans tout document de soumission ou document de cotation tels qu'examinés et vérifiés par le commissaire aux comptes de la société et/ou le comptable déclarant ;
- vérifier de temps à autre la rentabilité de l'audit, avec un examen de la performance du commissaire aux comptes ;
- contrôler les honoraires versés au commissaire aux comptes en gardant à l'esprit, lorsqu'il fournit un volet important de services non liés à l'audit, la nature et l'étendue de ces services afin de parvenir à un équilibre entre l'objectivité et l'optimisation des ressources, avec le droit d'obtenir une assistance juridique extérieure et
- tout autre conseil professionnel qui pourraient s'avérer nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions, aux frais de la société.

Le Comité d'audit est chargé de garantir que la direction sait « donner le ton » et de s'assurer que les engagements éthiques et de conformité de l'équipe de direction et des autres collaborateurs soient compris dans l'ensemble du groupe.

Commissaire aux comptes externe

Le Comité d'audit est chargé de faire des recommandations au Conseil sur la nomination, le renouvellement et la révocation du commissaire aux comptes. Il évalue chaque année les qualifications, l'expertise, les ressources, la rémunération et l'indépendance de ce dernier. Le Comité d'audit reçoit des rapports sur les procédures internes de contrôle qualité et de confirmation de l'indépendance du commissaire aux comptes. Le Comité d'audit s'assure que des plans appropriés sont en place pour le commissaire aux comptes à chaque cycle annuel.

Deloitte LLP est le commissaire aux comptes du groupe. En droit français, le mandat obligatoire des auditeurs est de six ans. Deloitte LLP a été reconduit dans ses fonctions de commissaire aux comptes lors de l'Assemblée générale 2018 et remplit donc ces fonctions depuis huit ans à l'issue de l'audit des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Comité d'audit examine annuellement l'efficacité du commissaire aux comptes. Ce processus implique la supervision de la relation avec le commissaire aux comptes du Groupe, y compris le fait de rendre compte au Conseil chaque année s'il considère que le contrat d'audit doit être soumis à un appel d'offres, de respecter les exigences légales en matière d'appel d'offres ou de rotation du contrat de services d'audit et, le cas échéant, d'examiner et de contrôler l'objectivité et l'indépendance du commissaire aux comptes, de convenir de l'étendue de ses travaux et des honoraires qui lui sont versés pour le travail de vérification, et d'évaluer l'efficacité du processus d'audit. Le commissaire

aux comptes présente au Comité d'audit les résultats détaillés de son travail de vérification de fin d'année et le Comité d'audit peut contester les jugements importants (le cas échéant).

Le Comité d'audit et le Conseil sont satisfaits du travail du commissaire aux comptes au cours de l'exercice et des politiques et procédures mises en place par celui-ci pour maintenir son objectivité et son indépendance.

Le Comité d'audit approuve également à l'avance tous les services autres que la vérification des comptes devant être fournis par le commissaire aux comptes, tels que la conformité fiscale et les travaux de Conseil, les services d'assurance liés à l'audit (par exemple, l'examen des contrôles internes et l'examen des états financiers intermédiaires du groupe).

Les services autres que la vérification des comptes devant être fournis par le commissaire aux comptes sont examinés afin de garantir son objectivité et son indépendance. Au cours de la période, des services autres que la vérification des comptes ont été fournis dans le cadre d'une revue financière limitée en France pour sécuriser le refinancement du processus d'admission de la Société (note 44). En conséquence, le Conseil peut confirmer qu'au cours de la période considérée, aucun service autre que la vérification des comptes n'a été considéré comme ayant nui à l'objectivité ou à l'indépendance du commissaire aux comptes. Une ventilation complète des paiements effectués au commissaire aux comptes au cours de l'exercice est présentée dans la note 44 des états financiers.



03 Gouvernance

Travaux entrepris par le Comité d'audit au cours de la période

Le Comité d'audit s'est réuni 5 fois au cours de la période. Le détail de la participation aux réunions est indiqué dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise en page 45.

Deloitte LLP, en tant que commissaire aux comptes, a également assisté à l'une des réunions.

Les principales questions examinées par le Comité d'audit dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités sont les suivantes :

- examen du rapport annuel et des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- examen et approbation des états financiers intermédiaires non audités pour la période close le 30 juin 2019 ;
- examen de l'intégrité financière
- des états financiers du groupe, y compris les déclarations de gouvernance d'entreprise pertinentes ;
- examen du rapport intermédiaire de la société pour le semestre clos le 30 juin 2019 ;
- approbation des honoraires d'audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- approbation des services autres que la vérification des comptes devant être effectués par le commissaire aux comptes ;
- examen de l'indépendance et de l'objectivité du commissaire aux comptes ;
- examen du contrôle interne et des systèmes de gestion des risques au sein du groupe ;
- examen de l'opportunité pour le groupe de disposer d'une fonction d'audit interne ;
- examen de l'efficacité du commissaire aux comptes, tel que décrit plus en détail ci-dessus ;
- discussions avec le commissaire aux comptes de l'approche et de la stratégie d'audit, du processus d'audit, des risques d'audit importants et des points clés de l'audit annuel ; et
- examen et approbation de la poursuite par Deloitte LLP de son mandat en tant que commissaire aux comptes du groupe.

La responsabilité ultime de l'examen et de l'approbation des états financiers dans les rapports intermédiaires et annuels incombe au Conseil.

Il n'a été fait état d'aucune observation importante liée aux états financiers.

Le Comité d'audit, de concert avec le commissaire aux comptes, n'a relevé aucune observation importante dans la préparation des états financiers contenus dans le présent rapport annuel.

Gestion des risques et contrôle interne

Le Conseil a une responsabilité générale au niveau du système de contrôle interne du groupe et de l'examen de l'efficacité du contrôle interne afin de sauvegarder les avoirs des actionnaires et les actifs du groupe. Il existe un processus permanent d'identification, d'évaluation et de gestion des risques importants auxquels le groupe est confronté. Le Conseil d'administration revoit régulièrement le processus mis en place tout au long de la période et jusqu'à la date d'approbation du rapport et des comptes annuels.

Le processus de contrôle interne et d'examen de la gestion des risques du Conseil (mené avec l'aide du Comité d'audit) est décrit en page 62 à 68.

Audit interne

Le Conseil a examiné le besoin de disposer d'une fonction d'audit interne distincte. Il a conclu qu'une telle fonction n'est pas actuellement appropriée pour une société de sa taille, sachant en outre que les principes d'audit interne relèvent déjà de la compétence du Comité d'audit.

Continuité d'exploitation

Au moment de l'arrêté des états financiers, les administrateurs considéraient que la Société avait des ressources suffisantes pour continuer son activité dans un avenir prévisible. Ainsi, ils appliquent le principe comptable de continuité d'exploitation dans la préparation des états financiers.

Le modèle de continuité d'exploitation couvre la période allant jusqu'au mois de mai 2021 (compris). Cette appréciation tient compte des éléments suivants :

- les besoins en fonds de roulement de l'entreprise ;
- un solde de trésorerie positif d'un montant de 1 805 000 au 31 décembre 2019 ;
- le remboursement des emprunts obligataires courants selon les calendriers de remboursement convenus ;
- les rentrées de fonds liées à l'exercice des BSA au T1 2020 ;
- le paiement de la première tranche du plan d'intéressement à long terme qui a débuté en novembre 2017 ;
- l'augmentation des rentrées de trésorerie d'exploitation générées par la pandémie de Covid-19.

Les prévisions établies par la société montrent qu'elle est en mesure de couvrir ses besoins de trésorerie au cours de l'exercice 2020 et jusqu'en mai 2021 sans augmentation de crédit bancaire ou autre.

Approuvé par et au nom du Conseil d'administration.

Juliet Thompson

Juliet Thompson,
Présidente du Comité d'audit
Novacyt S.A.



03 Gouvernance

Risques principaux et gestion des risques

La stratégie de gestion des risques du groupe est une responsabilité clé du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration s'assure que tous les risques majeurs sont compris et gérés de manière appropriée au regard de la stratégie et des objectifs du groupe. Il considère que les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne du groupe sont adéquats.



Le cadre de gestion des risques du groupe soutient la procédure d'évaluation des risques dans l'ensemble du groupe, avec l'objectif de garantir que l'évaluation des risques stratégiques, opérationnels, financiers et externes du groupe sont abordés de manière cohérente à l'échelle du groupe.

À ce stade du développement de la société, le Conseil n'estime pas opportun de mettre en place une fonction d'audit interne, mais cette possibilité sera maintenue à l'étude.

Les principaux risques encourus par le groupe sont exposés ci-dessous.

Le rythme de développement de l'industrie de la santé

Le groupe est présent dans le secteur des biotechnologies, un segment complexe de l'industrie de la santé. Les évolutions scientifiques et technologiques rapides dans le secteur des biotechnologies pourraient conduire d'autres acteurs du marché à créer des approches, des produits et des services équivalents ou supérieurs aux produits et services de tests diagnostiques proposés par le groupe, ce qui pourrait affecter négativement les performances et les succès du groupe. Si le groupe n'était pas en mesure de suivre le rythme de ces changements dans le secteur des biotechnologies et dans le secteur de la santé au sens large, la demande pour ses plateformes technologiques et les produits et services associés pourrait baisser.

Pressions concurrentielles

Les entreprises présentes sur le secteur de la biotechnologie sont soumises à des forces concurrentielles qui peuvent entraîner des remises de prix ; elles peuvent en outre être peu capitalisées et exposées à l'obsolescence des produits.

Des concurrents mieux dotés peuvent être en mesure de consacrer plus de temps et de capitaux au processus de R&D, ce qui, par la suite, pourrait conduire à des percées scientifiques et/ou technologiques susceptibles de modifier sensiblement les perspectives ou l'orientation des marchés sur lesquels le groupe est présent.

Par ailleurs, un certain nombre de concurrents du groupe peuvent disposer de capacités financières et humaines significativement plus importantes et, à ce titre, d'une meilleure capacité de fabrication ou d'une plus grande

expertise dans le domaine commercial et marketing. Des concurrents pourraient également recourir à des remises de prix ou à d'autres stratégies commerciales ou marketing. De même, de nouvelles entreprises proposant des technologies et des produits alternatifs pourraient émerger.

Marchés géographiques

Le groupe est basé principalement au Royaume-Uni, avec des opérations supplémentaires en France, en Chine et aux États-Unis, et ses produits sont distribués et vendus dans plusieurs juridictions. Dans chacune de ces juridictions, il peut exister un certain nombre de risques associés sur lesquels le groupe n'aura aucun contrôle, ou un contrôle limité. Ces risques peuvent inclure la renégociation ou la résiliation de contrats, l'instabilité ou le changement économique, social ou politique, l'hyperinflation, la non-convertibilité ou l'instabilité des devises et les changements législatifs affectant la propriété étrangère, la fiscalité, les conditions de travail, les taux de change, le contrôle des changes et les licences.

Développement produits

Des produits et services supplémentaires développés dans le cadre de la stratégie du groupe axée sur la transformation de la R&D seront nécessaires pour stimuler la croissance du groupe, comme l'accent mis par Primerdesign sur la migration des tests de RUO aux produits cliniques CE-DIV. Le développement de ces produits et services de tests de diagnostic supplémentaires pourrait prendre plus de temps que prévu ou pourrait s'avérer un échec, ce qui pourrait nuire à la capacité du groupe à générer du chiffre d'affaires et à atteindre une rentabilité durable. En outre, la valeur des tests et produits de diagnostic supplémentaires pourrait ne pas être aussi robuste en fin de compte que celle actuellement envisagée par le groupe. Tout retard dans les dépenses ou toute dépense non budgétée pourrait retarder ou interrompre la commercialisation d'un test ou de produits de diagnostic particuliers.

Réclamations en responsabilité du fait des produits

Le groupe est confronté à un risque inhérent à la responsabilité relative aux produits et à la publicité défavorable qui en découlerait du fait de la vente de ses produits.

Des poursuites pénales ou civiles pourraient être engagées contre le groupe par des patients, des autorités de régulation, des sociétés pharmaceutiques et tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits. Ces réclamations en matière de responsabilité relative aux produits peuvent inclure des allégations liées à des défauts de fabrication, de conception, de négligence, de responsabilité stricte, de violation des garanties ou d'absence de mise en garde contre les dangers inhérents au produit.

Si le groupe ne parvenait pas à se défendre efficacement contre les réclamations en responsabilité relative aux produits, il pourrait se voir infliger des sanctions importantes ou être tenu de limiter la commercialisation de ses produits dans le cas où ceux-ci seraient déjà homologués. De même,

03 Gouvernance

une défense efficace pourrait nécessiter des ressources financières et de gestion importantes.

Même si le groupe parvient à maintenir un niveau d'assurance habituel dans son secteur pour couvrir ses activités courantes, toute réclamation susceptible d'être portée contre le groupe pourrait entraîner une décision judiciaire ou une indemnité d'un montant qui n'est pas couvert par son assurance (en tout ou en partie) ou qui dépasse son niveau de garanties.

Ses polices d'assurance comportent également diverses exclusions, et le groupe pourrait faire l'objet d'une réclamation en responsabilité du fait de ses produits pour laquelle il n'a aucune couverture.

Dépendance envers des fournisseurs uniques

En raison de la nature spécifique et innovante de certains des produits du groupe, il peut n'y avoir qu'un seul fournisseur de biens et services au groupe pour ces produits ou services qui peuvent ou non être fournis dans le cadre d'accords exclusifs. Les achats du groupe pourraient être retardés si ce même fournisseur, pour un produit ou service donné, devait à son tour faire face à des difficultés de fabrication ou s'il n'était pas en mesure de répondre au cahier des charges du groupe dans un délai raisonnable. En outre, tout accord exclusif avec un fournisseur peut être résilié par le fournisseur ou la société sur préavis. En cas de retard important ou de non-exécution par ces fournisseurs, ou en cas de résiliation de tels accords, les stocks propres du groupe pourraient baisser ou s'épuiser. Le groupe pourrait envisager d'élargir sa base de fournisseurs actuelle afin de réduire sa dépendance à l'égard de certains fournisseurs. Cependant, rien ne garantit que cette stratégie puisse être menée d'une manière conforme aux exigences réglementaires.

Dépendance envers des distributeurs tiers

Le groupe fait appel à des distributeurs tiers dans un certain nombre de ses métiers.

Même si le groupe conclut des accords avec ces distributeurs, il ne peut contrôler les actions de ceux-ci, qui pourraient ne pas remplir leurs engagements ou ne pas agir dans le meilleur intérêt du groupe. Par ailleurs, des accords de distribution pourraient être résiliés par les distributeurs ou par le groupe. Dans de tels cas, et en accord avec la stratégie du groupe à ce moment donné, le groupe peut chercher à trouver un autre distributeur, mais rien ne garantit qu'il y parviendra.

Stratégie de croissance externe

Un élément central de la stratégie du groupe consiste à réaliser l'acquisition de cibles offrant une comptabilité stratégique avec ses activités existantes. Le succès d'une telle stratégie dépendra de la capacité du groupe à identifier des cibles potentielles, à mener à bien leur acquisition à des conditions favorables, notamment en obtenant un

financement approprié, et à générer de la valeur à partir des cibles rachetées. Cette stratégie peut ne pas réussir dans toutes les conditions du marché ou dans certaines conditions particulières. Le groupe pourrait ne pas être en mesure d'acquiescer des cibles à des conditions attractives ou de générer des retours pour les actionnaires ou les investisseurs potentiels.

Contentieux et arbitrage

De temps à autre, le groupe peut faire l'objet de procédures juridiques liées à ses activités, sa distribution ou ses ventes. Les dommages et intérêts réclamés, accordés, réglés ou payés dans le cadre de tout contentieux ou procédure d'arbitrage peuvent être significatifs ou impossibles à déterminer, et l'issue de ces contentieux ou procédures d'arbitrages pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les ressources en capital, les résultats et/ou les opérations futures du groupe.

Personnel clé

Le groupe dépend des services de ses personnes clés, dont certaines bénéficient actuellement de préavis courts de trois mois ou moins. La capacité du groupe à gérer ses

activités de R&D et de développement produits, ses opérations plus larges et son financement dépend en grande partie des efforts de ses personnes clés. La perte des services de personnes clés, l'incapacité d'attirer, d'intégrer et de retenir du personnel qualifié ou les retards dans l'embauche du personnel nécessaire pourraient retarder la réalisation des objectifs et de la stratégie du groupe.

Appels d'offres

Une partie du chiffre d'affaires du groupe provient des appels d'offres remportés par le groupe ; il n'est pas possible de contrôler et/ou de prédire les résultats de ces appels d'offres. Le gain de ces marchés repose sur la capacité de l'organisation ou du pays à financer le processus d'offres, puis sur la performance historique, le prix et la qualité des concurrents qui ont été invités à participer à l'appel d'offres. Le groupe pourrait ne pas réussir dans les futurs appels d'offres.

L'incapacité à obtenir de nouveaux marchés par le gain d'appels d'offres peut avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, le capital, les résultats et/ou opérations futures du groupe.

Environnement réglementaire

Les produits du groupe sont soumis à diverses lois, réglementations et normes dans chacune des juridictions dans lesquelles les produits sont fabriqués et distribués. Ces lois, réglementations et normes peuvent changer, et le groupe pourrait faire face à des retards ou à des interdictions d'exploitation de ses activités s'il ne respectait pas ces exigences réglementaires ou d'autres obligations de même type.

La capacité du groupe à mener ses activités repose sur le respect de toutes les exigences de licence mises en place dans chaque juridiction. Le groupe pourrait ne plus détenir tous les consentements, autorisations et licences nécessaires à la conduite de ses activités, et lorsque de nouvelles autorisations sont nécessaires, celles-ci pourraient être retardées ou ne pas être obtenues. Si de nouvelles approbations ou licences devenaient nécessaires pour que le groupe puisse poursuivre ses activités, il pourrait faire face à des retards ou à des interdictions de développement, de fabrication, de vente ou de distribution de ses produits, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les capitaux propres, les résultats et/ou les opérations futures du groupe.



03 Gouvernance

Nouvelle réglementation RDIV

L'ensemble de l'industrie européenne des DIV subit actuellement une transition réglementaire importante de la directive actuelle sur le diagnostic in vitro (IVD) (98/79/CE) vers un nouveau règlement sur le diagnostic in vitro (RDIV) (2017/746). L'effet cumulatif de l'introduction du nouveau règlement entraînera une charge considérablement accrue sur les ressources des

fabricants de dispositifs de DIV afin de maintenir la conformité réglementaire, ce qui pourrait entraîner la suppression de produits plus anciens en raison des coûts,

ou le gaspillage de produits déjà fabriqués en raison de nouvelles classifications. Il n'est pas clair dans quelle mesure le RDIV s'appliquera au Royaume-Uni, car il devrait entrer en vigueur en 2022, après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Droit du travail

Le groupe est également soumis à diverses réglementations britanniques, françaises et européennes régissant les relations du groupe avec les salariés, y compris des questions telles que le traitement des salariés à temps partiel ou des travailleurs intérimaires, les cotisations patronales à l'assurance nationale (ou équivalent en France), les heures supplémentaires et les autres conditions de travail. Le non-respect d'une ou de plusieurs réglementations pourrait entraîner l'imposition de sanctions, y compris la fermeture d'établissements pour une durée indéterminée ou des litiges avec des tiers.

Règlement général sur la protection des données de l'UE

Le groupe s'engage à se conformer au Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Nous avons déployé des efforts importants pour mettre en œuvre les exigences du RGPD et pour aligner nos dispositifs dans l'ensemble de l'entreprise. Les questions de confidentialité, en particulier celles liées à la

conformité au RGPD, sont abordées au niveau du Conseil d'administration. Les cadres supérieurs et les membres des directions concernés ont été formés pour s'assurer qu'elles diffusent une culture de conformité dans leurs propres équipes et directions.

Nous sommes satisfaits des efforts réalisés jusqu'à présent. Le respect du RGPD est et restera un objectif permanent pour le groupe, comme pour toute entreprise présente dans cet environnement réglementaire. Le respect du RGPD sera testé et interprété au fil du temps et nous surveillerons ces développements pour nous assurer de l'amélioration continue de nos processus et pour y rester conformes.

Systèmes informatiques

Le groupe est fortement dépendant de ses systèmes informatiques dans la gestion d'une activité en croissance et pour servir ses clients en ligne. Les systèmes informatiques sont utilisés dans tous les aspects des activités du groupe, y compris dans les domaines suivants (liste non exhaustive) : R&D, développement de produits, vente, production, contrôle des stocks, distribution, comptabilité et finance. L'activité du groupe serait négativement impactée par une panne importante ou durable de ses principaux systèmes informatiques ou de communication.

En outre, le groupe peut être confronté à des violations de sécurité en ligne, notamment le piratage ou les actes de vandalisme. Le groupe ne peut garantir une protection absolue contre les tentatives d'accès non autorisées à ses systèmes informatiques et de communication, y compris par des applications tierces malveillantes qui pourraient chercher à gêner ses systèmes ou à exploiter des failles de sécurité dans ses produits et services.

Brexit

Le 23 juin 2016, le Royaume-Uni a organisé un référendum sur son appartenance à l'Union européenne. Cette consultation a donné lieu à un vote en faveur de la sortie du

pays de l'UE (« Brexit »). À la suite de la promulgation de la loi sur l'Accord de retrait de l'Union européenne le 23 janvier 2020 et de la ratification de l'Accord de retrait par le Parlement européen le 24 janvier 2020, le Royaume-Uni a quitté l'UE le 31 janvier 2020. De ce fait, il est devenu un pays tiers pour une période de transition qui s'achèvera le 31 décembre 2020. L'avancement des négociations entre le gouvernement britannique et l'UE sur leurs relations futures et la ratification des résultats de ces négociations seront probablement déterminants pour les relations futures du Royaume-Uni avec l'Union européenne à l'issue de la période de transition. Tant que ces négociations et le processus de ratification parlementaire ne seront pas achevés, il est difficile d'anticiper l'impact potentiel sur la part de marché, les ventes, la rentabilité ou les résultats d'exploitation de Novacyt.

L'ampleur de l'impact de ces négociations sur le groupe dépendra en partie de la nature des accords mis en place entre le Royaume-Uni et l'Union européenne et de la façon dont le Royaume-Uni continuera d'appliquer les lois et réglementations basées sur le droit européen. De plus, l'impact macroéconomique du Brexit sur l'industrie de la santé est inconnu. On ne sait pas encore comment les négociations impacteront les relations commerciales du Royaume-Uni, la politique fiscale des entreprises, la circulation des personnes ou d'autres questions réglementaires. Aussi, il n'est pas possible d'indiquer avec précision l'impact que le Brexit aura sur le groupe ou ses activités. Les relations futures du Royaume-Uni avec l'Union européenne pourraient également augmenter la charge pesant sur le groupe au titre de la conformité réglementaire et/ou la fiscalité. Le Brexit pourrait restreindre les activités futures du groupe et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses capitaux propres, ses résultats et/ou ses activités futures.

Protection des droits de propriété intellectuelle

La capacité du groupe à être compétitif dépend en partie de la réussite de la protection de sa propriété intellectuelle, notamment de ses brevets, marques, savoir-faire et secrets commerciaux. Le groupe cherche à protéger sa propriété intellectuelle par le dépôt de brevets et de marques, ainsi que de stricts obligations de confidentialité pour ses employés (et sous-traitants).

Malgré ces précautions pouvant être prises par le groupe pour protéger sa technologie et ses produits intellectuels, des tiers non autorisés pourraient tenter de copier, ou d'obtenir et d'utiliser, sa technologie et ses produits.

Un tiers pourrait porter atteinte à la propriété intellectuelle du groupe, divulguer des informations considérées comme confidentielles concernant la propriété intellectuelle du groupe et/ou revendiquer une technologie déposée par le groupe. En outre, le groupe pourrait ne pas découvrir des violations de sa propriété intellectuelle, et/ou les diverses mesures prises en réponse pourraient ne pas être suffisantes pour protéger ces droits de propriété intellectuelle ou pour

empêcher à d'autres personnes de chercher à invalider sa propriété intellectuelle ou à bloquer les ventes de ses produits en alléguant une violation de leur propriété intellectuelle. Les demandes de nouveaux brevets et marques déposées par le groupe pourraient également ne pas aboutir.

Les administrateurs entendent défendre vigoureusement la propriété intellectuelle du groupe par le biais de poursuites judiciaires et d'autres moyens.

Violation de brevets de tiers et d'autres droits de propriété intellectuelle

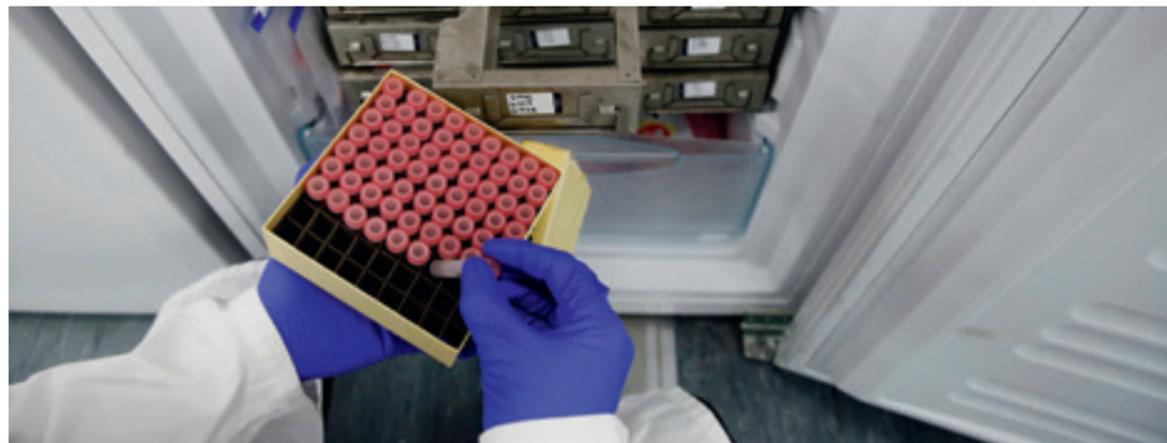
Les produits du groupe peuvent enfreindre ou être présumés enfreindre des brevets existants ou des brevets qui pourraient être accordés à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des litiges coûteux et pourrait de ce fait entraîner le règlement de dommages substantiels par le groupe ou limiter sa capacité à commercialiser ses produits.

Si le groupe était poursuivi pour contrefaçon de brevet, il devrait démontrer que ses produits ou méthodes ne violent pas les revendications du brevet concerné ou que les revendications du brevet ne sont pas valides, et le groupe pourrait ne pas être en mesure de le faire. Si le groupe venait à contrevenir au brevet d'un tiers, il pourrait être tenu d'obtenir une licence auprès de ce tiers pour continuer à développer et à commercialiser ses produits et sa technologie, ou bien il pourrait choisir de conclure une telle licence afin de régler le contentieux ou pour résoudre des contentieux avant de passer devant les tribunaux. Cependant, le groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir la licence requise à des conditions commercialement raisonnables ou ne pas l'obtenir du tout. Même si le groupe parvenait à obtenir une licence, celle-ci pourrait être non exclusive, permettant ainsi à ses concurrents d'accéder aux mêmes technologies concédées au groupe, et pourrait de surcroît entraîner le versement de redevances substantielles par le groupe. Le groupe pourrait également être contraint, y compris par décision de justice, de cesser de commercialiser la technologie ou les produits contrefaits.

Un constat d'infraction pourrait empêcher le groupe de commercialiser ses produits ou le forcer à cesser certaines de ses activités commerciales, ce qui pourrait nuire considérablement à ses activités. Les allégations selon lesquelles le groupe aurait détourné des informations confidentielles ou des secrets commerciaux de tiers pourraient avoir un impact négatif de même nature sur ses activités.

Protection des marques

Le groupe possède certaines marques importantes pour son activité et sa position concurrentielle. Des tiers pourraient violer ou détourner ces droits en imitant, par exemple, les produits du groupe, en revendiquant des droits sur les marques du groupe ou la propriété de celles-ci ou d'autres droits de propriété intellectuelle ou des marques similaires aux celles appartenant au groupe. De plus, le groupe pourrait



03 Gouvernance

ne pas découvrir des violations de sa propriété intellectuelle, et/ou les diverses mesures prises en réponse pourraient ne pas être suffisantes pour protéger ces droits de propriété intellectuelle ou pour empêcher à d'autres personnes de chercher à invalider sa propriété intellectuelle ou à bloquer les ventes de ses produits en alléguant une violation de leur propriété intellectuelle.

Les dépôts de nouvelles marques du groupe pourraient également ne pas aboutir. En outre, une partie de la propriété intellectuelle du groupe pourrait ne pas être susceptible d'être enregistrée comme appartenant au groupe dans tous types de marques et toutes classes, et le groupe pourrait donc avoir des difficultés à la protéger. De même, le groupe pourrait ne pas être en mesure d'empêcher à des tiers de faire usage de ses marques (ou toute autre propriété intellectuelle qui n'est pas enregistrée au nom du groupe), que ce soit dans leur intégralité ou bien sur un marché particulier.

Si le groupe n'était pas en mesure de protéger ses droits de propriété intellectuelle contre la contrefaçon ou l'appropriation illicite, ou si d'autres faisaient valoir ou cherchaient à invalider ses droits de propriété intellectuelle, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les capitaux propres, les résultats et/ou les opérations futures du groupe.

Pertes comptables

Le groupe est déficitaire et sa capacité à générer des bénéfices et des flux de trésorerie futurs dépendra notamment de sa capacité à augmenter les ventes de ses produits et à contrôler ses dépenses futures (y compris celles de R&D et d'autres investissements tels que la croissance externe). Si le groupe ne parvenait pas à devenir rentable ou à générer de la trésorerie, sans accès à une autre source de financement, sa capacité à développer ses activités, à maintenir ses efforts de R&D ou à étendre ses offres de produits en serait compromise.

Dans ce cas, le groupe serait également menacé de faillite et de liquidation.

Cela dit, en tenant compte du bon début de l'exercice 2020, Novacyt s'attend à dégager une trésorerie positive en 2020 et considère le risque de ce qui précède comme faible.

Modalités de l'endettement existant

Les facilités de crédit existantes du groupe lui imposent des restrictions opérationnelles et financières qui pourraient notamment limiter le paiement de dividendes, entraîner des dettes supplémentaires et imposer la constitution de garanties. La nécessité de respecter ces seuils ou de tenir compte de ces restrictions pourrait entraver la capacité du groupe à mener à bien sa stratégie commerciale. Par ailleurs, une violation des modalités d'endettement du groupe pourrait faire en sorte que tout ou partie de son endettement devienne exigible. Les actifs de la société et/ou de ses filiales directes et indirectes pourraient ne pas être suffisants pour

générer les fonds nécessaires au remboursement de cette dette en cas de son exigibilité accélérée. Des événements indépendants de la volonté du groupe peuvent contribuer au non-respect par le groupe de ces engagements.

Conformément aux conditions des facilités de crédit existantes du groupe, certains prêteurs ont reçu une garantie sur certains actifs actuels et futurs du groupe. Le non-respect des obligations énoncées dans ces facilités de crédit pourrait entraîner un cas de défaut qui, s'il n'était pas résolu ou annulé, pourrait permettre une exigibilité accélérée du crédit concerné.

De telles actions pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

Remboursement de l'endettement existant

La société prévoit d'être en mesure d'honorer ses remboursements de capital et le paiement d'intérêts sur ses facilités de crédit existantes.

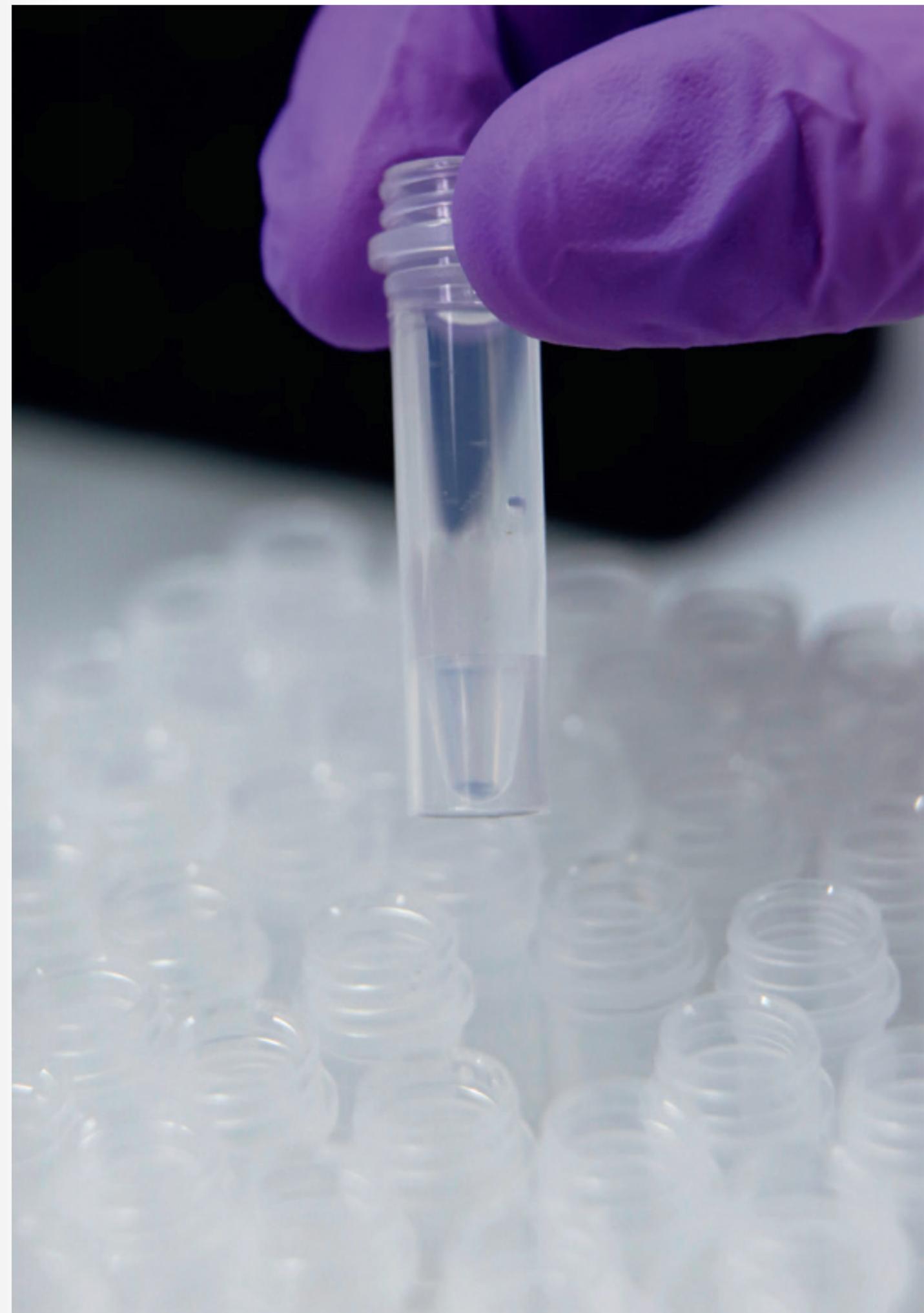
Clients mauvais payeurs

Le groupe vend ses produits et services à des entreprises de toutes tailles, allant des PME aux entreprises de premier ordre, avec une présence sur les marchés émergents tels que le Moyen-Orient, la région Asie-Pacifique (y compris la Chine et l'Inde), l'Afrique (y compris le Nigeria) et l'Amérique du Sud (y compris le Venezuela). Alors que le groupe a réussi jusqu'à présent à gérer le risque d'impayés pour les produits et services vendus à ces entreprises et dans ces régions, il se pourrait que les nouveaux clients ne respectent pas les délais normaux de paiement et que les créances irrécouvrables de la société augmentent ainsi à mesure que le groupe se développe et que sa base de clients et ses canaux de distribution s'étendent.

Taux de change

Le groupe est présent à l'échelle mondiale et est exposé au risque de change sur les achats et les ventes libellés en devises autres que l'euro, la livre sterling et le dollar américain, qui sont les devises de la plupart de ses créances, dépenses, réserves de trésorerie et emprunts. Les taux de change de l'euro, de la livre sterling et du dollar américain ont considérablement fluctué dans le passé et pourraient continuer de le faire à l'avenir. En conséquence, les montants des revenus, des dépenses, de la trésorerie et des emprunts peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux anticipés par le groupe.

En outre, les états financiers du groupe sont libellés en euros, ce qui augmente l'exposition aux fluctuations des taux de change et peut avoir un impact sur les résultats financiers communiqués aux actionnaires, notamment dans la mesure où les gains et pertes résultant de transactions en devises étrangères et lors du règlement des montants des créances et des dettes en devises sont comptabilisés par le biais du compte de résultat.



04

États financiers

Déclaration des responsabilités des administrateurs à l'égard du Rapport annuel et des états financiers

Les administrateurs sont responsables de la préparation du rapport annuel et des états financiers conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Le droit des sociétés oblige les administrateurs à préparer les états financiers sur une base consolidée et pour la société mère pour chaque exercice. Ainsi, ils sont tenus de préparer les états financiers du groupe conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'UE, et aux dispositions légales applicables, et ont choisi de préparer les états financiers de la société mère sur cette même base.

En application du droit des sociétés, les administrateurs ne doivent arrêter les états financiers que s'ils sont convaincus qu'ils donnent une image fidèle de la situation du groupe et de la société mère et de leur résultat pour cette période. Lors de la préparation de chacun des états financiers du groupe et de la société mère, les administrateurs sont tenus de :

- choisir les méthodes comptables appropriées et de les appliquer de manière cohérente ;
- porter des jugements et des estimations comptables raisonnables et prudents ;
- indiquer s'ils sont établis conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'UE ; et
- préparer les états financiers sur la base du principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est inapproprié de présumer que le groupe et la société mère poursuivront leurs activités.

Les administrateurs sont tenus de tenir des registres comptables adéquats pour montrer et expliquer les transactions de la société mère et faire ressortir avec une précision raisonnable à tout moment la situation financière de la société mère et leur permettre de s'assurer que ses états financiers sont conformes au Companies Act britannique de 2006. De manière générale, ils doivent prendre toute mesure raisonnable pour protéger les actifs du groupe et prévenir et détecter les fraudes et autres irrégularités.

En vertu des lois et règlements en vigueur, les administrateurs sont également chargés de préparer un rapport stratégique, un rapport des administrateurs, un rapport sur la rémunération des administrateurs et une déclaration de gouvernance d'entreprise conformes à ces lois et à ces règlements.

Déclaration de responsabilité des administrateurs à l'égard du rapport financier annuel

Nous confirmons qu'à notre connaissance :

- les états financiers, préparés conformément à l'ensemble des normes comptables applicables, donnent une image fidèle des actifs, des passifs, de la situation financière et du résultat de la société et des entreprises inclus dans la consolidation prise dans son ensemble ; et
- le Rapport de gestion comprend un examen sincère de l'évolution et de la performance de l'entreprise ainsi que de la position de l'émetteur et des engagements inclus dans la consolidation prise dans son ensemble, accompagnée d'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

04 États financiers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société Novacyt

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NOVACYT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note « Contrats de location » de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose les incidences de la première application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location à compter du 1er janvier 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Continuité d'exploitation

La note « Continuité d'exploitation » de l'annexe expose les hypothèses retenues par le conseil d'administration pour arrêter les comptes en appliquant le principe de continuité d'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons apprécié le caractère raisonnable et approprié des hypothèses de continuité d'exploitation retenues. Nous estimons par ailleurs que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard du principe de continuité d'exploitation.

Goodwill

Les goodwill ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note « Test de dépréciation » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses retenues à cette fin, et nous avons vérifié que les notes « Test de dépréciation » et « Goodwill » de l'annexe donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 13 mai 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs

aux effets de la crise liée au COVID-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 13 mai 2020

Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
Benoit PIMONT

05

Comptes
et notes

Résultat consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019

Montants en k€	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Activités poursuivies			
Chiffre d'affaires	5	13 081	13 721
Coût des ventes	7	-4 709	-5,116
Marge brute	-	8 372	8 604
Frais de commercialisation, marketing et distribution	8	-2 700	-2 454
Frais de recherche et développement	9	-451	-406
Frais généraux et administratifs	10	-6 466	-6 119
Subventions gouvernementales	11	3	-51
Perte opérationnelle avant éléments exceptionnels	-	-1 242	-425
Autres produits opérationnels	12	127	-
Autres charges opérationnelles	12	-661	-960
Perte opérationnelle après éléments exceptionnels	-	-1 776	-1 385
Produits financiers	13	260	225
Charges financières	13	-2 394	-919
Perte avant impôt	-	-3 910	-2 080
Impôt (charge) / produit	14	8	-32
Perte après impôt des activités poursuivies	-	-3 902	-2 112
Perte des activités abandonnées	37	-2 656	-2 626
Perte après impôt attribuable aux actionnaires de la société consolidante (*)	-	-6 558	-4 738
Perte par action (€)	15	-0.14	-0.13
Perte diluée par action (€)	15	-0.14	-0.13
Perte par action résultant des activités poursuivies (€)	15	-0.08	-0.06
Perte diluée par action résultant des activités poursuivies (€)	-	-0.08	-0.06
Perte par action des activités abandonnées (€)	15	-0.06	-0.07
Perte diluée par action résultant des activités abandonnées (€)	-	-0.06	-0.07

Les résultats consolidés de 2018 et 2019 sont préparés pour présenter les impacts de l'application de la norme IFRS 5 relative à l'abandon d'activités, en isolant l'activité NOVAprep® sur une seule ligne « Perte des activités abandonnées ».

Etat consolidé du résultat global pour les exercices clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018

Montants en k€	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Perte après impôts	-	-6 558	-4 738
Éléments recyclables en résultat :			
Différences de change résultant de la conversion d'opérations en devises étrangères	-	-486	-4
Résultat global consolidé de l'exercice	-	-7 044	-4 742
Perte totale attribuable :			
Aux actionnaires de la société consolidante (*)	-	-7 044	-4 742

(*) Pas d'intérêts minoritaires.

05 Comptes et notes

Etat de la situation financière pour les exercices clos au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019

Montants en k€	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Goodwill	16	15 918	16 134
Autres immobilisations incorporelles	17	4 313	4 944
Immobilisations corporelles	18	3 478	1 191
Actifs financiers non-courants	19	240	234
Autres actifs à long terme	20	214	-
Actifs non-courants	-	24 163	22 503
Stocks et en cours	22	2 439	2 347
Clients et autres débiteurs	23	2 168	3 900
Créances fiscales	-	4	94
Charges constatées d'avance	24	406	233
Placements financiers à court terme	-	10	10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	1 805	1 132
Actifs courants	-	6 832	7 716
Actifs détenus en vue de la vente	-	70	2 294
Total actifs	-	31 065	32 513
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	26	2 457	3 115
Passifs éventuels (part court terme)	27	-	1 569
Provisions à court terme	28	50	100
Fournisseurs et autres créditeurs	29	4 591	4 647
Autres passifs courants	30	591	379
Total passifs courants	-	7 689	9 809
Passifs détenus en vue de la vente	-	-	85
(Passifs)/actifs nets courants	-	-857	-2 008
Emprunts et dettes financières	26	8 493	2 259
Provisions à long terme	28	240	168
Impôts différés	-	49	54
Total passifs non-courants	-	8 782	2 481
Total des passifs	-	16 471	12 375
Actifs nets	-	14 594	20 138
Capital social	31	3 873	2 511
Primes liées au capital	32	58 012	58 249
Actions propres	-	-174	-178
Autres réserves	33	-3 306	-2 820
Réserve « equity »	34	401	422
Pertes accumulées	35	-44 212	-38 046
Total capitaux propres – part du groupe	-	14 594	20 138
Total des capitaux propres	-	14 594	20 138

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019

Montants en k€	Notes	Autres réserves du groupe							Total	Pertes accum.	Total capitaux propres
		Capital social	Primes liées au capital	Actions propres	Réserve equity	Acquisition des actions Primerdesign	Réserves de conversion	OCI s. PIDR			
Situation au 1er janvier 2018	-	2 511	58 281	-176	422	-2 948	143	-11	-2 816	-33 308	24 914
Écarts actuariels s/ PIDR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-4	-	-4	-	-4
Perte de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-4 738	-4 738
Total des pertes et profits de la période	-	-	-	-	-	-	-4	-	-4	-4 738	-4 742
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres	-	-	-	-2	-	-	-	-	-	-	-2
Autres variations	-	-	-32	-	-	-	-	-	-	-	-32
Situation au 31 décembre 2018	-	2 511	58 249	-178	422	-2 948	139	-11	-2 820	-38 046	20 138
Écarts actuariels s/ PIDR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-486	-	-486	-	-486
Perte de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-6 558	-6 558
Total des pertes et profits de la période	-	-	-	-	-	-	-486	-	-486	-6 558	-7 044
Augmentations de capital	31	-	-180	-	-	-	-	-	-	-	-180
Mouvements sur actions propres	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	4
Autres variations	32	1 362	-57	-	-21	-	-	-	-	392	1 676
Situation au 31 décembre 2019	-	3 873	58 012	-174	401	-2 948	-347	-11	-3 306	-44 212	14 594

05 Comptes et notes

Tableau des flux de trésorerie pour les exercices clos au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019

Montants en k€	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Flux de trésorerie nets utilisés dans des activités d'exploitation	38	-1 073	-1 246
Placements	-	-	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	27	-
Achats de brevets et marques	-	-112	-307
Achats d'immobilisations corporelles	-	-224	-377
Achats de placements aux fins de transactions	-	-	2
Acquisition de filiale, déduction faite de la trésorerie acquise	-	-1 353	-2 034
Produit de la cession d'activités	-	364	-
Trésorerie nette générée par des activités de financement	-	-1 298	-2 716
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées	-	157	-130
Flux de trésorerie provenant des activités poursuivies	-	-1 455	-2 586
Remboursements d'emprunts	26	-3 480	-2 561
Produit de l'émission d'emprunts et d'emprunts obligataires	26	6 859	3 960
Produit d'autres financements à court terme	26	772	-
Païement de frais d'émission d'actions	-	-180	-
Cession (achat) d'actions propres - Net	-	5	-2
Intérêts payés	-	-1 046	-632
Trésorerie nette générée par des activités de financement	-	2 950	765
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées	-	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités poursuivies	-	2 950	765
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	579	-3 197
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice/ la période	-	1 132	4 345
Effet des variations de taux de change	-	94	-16
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice/ la période	-	1 805	1 132

Notes sur les Comptes Annuels

1. NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Novacyt S.A est une société établie en France, spécialisée dans le diagnostic du cancer et des maladies infectieuses. Son siège social se situe 13, avenue Morane Saulnier, 78140 Vélizy-Villacoublay.

Les informations financières comprennent les états financiers consolidés de la Société et de ses filiales (appelées ci-après collectivement « le Groupe »). Elles sont établies et libellées en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2019.

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de 2019 le 13 mai 2020.

2. ADOPTION DE NORMES NOUVELLES ET AMENDEMENTS DE NORMES EXISTANTES

- Normes, interprétations et amendements de normes obligatoirement applicables aux exercices débutant le ou après le 1er janvier 2019
- IFRS 16 : « Contrats de location ». Le Groupe a choisi d'appliquer la norme selon l'approche rétrospective modifiée à partir du 1er janvier 2019, en utilisant certains des simplifications prévues par la norme. L'effet cumulé de l'application initiale est comptabilisée dans la situation nette au 1er janvier 2019. Les chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ne sont pas retraités pour refléter l'adoption de la norme IFRS 16, mais sont établis par application des méthodes comptables du preneur en vertu de la norme IAS 17 Contrats de location. Ceci est commenté dans la note 39.
- Le groupe a adopté l'IFRIC 23 pour la première fois cette année. L'IFRIC 23 précise comment déterminer la position fiscale comptable en cas d'incertitudes sur les traitements fiscaux.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes non-obligatoires en 2019.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

3. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

Pour la préparation des états financiers selon les normes IFRS, la direction doit faire preuve de discernement quant à l'application de méthodes comptables, se livrer à des estimations et émettre des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes, établies sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent pas être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées en permanence. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé pendant la période du changement s'il n'affecte que cette période ou pendant la période du changement et les périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les états financiers ont été établis à partir du coût historique, sauf pour les instruments financiers qui ont été évalués à leur juste valeur. Le coût historique se base en général sur la juste valeur de la contrepartie versée en échange de biens et de services.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction effectuée en bonne et due forme entre les participants de l'opération à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou évalué selon une autre technique. En déterminant la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe tient compte des caractéristiques de l'actif ou du passif si les acteurs du marché auraient tenu compte de ces mêmes caractéristiques en déterminant le montant de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur aux fins d'évaluation et/ou de déclaration dans les états financiers est déterminée sur cette base, sauf pour des opérations de location qui entrent dans le cadre de l'IAS 17, et des évaluations présentant des similarités avec la juste valeur mais qui ne sont pas une juste valeur, par exemple une valeur nette réalisable d'après IAS 2 ou une valeur d'utilité dans IAS 36.

Les domaines dans lesquels des hypothèses et estimations sont significatives pour les états financiers consolidés sont notamment l'évaluation du goodwill résultant de l'acquisition par la Société de l'activité Omega (note 16), les valeurs comptables et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles (note 17), les impôts différés (note 21), les créances clients (note 23) et les provisions pour risques et charges liées à l'exploitation (note 28).

05 Comptes et notes

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers incluent toutes les sociétés se trouvant sous contrôle exclusif. La Société n'exerce aucun contrôle conjoint ni aucune influence significative sur d'autres sociétés. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient son contrôle effectif.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de consolidation intégrale avec déclaration d'intérêts minoritaires. Selon la norme IFRS 10, un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité en question et qu'il est en mesure d'influencer ces rendements en raison du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Si la Société détient moins de la majorité des droits de vote d'une société détenue, elle considère qu'elle détient un pouvoir sur celle-ci si les droits de vote suffisent à lui conférer l'aptitude pratique à diriger unilatéralement les activités pertinentes de la société détenue. La Société tient compte de tous les faits et circonstances pertinents en déterminant si ses droits de vote dans une société détenue suffisent ou non à lui conférer du pouvoir, y compris :

- l'ampleur de la détention de droits de vote par la Société par rapport à l'ampleur et à la dispersion des détentions des autres titulaires de droits de vote ;
- les droits de vote potentiels détenus par la Société, d'autres titulaires de droits de vote ou de tiers ;
- les droits découlant d'autres dispositions contractuelles ; et
- les autres faits et circonstances qui indiquent que la Société est ou n'est pas en mesure actuellement d'exercer les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les modalités de vote aux assemblées d'actionnaires précédentes.

La consolidation d'une filiale débute quand la Société prend le contrôle de cette filiale et cesse quand la Société en perd le contrôle. Plus précisément, les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé à compter de la date à laquelle la Société en prend le contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse de contrôler la filiale.

Le gain ou la perte et chaque élément du résultat global sont attribués aux actionnaires de la Société et aux intérêts minoritaires. Le résultat global des filiales est imputé aux actionnaires de la Société et aux intérêts minoritaires même si cela entraîne un solde déficitaire des intérêts minoritaires.

Si nécessaire, des ajustements sont effectués sur les états financiers des filiales, afin que les principes comptables utilisés soient alignés avec les principes comptables du Groupe.

Tous les actifs et passifs, capitaux propres, chiffre d'affaires, charges et flux de trésorerie se rapportant à des transactions entre les membres du Groupe sont éliminés lors de la consolidation. Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation de la Société comprend les sociétés suivantes, toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale sur l'exercice 2019 et le précédent.

Sociétés	Clôture			Ouverture		
	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation
Biotec laboratories Ltd	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Lab21 Healthcare Ltd	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Lab21 Ltd	-	-	-	100,00 %	100,00 %	IG
Microgen Bioproducts Ltd	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Novacyt S.A.	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Novacyt Asie Ltd	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Novacyt Chine Ltd	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Novacyt UK Holdings Ltd	100,00 %	100,00 %	IG	-	0,00 %	-
Primerdesign Ltd	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	-	IG

Légende : IG : Intégration globale

Le 4 juin 2019, une nouvelle société holding britannique a été créée sous le nom de Novacyt UK Holdings Limited. La propriété de Microgen Bioproducts, Lab21 Healthcare et Biotec Laboratories a été transférée de Lab21 Ltd à Novacyt UK Holdings, avant la vente de Lab21 Limited le 18 juillet 2019. Le capital social total est de 5 actions ordinaires à 1 £ par action.

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination d'opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre des sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés.

Conversion de comptes en devises étrangères

Les informations financières historiques sont libellées en milliers d'euros. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros de la façon suivante :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis aux taux de change de clôture, à l'exception d'éléments de capitaux propres qui sont maintenus à des taux historiques ;
- les opérations du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont converties au taux de change moyens annuels.

Les différences de conversion sur le résultat et les capitaux propres sont portées directement en autres éléments du résultat global sous la rubrique « Réserves de conversion » pour la part du Groupe. Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion s'y rapportant et comptabilisées en autres éléments du résultat global sont reclassées en résultat.

Les écarts de change résultant des soldes intra-groupe sont comptabilisés en pertes et gains de change dans le compte de résultat consolidé.

Continuité d'exploitation

Au moment de l'approbation des états financiers, les administrateurs s'attendent raisonnablement à ce que la Société dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Ils adoptent donc le principe de la continuité de l'exploitation dans la préparation des états financiers.

Le modèle de continuité d'exploitation couvre la période allant jusqu'en mai 2021 inclus. En procédant à cette analyse, les administrateurs ont tenu compte des éléments suivants :

- le besoin en fonds de roulement de l'entreprise,
- un solde de trésorerie positif au 31 décembre 2019 de 1.805.000 €,
- le remboursement des emprunts obligataires en cours selon les échéanciers convenus,
- les encaissements de trésorerie résultant de l'exercice des BSA au premier trimestre 2020,
- le paiement de la première tranche du plan d'intéressement à long terme mis en place en novembre 2017,
- les encaissements supplémentaires de trésorerie liés à la pandémie de COVID-19.

Le prévisionnel préparé par la Société montre qu'elle est en mesure de couvrir ses besoins de trésorerie pour l'exercice 2020 et jusqu'en Mai 2021 sans recourir à des emprunts supplémentaires ou d'autres sources de financement.

05 Comptes et notes

Regroupements d'entreprises et évaluation de goodwill

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (voir IFRS 3R).

A la date de prise de contrôle d'une société ou d'un groupe de sociétés qui représentent une activité, le Groupe identifie et évalue les actifs et passifs acquis, dont la plupart sont évalués à leur juste valeur. L'écart entre la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de tout intérêt minoritaire dans l'entreprise acquise et le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Conformément à l'IFRS 3, le Groupe applique les principes suivants :

- les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus ;
- tout ajustement de prix d'achat d'un actif ou d'un passif repris est estimé à sa juste valeur à la date d'acquisition et l'évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations sur des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et si cette évaluation a lieu dans les 12 mois d'affectation suivant la date d'acquisition. Tout ajustement de la dette financière comptabilisée au titre d'un complément de prix postérieur à la période intermédiaire ou ne répondant pas à ces critères, est comptabilisé avec le résultat global du Groupe ;
- Tout écart d'acquisition négatif découlant de l'acquisition est immédiatement comptabilisé avec le chiffre d'affaires ; et
- en cas d'acquisitions par étape, la prise de contrôle déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe dans le résultat ; toute perte de contrôle donne lieu à la réévaluation de la participation résiduelle éventuelle à la juste valeur suivant les mêmes modalités.

En ce qui concerne les sociétés acquises en cours d'exercice, seuls les résultats de la période postérieure à la date de prise de contrôle sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Évaluation du goodwill

Le goodwill est ventilé par UGT ou groupe d'unités génératrices de trésorerie, en fonction du niveau auquel il est suivi à des fins de gestion. Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, les UGT ou groupes d'UGT définis par le Groupe ne sont pas d'une taille supérieure à celle d'un secteur opérationnel.

Test de dépréciation

Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet de tests de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour la clôture annuelle.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable d'un actif à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant pouvant être obtenu de la vente d'un actif, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT.

Il n'est pas toujours nécessaire de déterminer à la fois la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur comptable de l'actif, l'actif ne s'est pas déprécié et il n'est pas nécessaire d'estimer l'autre montant.

Immobilisations incorporelles

Relations clientèle

Conformément à la norme IFRS 3, l'acquisition par la Société de Primerdesign et de l'activité Maladies infectieuses Omega a donné lieu à la comptabilisation de la valeur de la clientèle acquise dans l'état de la situation financière. La valeur de ces actifs a été déterminée par l'actualisation de l'excédent de marge généré par la clientèle après la rémunération des actifs contributifs.

Les relations clientèle seront amorties linéairement sur neuf ans.

Marque

Le prix d'acquisition de Primerdesign par la Société a également été « affecté » en partie à la marque Primerdesign. La valeur de cet actif a été déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie que la licence de la marque pourrait générer, estimés en pourcentage du chiffre d'affaires à partir d'informations comparables disponibles.

Le prix d'acquisition de l'activité Maladies infectieuses Omega par la Société a donné lieu à la comptabilisation d'un certain nombre de marques. La valeur de cet actif a été déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie que la licence de la marque pourrait générer, estimés en pourcentage du chiffre d'affaires à partir d'informations comparables disponibles.

Les deux marques sont amorties linéairement sur neuf ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent également des licences comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur des durées d'utilité de 7 à 20 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (correspondant au prix d'achat auxquels s'ajoutent les frais accessoires et frais d'acquisition).

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, en identifiant le cas échéant les principaux composants, en fonction des durées d'utilité estimatives suivantes :

- | | |
|---|-----------------------|
| • Améliorations locatives : | Linéaire – 2 à 15 ans |
| • Marque : | Linéaire – 9 ans |
| • Clientèle : | Linéaire – 9 ans |
| • Matériel et outillage industriels : | Linéaire – 3 à 6 ans |
| • Installations générales, aménagements : | Linéaire – 3 à 5 ans |
| • Matériel de transport : | Linéaire – 5 ans |
| • Matériel de bureau : | Linéaire – 3 ans |
| • Matériel informatique : | Linéaire – 2 à 3 ans |

Tous les bâtiments, équipements ou autres contrats de location qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 16 à la date d'entrée en vigueur du 1er janvier 2019 et qui ont été capitalisés en tant que droits d'utilisation seront amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, comme l'exige la norme IFRS 16.

L'amortissement des immobilisations débute lorsque celles-ci sont prêtes à être utilisées et il cesse lors de leur cession, de leur mise au rebut ou de leur reclassement en actifs destinés à être cédés, conformément aux dispositions de l'IFRS 5.

Compte tenu de la nature de ses immobilisations, le Groupe ne reconnaît pas de valeur résiduelle sur les immobilisations corporelles qu'il utilise.

Les modes d'amortissement et les durées d'utilité sont réexaminés à chaque clôture et sont, le cas échéant, révisés de manière prospective.

05 Comptes et notes

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsque d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les éléments externes et internes suivants :

Indices externes :

- une diminution de la valeur de marché de l'actif (dans une plus large mesure que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- des changements majeurs, ayant un effet négatif sur l'entité, ont eu lieu au cours de la période ou sont attendus dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché sur la Société exerce ses activités ou auquel l'actif est dévolu ; et
- les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- des performances de l'actif inférieures aux prévisions ; et
- une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par l'actif.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif sur sa durée probable d'utilisation.

Pour les actifs qui ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, leur valeur recouvrable est déterminée par celle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient et qui est le plus petit groupe homogène d'actifs identifiables générant des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

Contrats de location – Après adoption de IFRS 16

La norme IFRS 16 « Contrats de location » a été publiée en janvier 2016 et est en vigueur pour les états financiers d'une entité pour les périodes annuelles de reporting commençant le ou après le 1er janvier 2019. La norme énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information des contrats de location. Elle introduit des changements importants dans la comptabilité des preneurs : elle supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement prévue par l'IAS 17 et exige que le preneur comptabilise à l'actif un droit d'utilisation et au passif une dette de location au début du contrat de location pour tous les contrats de location, sauf pour les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur.

- L'actif correspondant au droit d'utilisation est évalué initialement à son coût et ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur. Sa valeur sera également ajusté pour toute réévaluation de la dette au titre de la location.
- Le passif au titre de la location est initialement évalué à la valeur actuelle des paiements futurs au titre de la location, actualisés en utilisant le taux d'actualisation implicite du contrat de location (ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, le taux d'emprunt marginal du preneur). Par la suite, le passif au titre de la location est ajusté en fonction des intérêts et des paiements de location, ainsi que de l'impact des modifications du contrat de location, entre autres.

Les dispositions transitoires d'IFRS 16 permettent aux preneurs d'utiliser soit une approche rétrospective complète, soit une approche rétrospective simplifiée pour les contrats de location existant à la date de la première application de la norme, avec la possibilité d'utiliser certains allègements transitoires.

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme en utilisant l'approche rétrospective simplifiée à partir du 1er janvier 2019, en utilisant certains des recours pratiques prévus dans la norme, et l'effet cumulé de l'application initiale sera comptabilisé dans la situation nette au 1er janvier 2019. Le Groupe a comptabilisé les actifs de droit d'utilisation et les passifs de location dans l'état consolidé de la situation financière, initialement évalués à la valeur actuelle des futurs paiements de location, l'actif de droit d'utilisation étant ajusté du montant de tout paiement de location payé d'avance ou provisionné. Les chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ne sont pas retraités pour refléter l'adoption de la norme IFRS 16, mais continuent plutôt à correspondre aux méthodes comptables du preneur conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location ».

Le Groupe a choisi d'appliquer les modalités pratiques suivantes, autorisées pour les entités qui adoptent la norme IFRS 16 en utilisant l'approche rétrospective modifiée :

The Group has elected to apply for the following practical expedients allowed for entities adopting IFRS 16 using the modified retrospective approach:

- Réexamen des contrats – Le Groupe a fait usage de la possibilité de ne pas réexaminer si un contrat est ou contient un bail. En conséquence, la définition d'un contrat de location selon l'IAS 17 et l'IFRIC 4 continuera à être appliquée aux contrats de location conclus ou modifiés avant le 1er janvier 2019.
- Taux d'actualisation – Au lieu d'exiger que le preneur détermine le taux d'emprunt marginal pour chaque contrat de location, la norme IFRS 16 permet au preneur d'appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques raisonnablement similaires (tels que des contrats de location avec une durée résiduelle similaire pour une catégorie similaire d'actifs sous-jacents dans un environnement économique similaire).
- Coûts directs initiaux – En pratique, l'IFRS 16 permet au preneur d'exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation de l'actif lors de la transition.
- Utilisation du recul pour la durée du contrat de location - Le preneur est tenu de déterminer la durée du contrat de location à la date de la première application, ce qui inclut les options d'achat et de renouvellement et les options de résiliation dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient exercées. Pour faciliter la reconstitution de l'évaluation initiale de la durée du contrat de location par le preneur et des changements ultérieurs, la norme IFRS 16 permet au preneur d'utiliser le recul pour déterminer quelles options de renouvellement et de résiliation inclure ou exclure.
- Détermination du caractère déficitaire du contrat de location - Comme les autres actifs non financiers, les droits d'utilisation des actifs sont soumis à un test de dépréciation en vertu de la norme IAS 36 Dépréciation d'actifs et le preneur est tenu d'effectuer un test de dépréciation pour chacun de ses droits à la date de première application initiale. L'IFRS 16 permet au preneur d'utiliser son évaluation de contrat déficitaire selon l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » immédiatement avant la transition au lieu d'effectuer un test de dépréciation selon IAS 36. Le droit d'utilisation est alors réduit de toute provision existante pour les contrats de location onéreux déficitaires - il n'y avait pas de contrats déficitaires au sein du Groupe au 1er janvier 2019.
- Contrats de location à court terme - Pour les contrats de location dont la durée résiduelle est inférieure à un an à la date de première application de la norme, le preneur peut choisir de ne pas appliquer IFRS 16 et de comptabiliser les paiements de location en charges plutôt que de comptabiliser un actif de droit d'utilisation et une dette de location. Lorsqu'il utilise cette possibilité d'exemption pour les contrats de location à court terme, le preneur doit indiquer le montant des paiements de location passés en charges suite à l'utilisation de cette option.

Contrats de location – Avant adoption de IFRS 16

Les contrats de location, où le groupe NOVACYT est preneur, sont analysés selon leur substance et leur réalité financière et relèvent selon le cas d'opérations de location simple ou d'opérations de location financement.

Contrats de location financement

Un contrat de location financement se définit comme un contrat de location ayant en substance pour effet de transférer au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Il s'analyse comme une acquisition d'immobilisation par le locataire financée par un crédit accordé par le bailleur.

Le groupe n'a pas mis en place de tels contrats.

05 Comptes et notes

Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat pour lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur. Les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat. Ceux-ci sont constatés en résultat de façon linéaire sur l'ensemble de la durée du contrat de location, même si les paiements ne sont pas effectués avec la même régularité.

Le contrat de location des bureaux de la Société à Vélizy peut être considéré comme un contrat de location simple.

Une provision pour remise en état des bureaux loués a été constituée afin de faire face aux obligations contractuelles découlant de contrats de location.

Stocks

Les stocks sont valorisés à la valeur la plus faible entre leur coût d'acquisition et leur valeur recouvrable. Le coût d'acquisition des stocks comprend les matières et fournitures et, le cas échéant, les frais de personnel encourus pour amener les stocks dans leur état actuel. Il est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur recouvrable représente le prix de vente estimé, diminué de tous frais de marketing, de vente et de distribution.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est constatée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées lors du transfert de propriété correspondant généralement à la livraison pour les ventes de biens et à la réalisation de la prestation pour les activités de services.

Les créances sont comptabilisées à leur juste valeur, qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, elles sont le cas échéant dépréciées par voie de provision. Les provisions pour dépréciation sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation, qui se définit comme la valeur actuelle des sommes estimées recouvrables.

Les créances clients n'ont pas fait l'objet de calculs d'actualisation, car l'effet serait non significatif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des fonds de caisses, des comptes bancaires courants, ainsi que des valeurs mobilières de placement (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières, « OPCVM », titres de créances négociables, etc.) qui peuvent être liquidés ou vendus à très court terme (en général moins de 3 mois après la date d'acquisition) et dont le risque de changement de valeur est négligeable. Tous ces éléments sont évalués à leur juste valeur, les éventuels ajustements étant comptabilisés dans les gains ou pertes.

Passifs financiers

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. En application de ce principe, les frais de montage éventuels sont portés dans la rubrique de l'état de la situation financière correspondant à ces emprunts et amortis en résultat financier sur la durée de vie des emprunts.

Instruments financiers composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et un dérivé évalué à la juste valeur. C'est notamment le cas des Obligations Convertibles en Actions avec Bons de Souscription d'Actions (« OCABSA »). Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées et présentées séparément en fonction de leur contenu, selon la définition fournie dans l'IAS 32, « Instruments financiers : Informations à fournir et présentation ». Le coût amorti est calculé sur la seule composante dette, une fois la composante dérivé incorporé séparée.

Contrepartie conditionnelle de Primerdesign

La Société a négocié une contrepartie conditionnelle pour l'acquisition des titres de Primerdesign avec les anciens actionnaires de cette dernière, sous réserve de la réalisation d'un objectif de chiffre d'affaires. Le paiement final a eu lieu en novembre 2019.

Conformément à l'IAS 39, le passif financier a été réévalué à sa juste valeur au 31 décembre 2018 pour tenir compte de l'évolution du cours de change de la livre sterling d'une part et de l'actualisation de la dette d'autre part.

Contrepartie conditionnelle d'Omega ID

En vertu des conditions de l'accord d'achat d'actifs, les compléments de prix, à régler entièrement en numéraire, se décomposaient comme :

- i. 175 000 GBP payés au bout de douze mois à l'achèvement du transfert de technologie et de services – cette composante a été payée en totalité en 2019 ;
- ii. 200 000 GBP payés à l'obtention de l'accréditation d'Axminster, l'usine de production britannique, selon certaines normes (réalisation attendue dans les 12 mois suivant la date d'acquisition). Ce complément de prix ne sera pas versé, la condition n'étant pas remplie.

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont des obligations de fournir de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Elles sont comptabilisées dans l'état de la situation financière lorsque le Groupe participe à une transaction qui génère des dettes de cette nature. Les dettes fournisseurs et autres comptes créditeurs sont portés dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur lors de leur première comptabilisation, sauf si leur règlement intervient plus de 12 mois après leur comptabilisation. Dans ce cas, elles sont estimées par la méthode du coût amorti. La méthode du taux d'intérêt effectif entraînera la comptabilisation d'une charge financière dans le compte de résultat. Les dettes fournisseurs et autres comptes créditeurs sortent de l'état de la situation financière lorsque l'obligation correspondante est éteinte.

Les dettes fournisseurs n'ont pas fait l'objet de calculs d'actualisation, car l'effet ne serait pas significatif.

Provisions

Conformément à l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation en cours à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il y aura une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce dernier. Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources futures nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Elles sont constituées pour remettre en état des locaux loués, résoudre des litiges de relations du travail et instaurer un plan d'intéressement à long terme.

Plan d'intéressement à long terme

Novacyt a permis à certains employés d'acheter des actions dans le cadre d'un plan d'intéressement à long terme adopté le 1er novembre 2017. Le prix appliqué est fixé au prix de l'action à la date d'attribution et les options seront réglées en espèces. Les options seront acquises au troisième anniversaire de la date d'attribution. Les frais de paiement sont calculés en vertu de l'IFRS 2 « Rémunération en actions ». La charge comptable est répartie sur la période d'acquisition pour refléter les services reçus et une dette est comptabilisée dans l'état de la situation financière.

Avantages au personnel

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, congés maladie) et d'avantages postérieurs à l'emploi via des cotisations et des prestations définies (indemnité de fin de carrière, prestations de retraite, etc.).

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période au titre de laquelle ils sont dus.

05 Comptes et notes

Les avantages postérieurs à l'emploi se rapportent pour l'essentiel à des indemnités de départ à la retraite et ne concernent que les salariés de la Société. S'agissant de prestations définies, elles font l'objet d'une provision calculée par un actuaire, dont les paramètres sont les suivants :

- départ à la retraite à 64 ans pour les cadres ;
- départ à la retraite à 62 ans pour les non-cadres ;
- augmentation de salaires de 3 % par an, soit le taux d'inflation à long terme majoré de 1 % ;
- taux d'actualisation de 1,4 % en 2017 et de 1,6 % en 2018 alignés sur le taux moyen d'émission d'obligations du secteur privé en euros (grande qualité) pour des durations équivalentes à celles des engagements concernés ;
- turnover basé sur l'expérience réelle du Groupe : projection de 0,5 démission sur les 12 prochains mois ;
- taux de survie calculé à partir des tables INSEE TV 2012-2014 ; et
- taux de charges sociales moyen de 41,51 % en 2018.

Les droits en mois de salaires découlent de l'application des accords nationaux et de la convention « Pharmacie, parapharmacie produits vétérinaires : fabrication & commerce ». Ces indemnités de départ sont comptabilisées comme des charges quand elles sont dues. La provision constituée en prévision de cette charge est reprise dans le même exercice.

Après l'annonce de la cession de l'activité NOVAprep®, la provision pour les engagements de retraite a été transférée vers la ligne « Dettes dues à l'abandon d'activités » au 31 décembre 2018. Le Groupe ne comptabilise plus de provision pour avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2019, suite à la cession de l'activité NOVAprep® et au départ des salariés.

Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés

Les activités abandonnées et actifs destinés à être cédés sont retraités conformément à la norme IFRS 5.

Le 11 décembre 2018, Novacyt a annoncé son intention de céder l'activité NOVAprep® et donc de présenter ses résultats financiers en conformité avec la norme IFRS 5 sur les activités abandonnées. En conséquence, tous les produits et charges générés par cette activité sont présentés sur une seule ligne, sous le résultat net.

La norme IFRS 5 exige la présentation suivante d'activités abandonnées :

Dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global : un seul montant se composant comme suit :

- le bénéfice ou la perte après impôt de l'activité abandonnée,
- le bénéfice ou la perte après impôt comptabilisé(e) dans l'évaluation de la juste valeur moins les frais de vente, et
- le bénéfice ou la perte après impôt comptabilisé(e) dans la cession d'actifs ou du groupe destiné à la cession composant l'activité abandonnée.

L'analyse du montant total est présentée dans les notes.

Ce retraitement qui concerne uniquement l'activité NOVAprep® porte sur les deux exercices afin de permettre la comparabilité.

Dans l'état des flux de trésorerie : le flux de trésorerie net attribuable aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées est présenté séparément.

Dans l'état de la situation financière : les actifs et passifs du groupe destiné à la cession doivent être présentés séparément des autres actifs. Il en va de même des dettes d'un groupe destiné à la cession et classé comme destiné à la vente.

Cette présentation a été adoptée pour les comptes de 2018 pour refléter l'intention du groupe de céder l'activité NOVAprep® (détenue par la société Novacyt S.A.) et l'activité Cambridge Clinical Lab (détenue par la société Lab21 Ltd.). Ce reclassement a été opéré dans les comptes 2018 et se poursuit dans les comptes 2019 suite à la cession de l'activité Lab21 le 18 juillet 2019 et à la cession de l'activité NOVAprep® le 24 décembre 2019.

Chiffre d'affaires consolidé

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » pose les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires, uniquement lorsque les obligations de performance sont satisfaites et que le contrôle des biens ou services correspondants est transféré. Elle traite d'éléments tels que la nature, le montant, le calendrier et l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats avec les clients. La norme IFRS 15 remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et les règles associées. La norme IFRS 15 prévoit une approche en cinq étapes du calendrier de comptabilisation des produits des activités ordinaires et s'applique à tous les contrats avec les clients, à l'exception de ceux qui entrent dans le champ d'application d'autres normes.

- Etape 1 : Identifier le(s) contrat(s) avec un client
- Etape 2 : Identifier les obligations de performance dans le contrat
- Etape 3 : Déterminer le prix de la transaction
- Etape 4 : Affecter le prix de la transaction aux obligations de performance du contrat
- Etape 5 : Comptabiliser le produit des activités ordinaires lorsque (ou au fur et à mesure que) l'entité satisfait à une obligation de performance. Le Groupe satisfait à ses obligations de performance principalement à un moment donné et les montants des produits comptabilisés relatifs aux obligations de performance satisfaites dans le temps ne sont pas significatifs. Par conséquent, la comptabilisation des produits selon l'IFRS 15 ne représente pas un changement substantiel pour la comptabilisation des produits des ventes aux clients.

Les processus de comptabilisation des produits du groupe sont généralement simples : la reconnaissance des revenus intervient au moment de la vente et le jugement nécessaire pour déterminer le moment du transfert de contrôle est peu significatif. En effet, le groupe satisfait principalement à ses obligations de performance à un moment donné et que les montants des produits comptabilisés relatifs aux obligations de performance satisfaites au fil du temps ne sont pas significatifs.

L'entité de NOVAprep®

Tous les produits générés par l'entité NOVAprep® ont été reclassés sur la ligne « Perte des activités abandonnées ». NOVAprep® ne contribue par conséquent plus aux produits consolidés du Groupe.

Activité de Lab21 et de ses filiales

Lab21 fournissait des services de diagnostic en laboratoire. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le service est fourni (diagnostic effectué). L'activité a été cédée le 8 juillet 2019.

Les filiales de Lab21 fabriquent et vendent des réactifs et kits pour analyses bactériennes et sanguines.

Le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison des produits vendus et, le cas échéant, après acceptation formelle du client.

Activité de Primerdesign

Primerdesign conçoit, fabrique et distribue des kits de dépistage de certaines pathologies chez l'homme, l'animal et des produits alimentaires. Ces kits sont destinés à un usage en laboratoire et s'appuient sur la technologie de « réaction en chaîne de la polymérase ». Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque les kits de dépistage sont vendus. La société comptabilise la vente du produit à la livraison.

Imposition

Les charges fiscales représentent la somme des impôts actuellement payables et des impôts différés.

Impôts courants

L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du résultat net tel qu'il figure dans le compte de résultat, dans la mesure où il exclut des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles sur d'autres exercices, et il exclut également des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé par application des taux d'imposition qui sont en vigueur ou quasiment adoptés à la clôture de l'exercice.

05 Comptes et notes

Impôts différés

L'impôt différé est calculé sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans l'état de la situation financière et leurs bases fiscales, et est comptabilisé selon une approche bilancielle avec application du report variable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés sur les reports de taxation temporels, et les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où la société dispose d'un bénéfice imposable sur lequel imputer les reports de déduction temporels. Ces actifs et passifs ne sont pas reconnus si la différence temporelle résulte de la comptabilisation du goodwill ou de la comptabilisation initiale (autre que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une opération n'affectant ni le résultat imposable ni le résultat comptable.

Le passif d'impôt différé est comptabilisé pour tous les reports de taxation temporaires liés à des participations dans des filiales, sociétés associées et co-entreprises, sauf lorsque le Groupe est capable de contrôler le renversement de la différence temporelle et s'il est probable que l'écart temporel ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôts différés résultant de reports de déductions associés à de tels investissements et intérêts, sont constatés uniquement dans la mesure où la société dispose de bénéfices imposables suffisants sur lesquels imputer les bénéfices des écarts temporels et que ces écarts temporels devraient s'inverser dans un avenir prévisible.

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé est révisée à chaque clôture d'exercice et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre de bénéficier de l'utilisation de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer à la période de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, sur la base des règles fiscales et des taux d'imposition en vigueur ou quasiment adoptés à la date de clôture de l'exercice. L'impôt différé constitue un produit ou une charge du compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments comptabilisés parmi les éléments du résultat global, auquel cas l'impôt différé est également compris dans le résultat global.

La valorisation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs ou passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque le Groupe est en droit de compenser les passifs et actifs d'impôt courants, que les actifs et passifs d'impôt différés se rapportent à des impôts sur le résultat relevant de la même juridiction fiscale, et que le Groupe entend régler ses actifs et passifs d'impôt courants sur une base nette.

Impôts courants et différés pour l'exercice

L'impôt courant et l'impôt différé sont comptabilisés en bénéfices ou pertes, sauf lorsqu'ils se rapportent à des éléments du poste autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt courant et l'impôt différé sont également constatés au poste autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres respectivement. Lorsque l'impôt courant ou l'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'effet fiscal est inclus dans la constatation du regroupement d'entreprises.

Impôt courant et différé

Un impôt différé passif est comptabilisé sur les décalages temporels liés aux amortissements accélérés. Il ne concerne que la société Primer Design.

Subventions gouvernementales

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt en France, ce qui est le cas de la société NOVACYT. Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est remboursable à la société. L'octroi du crédit d'impôt est indépendant de la situation fiscale du Groupe. Aussi, il a été décidé de le traiter comme une subvention. Il apparaît sur une ligne dédiée aux subventions dans le compte de résultat. En raison de l'accent mis sur la vente de l'activité NOVAprep®, Novacyt S.A. n'a pas demandé de crédit d'impôt recherche en 2019.

Les sociétés Novacyt UK Holdings et Primerdesign bénéficient également de crédits d'impôt relatifs à leurs activités de recherche. Ces crédits d'impôt sont calculés par année calendaire et sont déduits des impôts dus par les sociétés au titre de l'année pendant laquelle les frais de recherche ont été encourus. Quand les crédits d'impôt ne peuvent être déduits de la charge d'impôt et sont remboursés aux sociétés, ils sont assimilés à des subventions dans le compte de résultat.

En France, la loi de Finances 2012 rectificative a instauré un nouveau crédit d'impôt à compter du 1er janvier 2013 : le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Son calcul est basé sur une partie des rémunérations versées aux salariés des entreprises françaises. Ce crédit d'impôt est payé par l'Etat, quelle que soit la situation de l'entité au regard de l'impôt sur les sociétés. Il a été décidé de classer ce produit en diminution des charges de personnel. Ce crédit d'impôt n'existe plus depuis le 1er janvier 2019.

Perte par action

Le groupe présente un résultat par action ordinaire et un résultat dilué par action ordinaire. Le résultat par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Celles-ci comprennent notamment les options, lorsque le cours moyen de marché des actions ordinaires excède leur prix d'exercice et qu'elles ont un effet dilutif sur le résultat par action.

Éléments exceptionnels

Les éléments exceptionnels sont les charges ou produits qui contribuent à la formation du résultat opérationnel, et, selon le Conseil d'Administration, doivent être présentés distinctement en raison de leur importance ou de leur fréquence.

Les éléments exceptionnels se rapportent à la cession de l'activité NOVAprep® et des titres Lab21 Limited, présentés dans la note 12. Ils comprennent également des frais liés à l'acquisition de l'activité Maladies Infectieuses de Omega et à d'autres revenus et dépenses de restructuration ou ponctuels comme indiqué à la note 12.

Perte des activités abandonnées

Le 11 décembre 2018, Novacyt a annoncé son intention de vendre l'entité NOVAprep® et présente donc ses résultats financiers conformément à la règle comptable IFRS 5 sur l'abandon d'activités. Ainsi, tous les revenus et charges générés par cette activité sont donc déclarés sur une seule ligne en dessous du résultat net. L'activité a été cédée le 24 décembre 2019.

4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction d'exercer un jugement sur l'application des méthodes comptables, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes, établies sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Sources majeures d'incertitudes relatives aux estimations

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations sont énumérées ci-après. Seule l'évaluation des goodwill (§ 16), l'estimation des durées d'utilité des actifs incorporels (§ 17), l'estimation de la juste valeur des actifs et passifs dans les regroupements d'entreprises, la comptabilisation des impôts différés (§ 21), la valeur des créances clients ou des autres créances (§ 23) et le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (§ 28) sont considérées comme susceptibles de générer des ajustements significatifs sur les comptes. Les autres sources d'estimation sont sans impact matériel.

Évaluation du goodwill

Les goodwill font l'objet de tests de dépréciation annuels. Les valeurs recouvrables de ces actifs sont déterminées essentiellement sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie.

Le montant total des flux de trésorerie attendus traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus par l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

05 Comptes et notes

Les hypothèses utilisées et les estimations induites portent sur des périodes de temps parfois très longues, et tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles afférentes à chaque UGT.

Ces estimations sont principalement soumises aux hypothèses de volumes, de prix de vente et de coûts de production associés, et des cours de change des devises dans lesquels les ventes et les achats sont libellés. Elles sont également soumises au taux d'actualisation retenu pour chaque UGT.

Des tests de dépréciation des goodwill sont conduits lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur et leurs valeurs sont revues à chaque date de clôture, ou plus fréquemment quand des événements internes ou externes le justifient.

La valeur brute des goodwill et les provisions pour dépréciation correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Goodwill Lab21 Products	17 709	17 709
Dépréciation cumulée du goodwill	- 9 101	- 9 101
Valeur nette	8 608	8 608
Goodwill Primerdesign	7 210	7 210
Dépréciation cumulée du goodwill	-	-
Valeur nette	7 210	7 210
Total goodwill	100	316
Dépréciation cumulée du goodwill	-	-
Valeur nette	100	316
Total goodwill	15 918	16 134

La diminution du goodwill lié à l'activité Omega Maladies Infectieuses résulte de l'ajustement du prix d'acquisition en juin 2019. L'un des deux compléments de prix variables, d'un montant de 200 000 £, ne sera pas payé car les conditions contractuelles de son paiement n'ont pas été et ne seront pas remplies.

Valorisation et durée d'utilité des actifs incorporels

Les durées d'utilité des autres actifs incorporels (hors goodwill) sont déterminées, et constituent leur base d'amortissement. Elles sont revues à chaque clôture. Les actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les principaux actifs incorporels nécessitant d'effectuer des estimations et des hypothèses sont les marques Primerdesign et Omega et la relation clientèle relatives à ces deux sociétés.

La valeur des actifs incorporels est testée lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur et leurs valeurs sont revues à chaque date de clôture, ou plus fréquemment quand des événements internes ou externes le justifient.

Marque

La valeur de cet actif a été déterminée par actualisation des flux de trésorerie que la licence de la marque pourrait générer, estimés en pourcentage du chiffre d'affaires à partir des informations comparables disponibles.

Cet actif est amorti de façon linéaire sur une durée de 9 ans, estimée comme sa durée d'utilité. Il fait également l'objet de test de valeur. Sa valeur recouvrable est déterminée sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie. Le montant des flux de trésorerie attendus traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus par l'exploitation de la marque.

Les hypothèses utilisées et les estimations sont soumises aux hypothèses de taux d'actualisation, de pourcentage de chiffre d'affaires et de durée d'utilité.

La valeur nette comptable des marques au 31 décembre 2019 est de 611 000 € (700 000 € au 31 décembre 2018), y

compris la nouvelle marque de la société Omega acquise en 2018 pour 246 000 €. La charge d'amortissement pour la période s'est élevée à 102 000 € (87 000 € pour l'exercice 2018) et l'amortissement cumulé est de 308 000 € (205 000 € au 31 décembre 2018).

Relations clientèle

La valeur de cet actif a été déterminée par actualisation de l'excédent de marge généré par la clientèle après rémunérations des actifs contributifs.

Cet actif est amorti de façon linéaire sur une durée de 9 ans, estimée comme sa durée d'utilité. Il fait également l'objet de test de valeur. Sa valeur recouvrable est déterminée sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie pendant une période de temps estimée. Le montant des flux de trésorerie attendus traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus par la relation clientèle.

Les hypothèses utilisées et les estimations sont soumises aux hypothèses de taux d'actualisation, d'excédent de marge généré par la clientèle après rémunération des actifs contributifs et de durée d'utilité.

La valeur nette comptable des relations clientèle au 31 décembre 2019 est de 3 330 000 € (3 823 000 € au 31 décembre 2018), y compris la nouvelle relation clientèle de la société Omega, acquise en 2018 pour 1 291 000 €. La charge d'amortissement pour la période s'est élevée à 557 000 € (481 000 € pour l'exercice 2018) et l'amortissement cumulé est de 1 709 000 € (1 144 000 € au 31 décembre 2018).

Regroupements d'entreprises

Dans le cadre de l'acquisition de l'activité Maladies Infectieuses de Omega, les actifs et passifs acquis, dont les immobilisations incorporelles, ont été reconnus à leur juste valeur conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». La détermination des justes valeurs des actifs et passifs acquis est fondée, dans une grande mesure, sur le jugement de la direction.

Impôts différés

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et décomptabilisés s'il est peu probable que les différences temporaires déductibles pourront être utilisées pour compenser des bénéfices imposables.

Concernant les impôts différés actifs sur déficits reportables, le Groupe réalise une approche multicritère qui prend en compte l'horizon de récupération en se basant sur le plan stratégique mais également en tenant compte de la stratégie de récupération à long terme des déficits de chaque pays.

Sur la base de l'analyse réalisée, estimant que les actifs d'impôts ne pourraient être consommés dans un délai raisonnable, le Groupe a décidé de ne pas reconnaître ces actifs.

Clients et autres débiteurs

Une estimation des risques sur encaissements basée notamment sur des renseignements commerciaux, sur les tendances économiques du moment et sur la solvabilité de chaque client est mise en œuvre afin de déterminer, client par client, une éventuelle dépréciation.

Provisions

La valeur comptable des provisions au 31 décembre 2018 et 2019 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Remise en état des locaux	226	148
Plan d'intéressement à long terme	14	20
Provisions pour litiges	50	100
Total Provisions	290	268

05 Comptes et notes

Remise en état des locaux

Le montant des provisions est déterminé au plus juste par la Direction sur la base des informations disponibles, de l'expérience acquise et, dans certains cas, d'estimations d'experts.

Lors du dénouement de ces obligations, le montant des coûts ou pénalités qui seront finalement encourus ou payés pourra différer sensiblement des montants initialement provisionnés et régulièrement revus et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe.

Il n'existe aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus, pris dans leur ensemble, ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

Litiges

Certaines filiales du Groupe peuvent être parties à des procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales susceptibles, au regard des incertitudes éventuelles, d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe.

La Direction du Groupe procède au recensement des procédures en cours, revoit régulièrement leur évolution et apprécie la nécessité de constituer les provisions adéquates ou d'en faire évoluer leur montant, si la survenance d'événements en cours de procédure nécessitait une réappréciation du risque. Des conseillers internes ou externes participent à la détermination des coûts pouvant être encourus.

La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la Direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question (caractère probable) et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.

5. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

Le tableau ci-dessous présente les produits des activités ordinaires :

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Production vendue de biens	12 310	12 537
Production vendue de services	355	754
Ventes de marchandises	44	77
Autres refacturations avec marge	372	354
Total Revenue	13 081	13 721

Une partie du chiffre d'affaires est généré en devises étrangères (en particulier en livres sterling). Le groupe ne s'est pas couvert contre le risque de change associé.

L'analyse du chiffre d'affaires par secteur opérationnel et par zone géographique est présentée dans la note 6.

6. SECTEURS OPERATIONNELS

Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le directeur général du groupe et les dirigeants des différentes entités en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Groupe a retenu trois secteurs opérationnels, chacun correspondant à un suivi distinct des performances et des ressources :

Entreprise et Cytologie

Ce secteur représentait antérieurement les coûts centraux de NOVAprep® et du Groupe français. Après la vente de NOVAprep®, ce secteur présente maintenant les coûts centraux du Groupe français et les résultats de Novacyt UK Holdings. Les résultats de NOVAprep® sont regroupés sur une seule ligne – « Perte des activités abandonnées ».

Entreprise et Diagnostics

Ce secteur correspond aux activités de diagnostic en laboratoire et de fabrication et distribution de réactifs et kits pour analyses bactériennes et sanguines. Il correspond à l'activité de la société Lab21 et de ses filiales. Ce segment inclut aussi des coûts centraux britanniques.

Dépistage moléculaire

Ce secteur correspond à la société Primer Design récemment acquise, qui conçoit, fabrique et distribue des kits de dépistage de certaines pathologies chez l'homme, l'animal et les produits alimentaires. Ces kits sont destinés à un usage en laboratoire et s'appuie sur la technologie de « réaction en chaîne de la polymérase ».

Identification du responsable des secteurs opérationnels (Chief operating decision maker)

Le responsable des secteurs opérationnels est le Président Directeur Général (CEO).

Dépendance à quelques clients importants

Le Groupe ne dépend pas d'un client particulier, aucun client ne générant des ventes représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires.

Répartition du chiffre d'affaires par secteur opérationnel et zone géographique

Au 31 décembre 2019

Zone géographique	Corporate & Cytologie	Corporate & Diagnostic	Dépistage moléculaire	Total
Afrique	-	639	356	995
Europe	-	2 809	2 676	5 485
Asie-Pacifique	-	1 744	812	2 556
Amérique	-	738	1 934	2 672
Moyen-Orient	-	845	528	1 373
Chiffre d'affaires	-	6 775	6 306	13 081

Au 31 décembre 2018

Zone géographique	Corporate & Cytologie	Corporate & Diagnostic	Dépistage moléculaire	Total
Afrique	-	715	285	1 000
Europe	-	3 304	2 811	6 115
Asie-Pacifique	-	1 738	1 282	3 020
Amérique	-	795	1 578	2 373
Moyen-Orient	-	951	262	1 213
Chiffre d'affaires	-	7 503	6 218	13 721

05 Comptes et notes

Répartition du résultat par segment d'exploitation

Exercice clos au 31 décembre 2019

Montants en k€	Corporate & Cytologie	Corporate & Diagnostic	Dépistage moléculaire	Total
Chiffre d'affaires	-	6 774	6 307	13 081
Coût des ventes	-	-3 787	-922	-4 709
Commercialisation et marketing	-	-1 256	-1 444	-2 700
Recherche et développement	-	-38	-413	-451
Frais généraux et administratifs	-1 159	-2 514	-2 793	-6 466
Subventions gouvernementales	-	3	-	3
Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels	-1 159	-818	735	-1 242
Autres produits opérationnels	127	-	-	127
Autres charges opérationnelles	-391	-208	-62	-661
Résultat opérationnel	-1 423	-1 026	673	-1 776
Produits financiers	180	80	-	260
Charges financières	-2 097	-146	-151	-2 394
Résultat avant impôt	-3 340	-1 092	522	-3 910
Impôt (charge) / produit	-	-	8	8
Perte des activités abandonnées	-2 656	-	-	-2 656
Résultat après impôt	-5 996	-1 092	530	-6 558
Attribuable aux actionnaires de la société	-5 996	-1 092	530	-6 558
Attribuable à des intérêts minoritaires	-	-	-	-

Exercice clos au 31 décembre 2018

Montants en k€	Corporate & Cytologie	Corporate & Diagnostic	Dépistage moléculaire	Total
Chiffre d'affaires	-	7 503	6 219	13 721
Coût des ventes	-	-4 147	-969	-5 116
Frais de commercialisation et de marketing	-	-1 152	-1 302	-2 454
Recherche et développement	-	-162	-244	-406
Frais généraux et administratifs	-959	-2 635	-2 525	-6 119
Subventions gouvernementales	-	75	-125	-51
Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels	-959	-519	1 054	-425
Autres produits opérationnels	-	-	-	-
Autres charges opérationnelles	-526	-337	-97	-960
Résultat opérationnel	-1 486	-856	957	-1 385
Produits financiers	290	-144	79	225
Charges financières	-736	-180	-4	-919
Résultat avant impôt	-1 931	-1 181	1 032	-2 080
Impôt (charge)/produit	-	-	-32	-32
Perte des activités abandonnées	-2 626	-	-	-2 626
Résultat après impôt	-4 557	-1 181	1 001	-4 738
Attribuable aux actionnaires de la société	-4 557	-1 181	1 001	-4 738
Attribuable à des intérêts minoritaires	-	-	-	-

Le résultat consolidé présente les impacts de l'application de la norme IFRS 5 relative aux activités abandonnées, en reclassant le résultat de l'activité NOVAprep® sur une seule ligne « Perte des activités abandonnées ».

Les actifs et passifs ne sont pas reportés au responsable des secteurs opérationnels sur une base sectorielle et ne sont donc pas présentés dans ce document.

7. COUT DES VENTES

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Achats et variations des stocks de matières premières et autres approvisionnements	2 789	3 804
Achats et variations des stocks de marchandises	- 25	64
Production stockée	308	- 628
Variation des provisions sur stocks de matières et de marchandises	-	- 2
Achats non stockés de matières et fournitures	37	68
Transports sur achats	83	177
Coût de la main-d'œuvre directe de production	1 469	1 584
Autres charges	48	50
Total	4 709	5 116

8. FRAIS DE VENTE, MARKETING ET DISTRIBUTION

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3	25
Charges de publicité	183	252
Transports sur ventes	381	344
Rémunération du personnel et charges sociales	1 802	1 470
Frais de déplacement et de divertissement	253	218
Autres frais de commercialisation et de marketing	78	146
Total	2 700	2 454

9. CHARGES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Rémunération du personnel et charges sociales	376	328
Autres charges	75	78
Total	451	406

05 Comptes et notes

10. FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Achats non stockés de matières premières et fournitures	338	243
Sous-traitance	39	49
Loyer et charges locatives	181	418
Entretien et réparations	121	136
Primes d'assurance	114	110
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	863	875
Frais de déplacement et mission	144	145
Services bancaires	79	66
Rémunération du personnel et cotisations sociales	2 522	2 520
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	1 880	1 030
Autres frais généraux et administratifs	184	527
Total	6 466	6 119

11. SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt en France, ce qui était le cas de la société Novacyt en 2018. Les autres sociétés du Groupe situées principalement au Royaume-Uni bénéficient d'un dispositif similaire. Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est remboursable à la société. L'octroi du crédit d'impôt est indépendant de la situation fiscale du Groupe.

Ce crédit d'impôt est considéré comme une subvention d'exploitation et plus exactement comme une subvention gouvernementale.

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Subventions gouvernementales	3	-51
Total	3	-51

12. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Litiges avec les salariés	90	-
Autres produits opérationnels	37	-
Autres produits opérationnels	127	-
Provision pour des litiges avec le personnel	-17	-46
Frais de restructuration	-189	-183
Frais de vente d'activités	-53	-
Frais liés à des ventes d'activités	-289	-104
Frais liés à des acquisitions	-	-379
Honoraires IPO	-	-87
Autres charges	-113	-161
Autres charges opérationnelles	-661	-960

Les autres produits opérationnels concernent principalement le règlement d'un litige avec un tiers.

Les frais liés aux ventes d'activités sont liés à la cession de l'activité NOVAprep® en France et à la cession de Lab21 Ltd au Royaume-Uni.

Les frais de restructuration de 189 000 € en 2019 comprennent des coûts engendrés par la clôture du site de Axminster, et également d'autres frais de restructuration dont des coûts de licenciement.

Les frais liés aux acquisitions sont liés à l'achat de l'activité Maladies Infectieuses de Omega en juin 2018. L'acquisition a été traitée comme un rapprochement d'entreprises au sens des normes IFRS. Aussi, les frais correspondants d'un total de 201 000 € ont été comptabilisés en charges.

Les dépenses de préparation à l'IPO d'un montant de 87 000 € en 2018 se rapportent aux honoraires engagés dans le cadre de la préparation pour la cotation de Novacyt sur AIM fin 2017.

13. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Gains de change	228	102
Variation de la juste valeur des options	31	122
Autres produits financiers	1	-
Produits financiers	260	225
Charges d'intérêt sur emprunts	-1 059	- 682
Pertes de change	-131	- 190
Variation des justes valeurs des dérivés	-780	-
Actualisation des compléments de prix à long terme	-92	-
Autres charges financières	-332	- 47
Charges financières	-2 394	- 919

Produits financiers :

Gains de change

Les gains de change de l'exercice résultent d'opérations récurrentes et de l'impact du cours de la livre sterling sur la dette de complément de prix de Primerdesign.

Changement dans la juste valeur d'options

Le produit 2019 se rapporte à la réévaluation des bons de souscription Primerdesign de 5 000 € à 4 000 €, et des bons de souscription Negma de 236 000 € à l'émission à 206 000 € à la clôture.

Le produit 2018 se rapporte à la réévaluation des bons de souscription Primerdesign de 127 000 € à 5 000 €.

Charges financières :

Intérêts sur les prêts

La charge d'intérêt résulte essentiellement des emprunts Kreos et Vatel.

Pertes de change

Les pertes de change en 2018 et 2019 étaient principalement celles enregistrées par la société britannique Lab21 Ltd avant sa vente et par la société Novacyt UK Holdings sur ses opérations. Elles résultent de la réévaluation mensuelle de la dette nette envers Novacyt dans les comptes de ces sociétés.

05 Comptes et notes

Changement dans la juste valeur d'options

La charge 2019 se rapporte à la réévaluation des bons de souscription Harbert European Growth Capital évalués à 780 000 €.

Autres charges financières

Les charges 2019 concernent les intérêts et les frais supplémentaires encourues pour solder entièrement les sommes dues à Negma Park Partners, Kreos et aux propriétaires initiaux de Primerdesign.

14. CHARGE / PRODUIT D'IMPOT

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Impôt sur les sociétés :		
Charge de l'exercice	8	- 32
Charges fiscales totales pour l'exercice/la période	8	- 32

La charge d'impôt de l'exercice peut être rapprochée avec le résultat de l'exercice comme suit :

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Résultat/(perte) avant impôt	-6 559	-4 708
Impôt au taux de l'impôt français sur les sociétés (2019 : 28 %, 2018 : 28 %)	-1 837	-1 318
Impact de l'amortissement fiscal accéléré	-11	-17
Effet des charges non déductibles	656	10
Autres différences temporelles	-8	15
Pertes fiscales utilisées	-	-
Impact du groupe fiscal	113	-159
Recherche d'amélioration des dépenses fiscales	-	-120
Crédits d'impôt recherche	-110	32
Pertes non comptabilisées pour des impôts différés	1 567	1 454
Effet des différences de taux d'imposition de filiales opérant à l'étranger	-378	71
Charges fiscales totales/revenus pour l'exercice	8	-32

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose de pertes fiscales reportables pour un total de 62.570 k€ (2018 : 55 591 k€) dont la période d'utilisation est illimitée. Aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu en comptabilité, en raison d'une visibilité insuffisante sur la période à partir de laquelle ce déficit reportable pourra être effectivement imputé sur des bénéfices taxables.

Les principales sociétés du groupe ne paient pas d'impôt sur le résultat, mais à l'inverse bénéficient de crédits d'impôt au titre de leurs dépenses de recherche et développement.

Les charges non déductibles concernent principalement la variation de la juste valeur des warrants enregistrée dans Novacyt (276 k€) et l'amortissement des actifs incorporels acquis avec Primerdesign (135 k€).

15. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de la période. Le résultat net dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation et du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments financiers dilutifs.

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Perte nette attribuable aux actionnaires de la société	-6 558	- 4 738
Impact d'instruments dilutifs	-	-
Perte nette attribuable aux actionnaires de la société	-6 558	- 4 738
Nombre moyen pondéré d'actions	45 731 091	37 664 342
Impact d'instruments dilutifs	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	45 731 091	37 664 342
Perte par action (en euros)	-0,14	- 0,13
Perte diluée par action (en euros)	-0,14	- 0,13
Perte par action résultant des activités poursuivies (en euros)	-0,08	-0,06
Perte diluée par action résultant des activités poursuivies (en euros)	-0,08	-0,06
Perte par action résultant des activités poursuivies (en euros)	-0,06	-0,07
Perte diluée par action résultant des activités poursuivies (en euros)	-0,06	-0,07

Conformément à la norme IAS 33, les options dont le prix d'exercice est supérieur à la valeur du titre NOVACYT n'ont pas été prises en compte pour déterminer l'effet des instruments dilutifs.

Le calcul du résultat par action ne prend pas en compte les potentielles actions anti-dilutives, qui auraient pour effet d'augmenter le résultat par action.

Le tableau ci-dessous présente les options d'achat en circulation pendant la période qui pourraient diluer le résultat dans le futur, mais n'ont pas été prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action car elles sont anti-dilutives sur les exercices présentés.

Bénéficiaire	Kreos	Primerdesign	Yorkville	Negma	Harbert	Total
Date d'émission	12 mai 2016	12 mai 2016	31 juillet 2015 au 18 juillet 2017	25 avril 2019	5 novembre 2019	-
Nombre d'options	353 536	1 000 000	1 501 427	2 979 544	6 017 192	-
Prix d'exercice	1,45 €	1,16 €	De 5,511 à 0,946 €	0,20 €	0,0698 €	-
Date limite de validité	1er novembre 2022	12 mai 2021	3 ans après émission	25 avril 2024	5 novembre 2026	-
Comptabilisation	Capitaux propres	Passif financier dérivé	Capitaux propres	Passif financier dérivé	Passif financier dérivé	-
Nombre d'options au 1er janvier 2018	353 536	1 000 000	1 501 427	2 979 544	6 017 192	11 851 699
Options exercées en 2018	-	-	-	-	-	-
Options annulées en 2018	-	-	-22,681	-	-	-
Options en circulation au 1er janvier 2019	353 536	1 000 000	1 478 746	2 979 544	6 017 192	11 829 018
Options exercées en 2019	-	-	-	-	-	-
Options annulées en 2019	-	-	-625 530	-1 300 000 (*)	-	-1 925 530
Options en circulation au 31 décembre 2019	353 536	1 000 000	853 216	1 679 544	6 017 192	9 903 488
Potentiel d'actions supplémentaires	353 536	1 000 000	853 216	1 679 544	6 017 192	9 903 488
Augmentations de capital potentielles	512 627 €	1 160 000 €	875 000 €	335 909 €	420 000 €	3 303 536 €

*En échange de l'annulation de 1.300.000 bons de souscription donnant accès au capital de Novacyt S.A., Negma s'est vu attribuer 1.300.000 bons de souscription "fantômes" ne donnant pas accès au capital. Cet instrument donne le droit de recevoir, pour chaque bon "fictif" exercé, un montant égal au bénéfice résultant de la différence entre le prix d'exercice de 0,20 € et le cours de l'action la veille de la date d'exercice.

Cet instrument est comptabilisé comme un passif financier dérivé.

05 Comptes et notes

16. GOODWILL

Les goodwill correspondent à la différence constatée, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre la juste valeur du prix d'acquisition de ses titres et le montant net des actifs acquis et passifs assumés, évalués conformément à IFRS 3.

Coût	k€
Au 1 janvier 2018	26 252
Comptabilisé à l'acquisition de l'activité Omega Maladies Infectieuses	322
Écarts de change	-6
Transfert vers la ligne « Activités abandonnées »	-1 333
Au 31 décembre 2018	25 235
Réduction du prix d'acquisition de l'activité Maladies infectieuses Omega	-228
Écarts de change	12
Au 31 décembre 2019	25 019
Dépréciations cumulées	
Au 1 janvier 2018	9 786
Écarts de change	-
Dépréciations de la période	-
Transfert vers la ligne « Activités abandonnées »	-685
Au 31 décembre 2018	9 101
Écarts de change	-
Dépréciations de la période	-
Au 31 décembre 2019	9 101
Valeur comptabilisée au 31 décembre 2018	16 134
Valeur comptabilisée au 31 décembre 2019	15 918

Omega

Le 28 juin 2018, la société britannique Lab21 Healthcare Ltd a acquis l'activité Maladies infectieuses de la société Omega Diagnostics Ltd. L'activité Maladies infectieuses est spécialisée dans la fabrication d'une gamme de kits de diagnostic, en particulier pour les antigènes syphilitiques et fébriles, ainsi que d'une gamme de tests sérologiques au latex pour le facteur rhumatoïde, la protéine C réactive, l'antistreptolysine et le lupus érythémateux systémique.

Selon les normes IFRS, cette acquisition est considérée comme une activité. Elle comprend divers actifs, tels que le matériel, les stocks, les marques et les brevets. Elle comprend également 2 salariés, dont les contrats de travail ont été transférés à Lab21 Healthcare Ltd via le processus TUPE par lequel les salariés au Royaume-Uni sont transférés avec l'activité aux mêmes conditions de travail.

Le prix d'acquisition était de 2 175 000 GBP (2 456 000 €) ventilé de la façon suivante :

Cash disbursed Trésorerie décaissée	2 032 000 €
Contrepartie différée pour un support et un transfert réussis à la production	198 000 €
Contrepartie différée pour l'obtention réussie d'une accréditation d'usine de catégorie 3	226 000 €

Total prix d'acquisition

2 456 000 €

Le prix d'acquisition a été ajusté en 2019 pour prendre en compte le fait que le second complément de prix de 200 000 GBP (226 000 €) ne sera pas payé puisque la condition d'accréditation de l'usine n'a pas été et ne sera pas remplie.

En conséquence, le prix d'acquisition est ajusté à 1 975 000 GBP (ou 2 230 000 €).

Les actifs acquis et les passifs repris sont ainsi détaillés :

Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	41 000 £	46 000 €
Stocks	463 000 £	523 000 €
Relations clientèle	1 164 000 £	1 314 000 €
Marque	222 000 £	251 000 €

Juste valeur d'actifs acquis et de passifs assumés

1 890 000 £

2 134 000 €

Goodwill (estimation initiale – EUR / GBP rate au 30 juin 2018)

285 000 £

322 000 €

Goodwill (valeur ajustée – EUR / GBP rate au 31 décembre 2019)

85 000 £

100 000 €

Les goodwill correspondent à la différence constatée, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre la juste valeur du prix d'acquisition de ses titres et le montant net des actifs acquis et passifs assumés, évalués conformément à IFRS 3. Il comprend entre autres des actifs non reconnus dans l'état de la situation financière tels que la valeur des équipes et le savoir-faire de la société acquise.

La valeur de la "relation clientèle" a été déterminée en actualisant la marge supplémentaire générée par les clients après rémunération des actifs apportés.

La valeur de la marque a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie qui pourraient être générés par l'octroi d'une licence de la marque Omega, estimés en pourcentage des revenus provenant d'informations disponibles sur des actifs comparables.

La norme IFRS 3 prévoit une période de 12 mois à compter de la prise de contrôle pour compléter l'identification et l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris. Par conséquent, le montant brut de l'écart d'acquisition n'est plus sujet à ajustement.

Produits Lab 21

Au 31 décembre 2019, le test de pertes de valeur sur cette UGT a été réalisé selon la méthode des DCF (Discounted Cash Flow) avec les principales hypothèses suivantes :

- Business Plan à 5 ans,
- Extrapolation des flux au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance de 1,5%,
- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu sur le marché pour un placement équivalent, indépendamment des sources de financement, égal à 15%,

La mise en œuvre de cette approche a montré que la valeur d'entreprise s'élevait à 11 420 000€, ce qui est supérieur à la valeur comptable nette de cet actif. Aussi, il n'a pas été constaté aucune dépréciation au 31 décembre 2019.

05 Comptes et notes

Sensibilité de la valeur dérivée de la méthode des DCF aux hypothèses retenues pour l'acquisition de Lab 21

Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini							
	11 420	0,0 %	0,5 %	1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %
12,5 %	13 102	13 480	13 891	14 339	14 830	15 370	15 967	
13,0 %	12 536	12 879	13 250	13 653	14 093	14 574	15 104	
13,5 %	12 013	12 324	12 660	13 024	13 420	13 851	14 324	
14,0 %	11 528	11 811	12 116	12 446	12 803	13 192	13 615	
14,5 %	11 076	11 335	11 613	11 913	12 237	12 587	12 968	
15,0 %	10 655	10 892	11 147	11 420	11 714	12 032	12 376	
15,5 %	10 262	10 480	10 713	10 962	11 230	11 519	11 831	
16,0 %	9 894	10 094	10 308	10 537	10 782	11 045	11 328	
16,5 %	9 548	9 733	9 930	10 140	10 365	10 605	10 864	

Le tableau de sensibilité révèle la différence entre les montants recouvrables de la valeur d'entreprise en fonction du taux d'actualisation (WACC) et du taux de croissance à l'infini. Il ressort de cette analyse de sensibilité qu'une augmentation d'un point du WACC n'entraînerait pas la nécessité de déprécier le goodwill Lab21.

Primerdesign:

Au 31 décembre 2019, le test de pertes de valeur sur cette UGT a été réalisé selon la méthode des DCF (Discounted Cash Flow) avec les principales hypothèses suivantes :

- Business Plan à 5 ans,
- Extrapolation des flux au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance de 1,5%,
- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu sur le marché pour un placement équivalent, indépendamment des sources de financement, égal à 19,8%,

La mise en œuvre de cette approche a montré que la valeur d'entreprise s'élevait à 19 628 000€, ce qui est supérieur à la valeur comptable nette de cet actif. Aussi, il n'a pas été constaté aucune dépréciation au 31 décembre 2019.

Sensibilité de la valeur dérivée de la méthode des DCF aux hypothèses retenues pour l'acquisition de Primerdesign

Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini							
	19 628	0,0 %	0,5 %	1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %
15,0 %	22 330	22 573	22 832	23 111	23 412	23 736	24 088	
16,0 %	21 538	21 743	21 961	22 195	22 445	22 714	23 004	
17,0 %	20 839	21 014	21 199	21 397	21 608	21 833	22 074	
18,0 %	20 219	20 369	20 527	20 696	20 875	21 065	21 268	
19,0 %	19 664	19 794	19 931	20 075	20 229	20 391	20 563	
19,8 %	19 262	19 378	19 500	19 628	19 764	19 908	20 060	
20,0 %	19 166	19 279	19 397	19 522	19 654	19 794	19 942	
21,0 %	18 716	18 815	18 918	19 027	19 141	19 262	19 389	
22,0 %	18 308	18 394	18 485	18 580	18 680	18 785	18 895	

Le tableau de sensibilité révèle la différence entre les montants recouvrables de la valeur d'entreprise en fonction du taux d'actualisation (WACC) et du taux de croissance à l'infini. Il ressort de cette analyse de sensibilité qu'une augmentation d'un point du WACC n'entraînerait pas la nécessité de déprécier le goodwill Primerdesign.

17. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Montants en k€	Au 1er janvier 2019	Achats	Ventes	Reclass.	Charge pour la période	Effet des variations de taux de change	Au 31 décembre 2019
Coût							
Coûts de développement	441	61	-	-	-	26	528
Concessions, brevets et droits similaires	101	42	- 1 544	1 469	-	5	73
Logiciels	271	10	- 96	73	-	12	270
Marque	905	-	-	-	-	14	919
Clièntèle	4 967	-	-	-	-	72	5 039
Autres immobilisations incorporelles	-	-	- 3	3	-	-	-
	6 685	113	- 1 643	1 545	-	129	6 829
Amortissements							
Coûts de développement	- 126	-	-	-	- 87	- 9	- 222
Concessions, brevets et droits similaires	- 77	-	858	- 640	- 193	- 4	- 56
Logiciels	- 189	-	91	- 73	- 41	- 8	- 220
Marques	- 205	-	-	-	- 102	- 2	- 309
Clièntèle	- 1 144	-	-	-	- 557	- 8	- 1 709
Autres immobilisations incorporelles	-	-	3	- 3	-	-	-
	- 1 741	-	952	- 716	- 980	- 31	- 2 516
Valeur comptable	4 944	113	- 691	829	- 980	98	4 313

Montants en k€	Au 1er janvier 2019	Achats	Ventes	Reclass.	Charge pour la période	Effet des variations de taux de change	Au 31 décembre 2018
Coût							
Coûts de développement	199	139	-	111	-	- 8	441
Concessions, brevets et droits similaires	1 810	82	-	- 1 789	-	- 2	101
Logiciels	164	87	- 44	67	-	- 3	271
Marque	659	251	-	-	-	- 5	905
Clièntèle	3 676	1 316	-	-	-	- 25	4 967
Autres immobilisations incorporelles	113	-	-	- 114	-	-	-
	6 621	1 875	- 44	- 1 725	-	- 43	6 685
Amortissements							
Coûts de développement	- 60	-	-	- 15	- 54	2	- 126
Concessions, brevets et droits similaires	- 785	-	-	929	- 222	1	- 77
Logiciels	- 137	-	41	- 36	- 58	2	- 188
Marques	- 119	-	-	-	- 87	-	- 206
Clièntèle	- 664	-	-	-	- 481	1	- 1 144
Autres immobilisations incorporelles	- 18	-	-	18	-	-	-
	- 1 783	-	41	896	- 902	6	- 1 741
Valeur comptable	4 838	1 875	- 3	- 829	- 902	- 37	4 944

05 Comptes et notes

18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Montants en k€	Au 1er janvier 2019	Augm.	Adoption IFRS 16	Dim.	Charge pour la période	Effet des variations de taux de change	Reclass. & transferts	Au 31 décembre 2019
Coût								
Constructions	-	-	2 569	-	-	69	-	2 637
Installations techniques, équipements et outillage	1 109	173	60	- 1 532	-	68	1 464	1 342
Équipements de bureau	53	-	-	- 3	-	3	3	56
Matériel de transport	2	1	-	- 20	-	-	35	18
Matériel informatique	314	24	-	- 168	-	16	51	238
Autres immobilisations	1 019	26	-	- 89	-	58	66	1 080
	2 497	224	2 629	- 1 811	-	214	1 619	5 371
Amortissements cumulés								
Constructions	-	-	-	-	-266	-7	-	-273
Installations techniques, équipements et outillage	- 770	-	-	1 514	- 467	- 49	- 1 209	- 982
Équipements de bureau	- 47	-	-	2	- 3	- 3	- 2	- 53
Matériel de transport :	- 1	-	-	19	- 6	-	- 29	- 17
Matériel informatique	- 247	-	-	169	- 43	- 13	- 45	- 179
Autres immobilisations	- 241	-	-	73	- 139	- 18	- 65	- 389
	- 1 306	-	-	1 777	- 924	- 90	- 1 350	- 1 893
Valeur comptable	1 191	224	2 629	- 34	- 924	124	269	3 478

Montants en k€	At 1 January 2018	Additions	Disposals	Charge for the period	FX impact	Reclass. & transfers	At 31 December 2018
Coût							
Installations techniques, équipements et outillage	2 339	290	-	-	- 17	- 1 503	1 109
Équipements de bureau	197	3	-	-	- 0	- 147	53
Matériel de transport	36	1	-	-	- 0	- 35	2
Matériel informatique	303	74	- 1	-	- 5	- 57	314
Autres immobilisations	1 030	54	- 129	-	- 16	79	1 019
Immobilisations corporelles, biens et outillages en cours	348	-	- 348	-	-	-	-
	4 254	423	- 478	-	- 39	- 1 663	2 497
Amortissements cumulés							
Installations techniques, équipements et outillage	- 1 723	-	-	- 287	12	1 228	- 770
Équipements de bureau	- 74	-	-	- 15	1	41	- 47
Matériel de transport :	- 24	-	-	- 6	-	29	- 1
Matériel informatique	- 254	-	1	- 44	4	45	- 247
Améliorations locatives	- 258	-	129	- 141	4	26	- 241
Immobilisations corporelles en cours	- 348	-	348	-	-	-	-
	- 2 681	-	478	- 493	20	1 369	- 1 306
Valeur comptable	1 573	423	-	- 493	- 18	- 293	1 191

19. ACTIFS FINANCIERS NON-COURANTS

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Dépôts de garantie - loyers	128	127
Contrat de liquidités	11	9
Dépôt de garantie - Distributeur en Chine	94	94
Autres	7	4
Total	240	234

20. AUTRES ACTIFS A LONG TERME

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Créance à long terme résultant de la cession de l'activité NOVAprep®	101	-
Créance à long terme résultant de la cession des titres de Lab21 Limited	113	-
Total	214	-

Lab21 Limited a été vendue en juillet 2019. Le prix de cession sera réglé en plusieurs versements échelonnés et la partie à long terme du prix a été actualisée à 113 000 euros.

Les actifs de NOVAprep® ont été vendus en décembre 2019. Le prix de cession sera réglé en plusieurs versements échelonnés et la partie à long terme du prix a été actualisée à 101 000 euros.

21. ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

Au 31 décembre 2019, il existe un déficit reportable dans la plupart des sociétés du groupe. Sa période d'utilisation est illimitée. Aucun actif d'impôt différé (IDA) n'a été reconnu en comptabilité, en raison d'une visibilité insuffisante sur la période à partir de laquelle ce déficit reportable pourra être effectivement imputé sur des bénéfices taxables.

Le tableau ci-dessous présente les actifs d'impôt différés.

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Novacyt S.A.	9 702	8 386
Lab21 Ltd	-	4 637
Lab 21 Healthcare Ltd	1 185	913
Microgen Bioproducts Ltd	160	83
Novacyt UK Holdings Ltd	76	-
Total d'actifs d'impôts différés non-comptabilisés	11 123	14 019

05 Comptes et notes

22. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Matières premières	1 399	1 044
En cours	282	564
Produits finis	780	739
Marchandises	82	-
Provisions pour dépréciation	-104	-
Total	2 439	2 347

23. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Clients et autres débiteurs

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Clients et comptes rattachés	2 014	3 332
Dépréciation sur créances clients	- 464	- 47
Factures à établir	18	98
Créances fiscales (sauf impôt sur le revenu)	392	492
Créances sur cessions d'activités	178	-
Autres créances	30	24
Total	2 168	3 900

En raison des restrictions de fonds de roulement en 2019, le groupe s'est concentré sur la réduction de son solde de créances et a ainsi constaté une baisse significative de ces créances client exprimées en nombre de jours de vente. Ceci a contribué à la baisse du solde des créances en fin d'année. En outre, les problèmes de la chaîne d'approvisionnement au dernier trimestre de 2019 ont eu un impact sur les ventes des derniers mois de l'année, contribuant également à la baisse du montant des créances non échues en fin d'année. L'accent a été mis sur le recouvrement des créances échues, ce qui a contribué à la réduction du montant des créances échues d'une année sur l'autre.

Analyse des créances clients

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Créances non échues	876	1 481
Créances échues, mais non dépréciées	674	1 805
Créances dépréciées	464	47
Provisions pour dépréciation	-464	-47
Total	1 550	3 285

La provision pour dépréciation comptabilisée en 2019 correspond principalement à un client basé en Chine, avec lequel nous poursuivons un dialogue constructif en vue de recevoir le règlement de notre créance.

Echéances des créances clients échues non dépréciées :

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Moins de 3 mois	565	1 059
Plus de 3 mois, mais moins de 6 mois	13	65
Plus de 6 mois, mais moins de 1 an	7	69
Plus de 1 an	89	612
Total	674	1 805

Mouvements de la provision pour dépréciation des créances douteuses :

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Solde à l'ouverture de la période	47	92
Dépréciations constatées sur l'exercice	448	39
Diminutions : créances irrécouvrables	- 14	-25
Diminutions : créances recouvrées sur l'exercice	- 17	- 55
Reprises de provisions	-	- 4
Impacts des variations de change	-	-
Solde à la fin de la période	464	47

Comme mentionné ci-dessus, une provision pour créances irrécouvrables a été comptabilisée en 2019 pour un seul client en Chine, ce qui représente la majeure partie de la provision pour dépréciation.

24. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Charges constatées d'avance	406	233
Solde à la fin de la période	406	233

Les soldes au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 concernent des éléments tels que le loyer, les assurances et les contrats de support prépayés. L'augmentation entre les deux exercices résulte principalement d'un paiement de Primerdesign pour l'achat de stocks qui n'ont pas été livrés en 2019 et d'un versement anticipé de loyer en augmentation lié à l'agrandissement des locaux de Primerdesign.

25. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie nette disponible du Groupe comprend les éléments suivants :

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Dépôts à terme	12	13
Disponibilités	1 793	1 119
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 805	1 132

26. EMPRUNTS

Les tableaux suivants indiquent les emprunts et passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Échéances au 31 décembre 2019

Montants en k€	Amount due for settlement within 12 months	Amount due for settlement after 12 months	Total
Emprunts obligataires	1 307	6 136	7 443
Emprunts bancaires	844	-	844
Intérêts courus sur emprunts	39	-	39
Passif IFRS 16	268	2 356	2 624
Total dettes financières	2 458	8 492	10 950

05 Comptes et notes

Échéances au 31 décembre 2018

Montants en k€	Amount due for settlement within 12 months	Amount due for settlement after 12 months	Total
Emprunts obligataires	2 976	2 239	5 216
Intérêts courus sur emprunts	72	-	72
Emprunts bancaires	67	20	87
Total dettes financières	3 116	2 259	5 375

Variation des emprunts et dettes financières sur l'exercice 2019

Montants en k€	Au 31 décembre 2018	Augmentation	Remboursement	Adoption IFRS 16	Conversion / autres mouvements non cash	Impact FX	Au 31 décembre 2019
Emprunts obligataires	5 216	6 151	-3 050	-	-999	125	7 443
Intérêts courus sur emprunts	72	39	-72	-	-	-	39
Dettes IFRS 16	-	104	-209	2 662	-	68	2 624
Autres financements court terme	87	842	-106	-	-	21	844
Total dettes financières	5 375	7 136	-3 437	2 662	-999	214	10 950
Réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie							
Intérêts courus sur emprunts	-72	-39	72	-	-	-	-39
Options de conversion Negma	-	298	-95	-	-203	-	-
BSA Negma	-	236	-	-	-30	-	206
Flux de trésorerie	-	7 631	-3 460	-	-	-	-

Variation des emprunts et dettes financières sur l'exercice 2018

Montants en k€	Au 31 décembre 2017	Augmentation	Remboursement	Conversion	Au 31 décembre 2018
Emprunts obligataires	3 692	4 019	- 2 554	59	5 216
Emprunts bancaires	153	-	- 66	-	87
Intérêts courus sur emprunts	49	72	- 49	-	72
Total dettes financières	3 894	4 091	- 2 669	59	5 374

Emprunts obligataires

Au 31 décembre 2019, les principales composantes du financement du groupe sont :

Obligations Vatel

- Un emprunt obligataire convertible souscrit par Vatel le 31 mars 2017 pour un montant de 1,5 millions €, au taux effectif de 12,7 % et pour une durée de 3 ans. Vatel a la possibilité de solliciter la conversion des obligations non amorties en actions ordinaires nouvelles si Novacyt S.A. ne règle les échéances prévues par le contrat d'emprunt au titre des paiements de charges d'intérêts et de principal dans les 15 jours de la réception d'une notification de défaut. La parité de conversion des obligations est de 1,25 action nouvelle de Novacyt S.A. pour une obligation de 1 euro de valeur nominale.
- Un emprunt obligataire souscrit par Vatel le 29 mai 2018 d'un montant de 4 millions €, au taux effectif de 8,5 % et pour une durée de 3 ans. Vatel a la possibilité de solliciter la conversion des obligations non amorties en actions ordinaires nouvelles si Novacyt S.A. ne règle les échéances prévues par l'accord d'emprunt au titre des paiements de charges d'intérêts et de principal dans les 15 jours de la réception d'une notification de défaut. La parité de conversion des obligations est de 1,429 action nouvelle de Novacyt S.A. pour une obligation de 1 euro de valeur nominale.
- Les deux options de conversion accordées à Vatel n'ont pas été enregistrées dans les comptes, car la probabilité d'une défaillance n'a pas été considérée comme importante.

Obligations Harbert

- Un emprunt obligataire souscrit le 5 novembre 2019 par Harbert European Growth Capital pour un montant de 5 millions €, au taux effectif de 13,5 % et pour une durée de 4 ans. Simultanément à l'émission des obligations par Novacyt UK Holdings, Novacyt a octroyé à Harbert des bons de souscription pour l'accès à son capital. Le nombre d'actions auxquelles le détenteur des bons de souscription peut souscrire et le prix de souscription seront, au choix de Harbert :
 - Souscription de 6 017 192 actions au prix de souscription de 0,0698 € par action (soit une souscription globale de 420 000 €), ou
 - Souscription au prix de 0,0667 € par action à un nombre d'actions égal à :

$$6\,017\,192 - \left[\frac{6\,017\,192 \times (0,0698 - 0,0667)}{\text{Moyenne sur 30 jours de l' action Novacyt à la date d'exercice}} \right]$$

Les bons de souscription sont comptabilisés comme des dérivés passifs en « Fournisseurs et autres créditeurs ».

Au 31 décembre 2018, les principales composantes du financement du groupe sont :

Obligations Kreos

- un emprunt obligataire souscrit en juillet 2015 par Kreos Capital IV Ltd pour 3,5 millions €, qui a été remboursé en totalité en novembre 2019 ;
- un emprunt obligataire souscrit en mai 2016 par Kreos Capital V Ltd pour 3,0 millions €, qui a été remboursé en totalité en novembre 2019 ;

Obligations Vatel

- un emprunt obligataire convertible souscrit par Vatel pour 1,5 million € émis le 31 mars 2017, au taux d'intérêt de 12,7 % pour une durée de 3 ans. Les emprunts obligataires Vatel sont convertibles en actions Novacyt uniquement dans le cas d'un défaut de paiement non régularisé dans les 15 jours suivant la réception d'une notification.
- Un emprunt obligataire convertible souscrit par Vatel pour 4,0 millions € émis le 29 mai 2018 au taux d'intérêt de 8,5 % pour une durée de 3 ans. Les emprunts obligataires Vatel sont convertibles en actions Novacyt uniquement dans le cas d'un défaut de paiement non régularisé dans les 15 jours suivant la réception d'une notification.

Financement à court terme

Outre les emprunts ci-dessus, le Groupe a financé ses besoins en fonds de roulement à court terme au moyen d'obligations convertibles émises avec bons de souscription.

Le 18 avril 2019, Novacyt S.A. a conclu un accord avec le groupe Negma ("Negma") en vertu duquel Negma s'est vu attribuer des warrants (les "Tranche Warrants") lui donnant le droit de souscrire à des obligations convertibles avec bons de souscription d'actions émises par Novacyt S.A. (les "BSA"). La société peut émettre les obligations au cours des 36 mois suivants, en plusieurs tranches successives pour une dette obligataire d'un montant maximum de 5 millions d'euros.

Les obligations convertibles (« OCA ») sont émises au pair, soit 2 500 euros chacune, ne portent pas intérêt et ont une maturité d'1 an à compter de leur émission. La société doit rembourser les OCA non converties à l'échéance.

La dette obligataire représentée par les OCA peut être convertie en actions à la demande du porteur, sur la base du taux de conversion suivant : 88 % du plus bas des cinq (15) cours moyens quotidiens de l'action NOVACYT pondérés par les volumes (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la demande de conversion de l'OCA concernée, sans que ce montant puisse être inférieur à la valeur nominale d'une action NOVACYT, soit 1/15ème d'euro. Les OCA sont transférables sous réserve de l'accord écrit préalable de la société.

Le nombre de BSA à émettre lors de chaque émission d'OCA est celui qui sera multiplié par le prix d'exercice des bons de souscription d'actions (déterminé selon les modalités exposées ci-dessus). Le montant reçu sera égal à 30 % de la valeur nominale des OCA émises, soit 655 500 euros pour la première tranche.

Les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront transférables dès leur émission. Ils pourront être exercés dès leur émission jusqu'au 60e mois inclus suivant leur date d'émission (la "période d'exercice"). Chaque BSA donnera droit à son titulaire, pendant la période d'exercice, de souscrire à une (1) nouvelle action Novacyt S.A.

05 Comptes et notes

Le prix d'exercice des BSA est égal à 115% du prix moyen de l'action Novacyt le jour précédant immédiatement la date de l'émission des OCA dont les bons de souscription d'actions seront détachés (ou la date d'émission des OCA pour la première tranche des OCA, soit le 25 avril 2019).

Le contrat de prêt offre une protection au groupe Negma en cas de modification par Novacyt S.A. de l'affectation de ses bénéfices suite à l'émission d'actions de préférence. Une protection similaire n'est pas accordée aux actionnaires ordinaires, ce qui modifierait donc les droits relatifs des actionnaires et des détenteurs de BSA. Comme rien n'empêche Novacyt S.A. d'émettre des actions de préférence, les BSA ne satisfont donc pas au test du rapport fixe contre fixe et ont été comptabilisés comme des passifs dérivés dans la ligne « Fournisseurs et autres créditeurs ».

Les OCA et les BSA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext Paris, et à ce titre ne seront pas cotés.

Conformément à la norme IAS 32, la première tranche de l'obligation émise le 25 avril d'un montant de 2.000.000 € (tranche 1) se décompose comme suit :

- l'option de conversion, traitée dans ce cas comme un dérivé incorporé selon la norme IAS 32, pour un montant de 297 955 euros, a été comptabilisée à la « juste valeur par le compte de résultat » dans les passifs financiers courants,
- les bons de souscription, évalués à 236 365 euros au total, ont été traités comme un dérivé incorporé ont été enregistrés à la « juste valeur par le compte de résultat » dans les passifs financiers courants,
- enfin, le montant résiduel, soit 1 465 680 euros, a été comptabilisé au coût amorti dans les emprunts courants.

Le 25 avril 2019, la société a exercé une partie de ses bons de souscription de tranches, ce qui a entraîné l'émission de 800 OCA pour un montant total de 2 000 000 €, de 74 OCA supplémentaires en règlement des frais d'émission et de 2 979 544 bons de souscription.

Entre le 25 avril 2019 et le 2 octobre 2019, la Société a converti 596 OCA. Les 278 OCA restantes ont été remboursées par anticipation à la suite d'un accord daté du 8 novembre 2019 entre la Société et le Negma Group. Les parties ont également convenu que les tranches supplémentaires d'un montant total de 3 000 000 € étaient annulées et que le prix d'exercice de chaque BSA était désormais de 0,20 €.

27. DETTES DE COMPLEMENT DE PRIX

Le passif éventuel est relatif aux compléments de prix pour l'acquisition des actions Primerdesign et de l'activité Maladies Infectieuses de Omega Diagnostics Ltd.

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Passif éventuel (part court terme)	-	1 569
	-	1 569

Le groupe a payé en 2019 les dettes relatives à l'acquisition de Primerdesign et de l'activité Maladies Infectieuses de Omega. Cette dernière a été réduite de 226 000 € car l'accréditation de l'usine de production d'Axminster, au Royaume-Uni n'a pas été et ne sera pas obtenue (elle était attendue dans les 12 mois suivant la date d'acquisition).

28. PROVISIONS

Nature et évolution des provisions pour risques et charges sur la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

Montants en k€	Au 1er janvier 2019	Augmentation	Réduction	Adoption IFRS 16	Impact FX	Au 31 décembre 2019
Remise en état des locaux	147	7	- 25	87	10	226
Plan de rémunération à long terme	20	-	- 6	-	-	14
Provisions à long terme	167	7	- 31	87	10	240
Provision pour litiges	100	-	- 50	-	-	50
Provisions à court terme	100	-	- 50	-	-	50

Nature et évolution des provisions pour risques et charges sur la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Montants en k€	Au 1er janvier 2018	Augmentation	Réduction	Impact FX	Au 31 décembre 2018
Remise en état des locaux	140	17	- 7	- 2	147
Plan de rémunération à long terme	18	2	-	-	20
Provisions à long terme	158	19	- 7	- 2	167
Provision pour litiges	50	50	-	-	100
Provisions à court terme	50	50	-	-	100

Les provisions concernent essentiellement :

- des risques liés aux litiges avec le personnel ;
- des frais de remise en état des locaux prévus aux contrats de location;
- un plan d'intéressement à long terme pour les dirigeants du groupe.

Les provisions pour remise en état des locaux devraient générer une sortie de ressource correspondant à la fin des contrats de location, soit aux échéances ci-après :

- Lab21 Healthcare Ltd : août 2025
- Microgen Ltd : mai 2032
- Primerdesign Ltd : novembre 2025

La provision pour des litiges peut entraîner un paiement en 2020. Le plan de rémunération à long terme donnera lieu à des versements de trésorerie en 2020.

29. FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Dettes fournisseurs	2 091	2 769
Factures non parvenues	858	1 189
Dettes sociales	473	298
Dettes fiscales	142	281
Autres dettes	37	104
Options classées comme des dettes	990	5
Total fournisseurs et autres créditeurs	4 591	4 647

Les dettes fournisseurs ont diminué entre les deux exercices, suite à l'obtention du prêt de Harbert European Growth Capital, qui a permis de diminuer la dette des fournisseurs principaux.

Les options assimilées à des dettes sont relatives à des bons de souscription de la Société accordés à Harbert en relation avec l'octroi de l'emprunt obligataire de 5 millions € émis par Novacyt UK Holdings et aux bons de souscription attachés aux OCA Negma.

05 Comptes et notes

30. AUTRES PASSIFS COURANTS

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Clients - avances et acomptes reçus	270	-
Produits constatés d'avance	321	379
	591	379

Les acomptes clients sont liés à l'activité NOVAprep® pour laquelle des paiements ont été reçus d'avance, mais les produits ne pouvaient pas être livrés avant début 2020. Les conditions de règlement pour l'activité NOVAprep® ont changé en 2019 : les commandes sont payables d'avance.

31. CAPITAL SOCIAL

Au 1er janvier 2018, le capital social de la Société de 2 510 956,06 € a été divisé en 37 664 341 actions d'une valeur nominale de 1/15e d'euro chacune.

Les transactions sur le capital social à compter de cette date sont récapitulées ci-après :

- Le 26 avril 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion d'une obligation convertible Negma de 2 510 956,06 € à 2 511 997,73 € par l'émission de 15 625 actions au prix de 0,160 € par action, avec une prime d'émission de 1 458,33 €.
- Le 2 mai 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 7 obligations convertibles Negma de 2 511 997,73 € à 2 519 775,46 € par l'émission de 116 666 actions au prix de 0,150 € par action, avec une prime d'émission de 9 722,27 €.
- Le 14 mai 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 33 obligations convertibles Negma de 2 519 775,46 € à 2 559 061,13 € par l'émission de 589 285 actions au prix de 0,140 € par action, avec une prime d'émission de 43 214,33 €.
- Le 16 mai 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 27 obligations convertibles Negma de 2 559 061,13 € à 2 596 561,06 € par l'émission de 562 499 actions au prix de 0,120 € par action, avec une prime d'émission de 30 000,07 €.
- Le 12 juin 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 5 obligations convertibles Negma de 2 596 561,06 € à 2 605 820,26 € par l'émission de 138 888 actions au prix de 0,090 € par action, avec une prime d'émission de 3 240,80 €.
- Le 18 juin 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 17 obligations convertibles Negma de 2 605 820,26 € à 2 637 301,73 € par l'émission de 472 222 actions au prix de 0,090 € par action, avec une prime d'émission de 11 018,53 €.
- Le 19 juin 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 22 obligations convertibles Negma de 2 637 301,73 € à 2 678 042,46 € par l'émission de 611 111 actions au prix de 0,090 € par action, avec une prime d'émission de 14 259,27 €.
- Le 21 juin 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 7 obligations convertibles Negma de 2 678 042,46 € à 2 691 005,39 € par l'émission de 194 444 actions au prix de 0,090 € par action, avec une prime d'émission de 4 537,07 €.
- Le 24 juin 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 8 obligations convertibles Negma de 2 691 005,39 € à 2 705 820,19 € par l'émission de 222 222 actions au prix de 0,090 € par action, avec une prime d'émission de 5 185,20 €.
- Le 28 juin 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 2 obligations convertibles Negma de 2 705 820,19 € à 2 709 986,86 € par l'émission de 62 500 actions au prix de 0,080 € par action, avec une prime d'émission de 833,33 €.

- Le 8 juillet 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion d'une obligation convertible Negma de 2 709 986,86 € à 2 712 367,79 € par l'émission de 35 714 actions au prix de 0,070 € par action, avec une prime d'émission de 119,07 €.
- Le 15 juillet 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 30 obligations convertibles Negma de 2 712 367,79 € à 2 783 796,32 € par l'émission de 1 071 428 actions au prix de 0,070 € par action, avec une prime d'émission de 3 571,47 €.
- Le 16 juillet 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 10 obligations convertibles Negma de 2 783 796,32 € à 2 807 605,79 € par l'émission de 357 142 actions au prix de 0,070 € par action, avec une prime d'émission de 1 190,53 €.
- Le 1er août 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 100 obligations convertibles Negma de 2 807 605,79 € à 3 057 855,99 € par l'émission de 3 753 753 actions au prix de 0,070 € par action, avec une prime d'émission de -250,20 €.
- Le 6 août 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 51 obligations convertibles Negma de 3 057 855,99 € à 3 185 483,59 € par l'émission de 1 914 414 actions au prix de 0,070 € par action, avec une prime d'émission de -127,60 €.
- Le 12 août 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 51 obligations convertibles Negma de 3 185 483,59 € à 3 312 983,59 € par l'émission de 1 912 500 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 23 août 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 40 obligations convertibles Negma de 3 312 983,59 € à 3 412 983,59 € par l'émission de 1 500 000 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 28 août 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 60 obligations convertibles Negma de 3 412 983,59 € à 3 562 983,59 € par l'émission de 2 250 000 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 11 septembre 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 20 obligations convertibles Negma de 3 562 983,59 € à 3 612 983,59 € par l'émission de 750 000 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 12 septembre 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 18 obligations convertibles Negma de 3 612 983,59 € à 3 657 983,59 € par l'émission de 675 000 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 18 septembre 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 12 obligations convertibles Negma de 3 657 983,59 € à 3 687 983,59 € par l'émission de 450 000 actions à un prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 23 septembre 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 10 obligations convertibles Negma de 3 687 983,59 € à 3 712 983,59 € par l'émission de 375 000 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 25 septembre 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 38 obligations convertibles Negma de 3 712 983,59 € à 3 807 983,59 € par l'émission de 1 425 000 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 27 septembre 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 18 obligations convertibles Negma de 3 807 983,59 € à 3 852 983,59 € par l'émission de 675 000 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 2 octobre 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 8 obligations convertibles Negma de 3 852 983,59 € à 3 872 983,59 € par l'émission de 300 000 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.

05 Comptes et notes

Montants en k€	Montant de capital social	Valeur unitaire par action	Nombre d'actions émises
Au 1er janvier 2018	2 511	0,07	37 664 341
Au 31 décembre 2018	2 511	0,07	37 664 341
Augmentation de capital par conversion d'OCABSA	1 362	0,07	20 430 413
Au 31 décembre 2019	3 873	0,07	58 094 754

Au 31 décembre 2019, le capital social de la Société d'un montant de 3 872 983,59 € est divisé en 58 094 754 actions d'une valeur nominale de 1/15e d'euro chacune.

Le capital de la société est constitué d'une seule catégorie d'actions. Toutes les actions en circulation ont été souscrites, appelées et entièrement libérées.

32. PRIMES LIEES AU CAPITAL

Montants en k€	
Situation au 1er janvier 2018	58 281
Frais d'émission d'actions	- 32
Situation au 31 décembre 2018	58 249
Primes découlant de l'émission d'actions	128
Frais d'émission d'actions	-365
Situation au 31 décembre 2019	58 012

33. AUTRES RESERVES

Montants en k€	
Situation au 1er janvier 2018	- 2 815
Écarts de conversion	- 4
Situation au 31 décembre 2018	- 2 819
Écarts de conversion	- 487
Situation au 31 décembre 2019	- 3 306

34. RESERVES « EQUITY »

Montants en k€	
Situation au 1er janvier 2018	422
Situation au 31 décembre 2018	422
Emission et conversion des OCA Negma	-21
Situation au 31 décembre 2019	401

Cette réserve représente la composante des capitaux propres des bons de souscription et des emprunts.

35. RESULTATS ACCUMULES

Montants en k€	
Situation au 1er janvier 2018	- 33 308
Perte nette pour l'exercice	- 4 738
Autres variations	-
Situation au 31 décembre 2018	- 38 046
Perte nette pour l'exercice	- 6 558
Autres variations	392
Situation au 31 décembre 2019	- 44 212

36. ACQUISITION D'ENTREPRISES

Acquisition d'Omega ID

Le 28 juin 2018, la société britannique Lab21 Healthcare Ltd a conclu un contrat d'achat d'actifs pour l'activité Maladies Infectieuses de la société Omega Diagnostics Ltd. L'activité Maladies infectieuses est spécialisée dans la fabrication d'une gamme de kits de diagnostic, en particulier pour les antigènes syphilitiques et fébriles, ainsi que d'une gamme de tests sérologiques au latex pour le facteur rhumatoïde, la protéine C réactive, l'antistreptolysine, lupus érythémateux systémique.

En application des règles IFRS, cette acquisition est considérée comme une activité. Elle inclut divers actifs, notamment des équipements, stocks, marques et brevets. Elle comprend aussi deux employés dont les contrats de travail ont été transférés à Lab21 Healthcare Ltd via le processus TUPE en vertu duquel le transfert d'employés au Royaume-Uni s'effectue avec l'activité aux mêmes conditions de travail.

Le prix d'acquisition était de 2 175 000 GBP (2 456 000 €) ventilé de la façon suivante :

Trésorerie décaissée	2 032 000 €
Contrepartie différée pour un support et un transfert réussis à la production	198 000 €
Contrepartie différée pour l'obtention réussie d'une accréditation d'usine de catégorie 3	226 000 €
Total prix d'acquisition	2 456 000 €
Annulation d'une partie du complément de prix	-226 000
Total prix d'acquisition ajusté	2 230 000

Les actifs acquis et les passifs assumés sont ainsi détaillés :

Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	46 000 €
Stocks	523 000 €
Relations clientèle	1 314 000 €
Marque	251 000 €
Juste valeur d'actifs acquis et de passifs assumés	2 134 000 €

Goodwill – estimation initiales	322 000 €
Goodwill – estimation révisée	96 000 €

Les informations ci-dessus montrent comment le montant de l'écart d'acquisition de 96 000 € est calculé après affectation du prix d'acquisition en conséquence. Le goodwill résiduel résultant de l'acquisition reflète la croissance future attendue des nouveaux clients, la valeur de l'effectif, les dossiers techniques et le savoir-faire. La valeur de « relations clientèle » a été déterminée par l'actualisation de l'excédent de marge générée par la clientèle après la rémunération des actifs contributifs.

05 Comptes et notes

La valeur des "relations clients" a été déterminée en actualisant la marge supplémentaire générée par les clients après rémunération des actifs apportés.

La valeur de la marque a été déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie que la licence de la marque Omega pourrait générer, estimés en pourcentage du chiffre d'affaires à partir d'informations comparables disponibles.

IFRS 3 prévoit une période de 12 mois à compter de la prise de contrôle pour compléter l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris. Par conséquent, le montant brut de l'écart d'acquisition n'est plus sujet à ajustement.

L'écart d'acquisition est une composante résiduelle calculée comme étant la différence entre le prix d'achat pour la prise de contrôle et la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge. Il comprend les actifs non comptabilisés tels que la valeur du personnel et le savoir-faire de l'entreprise acquise.

Les frais d'acquisition se sont élevés à 201 000 euros. Ils sont inclus dans l'état du résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sous la rubrique « Autres charges opérationnelles ».

Omega a contribué à hauteur de 1 030 000 euros au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de 45 000 euros au résultat net attribuable aux actionnaires de la société entre le 1er juillet 2018 et le 31 décembre 2018.

Si l'acquisition des activités d'Omega avait été considérée comme finalisée le 1er janvier 2018, date d'ouverture de l'exercice 2018 du Groupe, le chiffre d'affaires consolidé aurait été de 14.751.000 € et le résultat net attribuable aux actionnaires de la société aurait été de 4.695.000 €.

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat du groupe pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2018 comme si l'acquisition d'Omega avait été réalisée au 1er janvier 2018.

Montants en k€	31 décembre 2018 Pro forma
Produits des activités ordinaires	2 455
Coût des ventes	-1 612
Marge brute	843
Commercialisation et marketing	-70
Frais généraux et administratifs	-532
Bénéfices d'exploitation récurrents	242
Frais liés aux acquisitions	-
Autres charges opérationnelles	-131
Bénéfice d'exploitation	111
Charges financières	-1
Perte avant impôts	110
Impôt	-
Perte après impôts	110
Perte totale nette	110
Attribuable aux actionnaires de la société	110

37. OPERATIONS ABANDONNEES

Novacyt a entamé le processus de vente officiel de l'activité NOVAprep® (Cytologie) et Cambridge Clinical Labs fin 2018. L'activité Cambridge Clinical Lab était une ligne de services non-essentielle qui ne s'inscrivait pas dans la stratégie de croissance de marge à long terme du Groupe. L'activité NOVAprep® a été vendue car l'activité continuait à être déficitaire et consommait de la trésorerie sans réaliser de bénéfices. La décision a été prise de céder l'activité à la fin de 2018.

L'activité NOVAprep® a été cédée en décembre 2019 par un accord de cession d'actifs. L'entreprise Clinical Labs a été cédée en juillet 2019 par vente des titres Lab21.

Les actifs et passifs destinés à être vendus ont été transférés sur les lignes « Actifs des activités abandonnées » et « Passifs des activités abandonnées » des états financiers 2018. Le tableau suivant présente la nature de ces actifs et passifs :

Montants en k€	Clinical Lab	NOVAprep®	Total
Goodwill	648	-	648
Autres immobilisations incorporelles	-	829	829
Immobilisations corporelles	3	281	284
Actifs non courants	651	1 110	1 761
Stock et en-cours	24	459	483
Clients et autres débiteurs	49	-	49
Actifs courants	73	459	532
Total des actifs disponibles à la vente	725	1 569	2 294
Fournisseurs et autres créditeurs	43	18	61
Total passifs courants	43	18	61
Provisions à long terme	7	17	24
Total passifs non courants	7	17	24
Total passifs disponibles à la vente	50	35	85

Conformément IFRS 5, le résultat net de l'entité NOVAprep® a été transféré vers la ligne « Perte des activités abandonnées ».

Le tableau suivant fournit les détails de la perte générée par cette activité en 2018 et 2019.

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Produits des activités ordinaires	1 337	974
Coût des ventes	-762	-719
Marge brute	575	255
Commercialisation, marketing et distribution	-880	-1 169
Recherche et développement	-156	-189
Frais généraux et administratifs	-1 911	-1 563
Subventions gouvernementales	-	88
Perte opérationnelle avant éléments exceptionnels	-2 372	-2 578
Autres charges opérationnelles	-284	-48
Perte d'exploitation après éléments exceptionnels	-2 656	-2 626
Charges financières	-	-
Perte avant impôts	-2 656	-2 626
Impôt (charge) / produit	-	-
Perte après impôt des activités abandonnées	-2 656	-2 626

05 Comptes et notes

38. NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Résultat net total consolidé	-6 558	-4 738
Perte des activités abandonnées	-2 656	-2 626
Perte des activités poursuivies	-3 902	-2 112
Ajustements pour :		
Elimination des amortissements et provisions	1 812	1 469
Elimination des profits et pertes s. actualisation	92	42
Elimination des variations de juste valeur en résultat	749	-63
Elimination des résultats de cession	343	3
Flux de trésorerie opérationnels avant variations du fonds de roulement	-3 563	-3 286
(Augmentation)/diminution des stocks	424	-397
(Augmentation)/diminution des créances	1 748	101
Augmentation/(diminution) des dettes	-858	1 463
Flux de trésorerie opérationnels	-2 248	-2 119
Variations des frais d'émission des emprunts	-	-1
Impôts payés/remboursés	82	192
Charges financières	1 033	682
Flux de trésorerie opérationnels nets	-1 073	-1 246
Flux de trésorerie opérationnels des activités abandonnées	-1 282	-1 806
Flux de trésorerie opérationnels des activités poursuivies	209	560

39. CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme selon l'approche rétrospective simplifiée à partir du 1er janvier 2019, en utilisant certaines des modalités pratiques prévues par la norme.

En application de la norme IFRS 16 à partir du 1er janvier 2019, le groupe a comptabilisé dans l'état de la situation financière certains « droits d'utilisation » à l'actif et au passif des dettes de location.

Novacyt S.A.

La plupart des baux conclus par Novacyt S.A. étaient liés à l'activité de NOVAprep®. Suite à la cession, les charges sont reclassées sur une seule ligne appelée "Perte des activités abandonnées". Novacyt S.A. loue toujours son bureau à Velizy jusqu'à la fin de l'année 2020.

Primerdesign Limited

Il existe un contrat de bail pour les locaux de York House, qui regroupent des bureaux, un entrepôt et un laboratoire. Le contrat a démarré en novembre 2015 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'en novembre 2020. Il couvrait à l'origine l'essentiel du rez-de-chaussée du bâtiment, pour un coût annuel de 79 883 £ (charges incluses) et une franchise de loyer de 4 717 £. Un avenant a été signé en mars 2017 afin d'étendre la surface du site et de permettre l'accès aux étages. Cela a conduit à une charge annuelle additionnelle de 22 560 £ (charges comprises). Le coût annuel pour ces locaux, charges locatives comprises, s'élève actuellement à 107 160 £ par an.

Un nouvel avenant au loyer a été signé en janvier 2019 pour augmenter à nouveau la capacité du site. Cela a généré une charge annuelle supplémentaire de 74 369 £ (charges comprises). La charge annuelle pour le site (frais locatifs y compris) est actuellement de 176 813 £. L'ensemble des baux courent jusqu'en novembre 2025.

Microgen Ltd

Un contrat de bail existe pour les locaux de Watchmoor Park qui regroupent des bureaux, un entrepôt et un laboratoire. Le contrat a démarré en mai 2017 et se terminera en mai 2032. Les clauses de révision de loyer sont fixées en mai 2022 et 2027. Le montant de la charge annuelle de loyer s'élève à 173 173 £ (charges locatives incluses).

Lab21 Healthcare Ltd

Un contrat de bail existe pour les locaux de Bridport qui regroupent une usine, un entrepôt de stockage et un laboratoire. Le contrat a démarré en octobre 2013 pour une durée de cinq ans jusqu'en septembre 2018. Le montant de la charge annuelle pour le site est de 38 903 £. En octobre 2018, le loyer d'exploitation du site Bridport a été prolongé de sept autres années jusqu'en août 2025. Le montant de la charge annuelle pour le site est maintenant de 81 844 £. Le contrat d'achat des actifs de l'activité Omega Diagnostic Maladies Infectieuses incluait aussi un bail pour le site d'Axminster utilisé pour la production et le laboratoire. Le loyer actuel court jusqu'à octobre 2019 avec une charge annuelle de 7 272 £. Le montant total de la charge annuelle pour les deux loyers s'élève à 89 116 £.

En application de la norme IFRS16 à partir du 1er janvier 2019, le groupe a reconnu dans l'état de la situation financière des « droits d'utilisation » et des dettes.

Le tableau ci-dessous présente par nature les droits d'utilisation inclus dans les immobilisations en 2019 :

Montant en k€	Au 1 janvier 2019	Charge de la période	Adoption d'IFRS 16	Reclass. & transferts	Impact de change	Au 31 décembre 2019
Brut						
Constructions	-	-	2 569	-	69	2 638
Matériels	-	-	61	94	4	159
	-	-	2 630	94	73	2 797
Amortissements cumulés						
Constructions	-	- 265	-	-	- 7	- 272
Matériels	-	- 35	-	-	- 1	- 36
	-	- 300	-	-	- 8	- 308
Valeur nette comptable	-	- 300	2 630	94	65	2 489

Les passifs reconnus par suite de l'application de la norme IFRS 16 au 31 décembre 2019 s'élèvent à 2 624 000 €.

Pour déterminer le montant de ces passifs, les paiements futurs au titre des contrats de location ont été actualisés au taux marginal d'endettement des entreprises concernées, qui varie entre 7,5 % et 11,2 %.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre les engagements liés aux contrats non résiliables au mois de décembre 2018 et le montant des dettes de location au mois de décembre 2019 :

Montant en k€

Engagements relatifs aux contrats non résiliables au 31 décembre 2018	2 167
Engagements de paiements au-delà d'une période de 5 ans	1 650
Contrats à court terme ou de faible valeur	-38
Impact des taux de change	230
Engagements relatifs aux contrats non résiliables au 31 décembre 2018	4 009
Actualisation au taux d'emprunt marginal moyen de 7,6 %	-1 509
Dettes de location au 1er janvier 2019	2 500
Nouveaux engagements: extension des contrats existants	220
Nouveaux contrats	119
Remboursement des dettes de location	-210
Impact des taux de change	-5
Dettes de location au 31 décembre 2019	2,624

05 Comptes et notes

Les informations ci-dessous présentent l'impact des contrats de location dans le résultat consolidé et le tableau de flux de trésorerie 2019:

Montant en k€	Au 31 décembre 2019
Charge d'intérêt sur les dettes de location	198
Décaissements au titre des dettes de location IFRS 16	408
Charges liées aux contrats non retraités (faible valeur)	100
Total des décaissements générés par les contrats de location	508

40. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI CONSENTIS AU PERSONNEL

Après l'annonce de la cession de la société NOVAprep®, la provision a été reclassée sur la ligne « Dettes dues à l'abandon d'activités ».

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé à la clôture de chaque exercice selon la méthode des unités de crédits projetées. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires et d'âge de départ en retraite.

Le régime à prestations définies du Groupe concerne les indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives qui sont versées en une seule fois au moment du départ à la retraite. En application de la loi et des conventions collectives en vigueur, le Groupe verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ à la retraite, exprimée en nombre de mois de salaire (calculé sur la base du salaire versé au cours des 12 mois précédents le départ en retraite) et fonction de l'ancienneté dans le Groupe.

Charge nette de l'exercice/la période

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Coût du service	- 17	3
Charge (revenu)	- 17	3

Évolution de la dette actuarielle

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Obligation – début de l'exercice	17	13
Coût du service	-17	3
Obligation – fin d'exercice	-	17

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Âge de la retraite – cadres	n/a	64
Âge de la retraite – non-cadres	n/a	62
Augmentations de salaire	n/a	3,00 %
Taux de cotisations de sécurité sociale	n/a	41,51 %
Taux d'actualisation	n/a	1,60 %

41. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque de capital

Le Groupe gère son financement afin de s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de continuer leurs activités tout en maximisant le rendement pour les actionnaires, à travers l'optimisation de l'équilibre entre les capitaux d'emprunt et les capitaux propres. La stratégie globale du Groupe est de garantir un fonds de roulement suffisant pour optimiser la performance de l'entreprise.

La structure de financement du Groupe se compose de l'endettement financier net (emprunts présentés en note 26 après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) et des capitaux propres du Groupe (capital émis, réserves et résultats accumulés présentés aux paragraphes 31 à 35).

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence extérieure en matière de financement.

Le Groupe porte une attention particulière sur la gestion de sa trésorerie qui est examinée régulièrement par le Contrôleur Financier et le Directeur Financier du Groupe. La structure de financement est également revue et gérée régulièrement par le Directeur Financier et le directeur général.

Ratio d'endettement

Le ratio d'endettement à la fin de l'exercice est le suivant :

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Dettes	10 950	5 374
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-1 805	-1 132
Dettes nettes	9 145	4 242
Capitaux propres	14 594	20 138
Ratio dette nette / capitaux propres	63%	21%

Les dettes financières comprennent les emprunts à long et court terme (à l'exclusion des contrats sur instruments dérivés et garanties financières) tels que détaillé dans la note 26.

Les capitaux propres sont constitués par l'ensemble du capital social, des primes et des réserves du Groupe qui sont gérées comme du capital.

Principes et méthodes comptables significatives

Les principes et méthodes comptables importantes appliqués par le Groupe (notamment les critères de comptabilisation, les critères d'évaluation et les règles de constatation des produits et des charges) pour chaque classe d'actif financier, de passif financier et d'instrument de capitaux propres, sont détaillés dans la note 3.

Catégories d'instruments financiers

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 805	1 132
Comptes clients	2 026	3 658
Passifs financiers		
Juste valeur dans le compte de résultat	990	5
Coût amorti	14 205	11 005

05 Comptes et notes

Objectifs de la gestion du risque financier

La fonction finance du Groupe est chargée de la gestion des risques financiers relatifs à l'exploitation de l'entreprise. Ces risques incluent le risque de marché (notamment le risque de change, le risque lié au taux d'intérêt et le risque de cours), le risque de crédit et le risque de liquidité.

En cas de risques majeurs, le Groupe doit alors tenter de minimiser ces risques en prenant des mesures appropriées, notamment en couvrant les fluctuations de change.

Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé complexe pour réduire l'exposition à ces risques.

Risque de marché

Ses activités exposent le Groupe principalement aux risques financiers liés aux fluctuations des taux de change des devises.

Il n'y a eu aucun changement concernant l'exposition du Groupe aux risques de marché ou à la manière dont ces risques sont gérés et évalués.

Gestion du risque de change

Le Groupe réalise des opérations en devises étrangères ; par conséquent, il s'expose aux fluctuations de taux de change. L'exposition aux fluctuations de taux de change n'est pas gérée au moyen de contrats de change à terme sur devises.

Les valeurs comptables des actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère à la date de clôture sont les suivantes :

Montants en k€	Passifs		Actifs		Exposition nette	
	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
GBP	- 4 869	- 4 603	1 508	1 915	- 3 361	- 2 647
USD	- 860	- 616	1 602	1 469	742	882

Analyse de sensibilité aux fluctuations des taux de change

Le Groupe est essentiellement exposé à la devise des entités britanniques regroupées dans les trois segments opérationnels.

Le tableau ci-dessous détaille la sensibilité du Groupe à une augmentation et à une baisse de 5% de l'euro par rapport aux devises pertinentes. 5% représentent l'estimation, par la direction, des possibles fluctuations raisonnables des taux de change. L'analyse de sensibilité inclut uniquement les éléments monétaires libellés en devises étrangères, et ajuste leur conversion à la fin de l'exercice pour une fluctuation des taux de change de 5%. L'analyse de sensibilité inclut les prêts externes ainsi que les prêts à des entités étrangères du Groupe, lorsque le prêt est libellé dans une devise autre que la devise du prêteur ou de l'emprunteur. Le chiffre positif ci-dessous indique une augmentation du bénéfice et autres capitaux propres.

Montants en k€	Exposition nette	
	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
GBP	-3 361	- 2 647
Taux de conversion	0,85391	0,90171
Impact du renforcement de l'EUR : Change + 5 %	160	126
Impact de l'affaiblissement de l'EUR : Change - 5 %	-177	- 139
USD	742	882
Taux de conversion	1,11998	1,14430
Impact du renforcement de l'EUR : Change + 5 %	-35	- 42
Impact de l'affaiblissement de l'EUR : Change - 5 %	39	46

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe emprunte des fonds à un taux d'intérêt fixe et, à ce titre, n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt important.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit concerne le risque de défaillance d'une contrepartie relativement à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour le Groupe. La politique adoptée par le Groupe consiste à traiter uniquement avec des contreparties solvables, et à obtenir des garanties suffisantes, le cas échéant, afin de minimiser le risque de perte financière résultant de défaillances. Le Groupe utilise des informations financières publiquement disponibles ainsi que ses propres données commerciales pour estimer les niveaux de risques des clients importants. L'exposition du Groupe et les notations de crédit de ses contreparties sont constamment surveillées et la valeur globale des opérations conclues est répartie entre des contreparties approuvées.

Le Groupe utilise des organismes de recouvrement de créances ainsi que des programmes soutenus par l'État afin de recouvrer d'anciennes créances en dernier recours.

Les créances commerciales représentent un grand nombre de clients, répartis dans diverses zones géographiques. Une évaluation constante de crédit est réalisée concernant la situation financière des créances clients et, le cas échéant, une couverture d'assurance de garantie de crédit est souscrite.

Le risque de crédit sur la trésorerie disponible est limité dans la mesure où les contreparties sont des banques dont la notation de crédit attribuée par des agences internationales de notation de crédit, est élevée.

La valeur comptable des actifs financiers qui figurent dans les comptes, nettes de pertes de dépréciation, représente l'exposition maximum du Groupe au risque de crédit, puisqu'aucune garantie ni autre garantie de crédit n'est détenue.

Gestion du risque de liquidités

La responsabilité ultime pour la gestion du risque de liquidité incombe au conseil d'administration, qui a établi un cadre de gestion du risque de liquidité pour la gestion des besoins en financement et gestion de liquidités à court, moyen et long terme du Groupe. Le Groupe gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des facilités d'emprunt de réserve, en surveillant constamment les flux de trésorerie prévisionnels et effectifs, et en faisant correspondre les profils de maturité des actifs et passifs financiers.

Tableaux des risques de liquidité et d'intérêt

Les tableaux ci-après détaillent les échéances contractuelles futures du Groupe pour ses dettes financières non dérivées. Les tableaux ont été élaborés sur la base de flux de liquidités non actualisés de dettes financières à la date la plus proche à laquelle le Groupe pourrait devoir payer. Le tableau inclut les flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts. La maturité contractuelle est basée sur la date la plus proche à laquelle le Groupe pourrait devoir payer.

Montants en k€	Taux d'intérêt effectif	Moins de 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 year	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31 Décembre 2019							
Instruments à taux d'intérêt variable	-	-	-	-	-	-	-
Instruments à taux d'intérêt fixe	10,4%	348	427	1 707	9 043	1 926	13 451
31 Décembre 2018							
Instruments à taux d'intérêt variable	-	-	-	-	-	-	-
Instruments à taux d'intérêt fixe	12,4%	173	654	2 199	2 326	-	5 352

05 Comptes et notes

Le tableau ci-après détaille la maturité prévue par le Groupe pour ses actifs financiers non dérivés. Il a été élaboré sur la base des échéances contractuelles non actualisées des actifs financiers, ainsi que des intérêts qui seraient encaissés sur ces actifs. L'intégration d'informations relatives à des actifs financiers non dérivés est nécessaire afin de comprendre la gestion du risque de liquidité du Groupe, dans la mesure où la liquidité est gérée sur la base de l'actif et du passif net.

Montants en k€	Taux d'intérêt effectif	Moins de 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 year	1 à 5 ans	Total
31 décembre 2019						
Ne portant pas intérêt	-	2 926	449	48	230	3 653
31 décembre 2018						
Ne portant pas intérêt	-	3 688	749	122	225	4 784

Estimations de la juste valeur

Les informations indiquées ci-dessous indiquent la manière dont le Groupe détermine les justes valeurs de divers actifs et passifs financiers.

Le tableau ci-dessous fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur à la suite de leur comptabilisation initiale, regroupés dans les Niveaux 1 à 3 selon le degré d'observation de la juste valeur :

- Les estimations de la juste valeur de Niveau 1 sont celles découlant de cours cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Les estimations de la juste valeur de Niveau 2 sont celles découlant de données autres que les cours cotés repris au Niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (telles que les cours) ou indirectement (données tirées des cours) ; et
- Les estimations de la juste valeur de Niveau 3 sont celles découlant des techniques d'évaluation qui incluent des données pour l'actif ou le passif, qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

Juste valeur des actifs et passifs financiers du Groupe qui sont estimés à la juste valeur de manière récurrente

Certains des actifs et passifs financiers du Groupe sont estimés à la juste valeur à la clôture de chaque exercice. Le tableau ci-dessous fournit des informations relatives à la manière dont les justes valeurs de ces actifs et passifs financiers sont déterminées (en particulier, la (les) technique(s) d'évaluation et les données utilisées).

Actifs financiers/passifs financiers	Juste valeur à		Hiérarchie de la juste valeur	Techniques d'évaluation et saisies-clé	Données non observables significatives	Relation entre les données non-observables et la juste valeur
	31/12/18	31/12/19				
1. Créance sur la vente de l'activité NOVAprep®	-	201	3	Actualisation des paiements à recevoir en décembre 2021 et 2022.	-	-
2. Créance sur la vente des titres Lab21	-	191	3	Actualisation des paiements à recevoir en juillet 2021 et 2022.	-	-
3. Contrepartie conditionnelle (partie courante)	1 569	-	3	Aucune actualisation n'a été appliquée aux flux de trésorerie, car le paiement est dû à moins de 1 an.	-	-
4. Autres créateurs : dérivé classé en passif financiers – BSA Primerdesign	5	4	2	Modèle de simulation Monte Carlo	Volatilité attendue de 84,3 % utilisée pour décembre 2019	Si la volatilité attendue était supérieure ou inférieure de 5 % alors que d'autres variables restent constantes, la valeur comptable augmenterait respectivement de 5 k€ et diminuerait de 3 k€ en décembre 2019.
5. Autres créateurs : dérivé classé en passif financiers – BSA Harbert	-	780	2	Modèle de simulation Monte Carlo	Volatilité attendue de 65,9 % utilisée pour décembre 2019	Si la volatilité attendue était supérieure ou inférieure de 5 % alors que d'autres variables restent constantes, la valeur comptable augmenterait respectivement de 354 k€ et diminuerait de 316 k€ en décembre 2019.
6. Autres créateurs : dérivé classé en passif financiers – BSA Negma	-	206	2	Modèle Black & Scholes	Volatilité attendue de 59,7 % utilisée pour décembre 2019	-

Estimations des justes valeurs constatées dans l'état de la situation financière

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2019			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers à FVTPL				
Créances sur cession d'activités	-	-	392	392
Total	-	-	392	392
Passifs financiers à FVTPL				
Passifs financiers dérivés	-	990	-	990
Total	-	990	-	990

Montants en k€	Exercice clos le 31 décembre 2018			Total
	Level 1	Level 2	Level 3	
Passifs financiers à FVTPL				
Passifs financiers dérivés	-	5	1 153	1 158
Total	-	5	1 153	1 158

Il n'y a eu aucun transfert entre Niveaux au cours des exercices 2018 et 2019.

Juste valeur des dettes financières qui n'ont pas été estimées à leur juste valeur (mais dont la communication de la juste valeur est obligatoire)

Montants en k€	Valeur comptable	
	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Emprunts obligataires	4 811	1 057
Emprunts obligataires convertibles	2 633	4 159
Autres financements à court terme	844	87
Passifs IFRS 16	2 624	-

Montants en k€	Valeur comptable	
	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Emprunts obligataires	4 819	1 057
Emprunts obligataires convertibles	2 386	4 035
Autres financements à court terme	844	87
Passifs IFRS 16	1 646	-

La juste valeur des dettes qui ne sont pas évaluées à la juste valeur a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux de 13,5 %, soit le taux effectif du dernier emprunt mis en place par le groupe.

05 Comptes et notes

Hiérarchie des justes valeurs des dettes financières qui n'ont pas été estimées à leur juste valeur (mais dont la communication de la juste valeur est obligatoire)

Montants en k€	Hiérarchie de la juste valeur
Emprunts obligataires	3
Emprunts obligataires convertibles	3
Prêts bancaires à un taux d'intérêt fixe	3
Intérêt cumulé	3

Il n'y a eu aucun transfert entre niveaux au cours des exercices 2018 et 2019.

42. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

Le 5 novembre 2019, la Harbert European Specialty Lending Company a accordé à Novacyt UK Holdings, une filiale à 100 % de Novacyt S.A., un prêt de 5 000 000 €.

Le même jour, Novacyt S.A. a accepté d'accorder à Harbert European Specialty Lending Company une garantie autonome à première demande (conformément à l'article 2321 du Code civil français) en garantie du parfait remboursement de toutes les sommes demandées, jusqu'à un maximum de 5 000 000 €.

Le paiement doit être effectué dans les 15 jours ouvrables suivant la demande de paiement faite par Harbert European Specialty Lending Company.

43. PARTIES LIEES

Les parties liées à Novacyt S.A. sont :

- les dirigeants, dont la rémunération est indiquée ci-après,
- les administrateurs de Novacyt S.A.

Rémunération des dirigeants

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Rémunération fixe et véhicules de fonction	1 129	1 107
Rémunération variable	129	113
Cotisations de sécurité sociale	159	151
Plan de rémunération à long terme	-	-
Cotisations à des plans de retraite complémentaire	54	55
Total	1 471	1 426

Rémunération totale des administrateurs

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Rémunération fixe et véhicules de fonction	674	674
Rémunération variable	68	113
Cotisations de sécurité sociale	114	100
Cotisations à des plans de retraite complémentaire	30	22
Honoraires	27	6
Total	913	915
Nombre de personnes concernées	7	7

Les transactions avec des parties liées ont été réalisées dans des conditions équivalentes à celles prévalant dans des situations de pleine concurrence.

44. HONORAIRES D'AUDIT

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Honoraires dus au Commissaire aux Comptes de la Société et à ses associés relativement aux missions d'audit		
Audit des états financiers du Groupe	96	66
Audit des états financiers des filiales de la Société	108	125
Total des honoraires relatifs aux audits	204	191
Frais payables à l'auditeur de la Société et à ses associés pour des services qui ne sont pas liés à l'audit		
Services d'assurance liés à l'audit	8	18
Tous les autres services	21	45
Total des honoraires relatifs aux services autres que l'audit	29	63

45. IMPACT DU BREXIT SUR L'ACTIVITE DU GROUPE

Il est difficile de prévoir l'incidence du Brexit sur les relations commerciales ainsi que les contraintes réglementaires. Les conséquences fiscales dépendent du résultat des négociations entre l'Europe et le Royaume Uni et restent, à ce jour, indéterminées. La direction tente d'identifier les risques de marché, ainsi que les risques commerciaux, opérationnels et juridique, afin de prendre les mesures d'adaptation nécessaires.

46. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS

En janvier et février 2020, le cours de l'action Novacyt a augmenté pour atteindre plus de 2 euros par action, un facteur clé étant le lancement d'un kit de test de diagnostic COVID-19 par Primerdesign. Cette hausse du cours de l'action a entraîné l'exercice par tous les détenteurs de bons de souscription restants, ce qui a donné lieu à une entrée nette de liquidités de 2 400 000 euros dans l'entreprise et le surplus de bons de souscription a maintenant été complètement supprimé.

06 Informations sur la société

Administrateurs	James Wakefield Graham Mullis Anthony Dyer Dr Andrew Heath Dr Edwin Snape Jean-Pierre Crinelli Juliet Thompson
Secrétaire général	Anthony Dyer
Siège social	Novacyt S.A. 13 Avenue Morane Saulnier 78140 Vélizy-Villacoublay France
Numéro d'enregistrement	491 062 527 (France)
Company website	www.novacyt.com
Conseiller désigné et courtier unique de la société	S. P. Angel Corporate Finance LLP* Prince Frederick House 35-39 Maddox Street London W1S 2PP United Kingdom
Introduceur conseil en France	Allegra Finance 213 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris France
Conseillers juridiques de la société	English law: Stephenson Harwood LLP 1 Finsbury Circus London EC2M 7SH United Kingdom Pitmans LLP 47 Castle Street Reading RG1 7SR United Kingdom French law: Stance Avocats 37-39 Avenue de Friedland Paris 75008 France

Commissaires aux comptes	Deloitte & Associés 185 Avenue Charles du Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex France Constantin Limited Statutory Auditor 25 Hosier Lane London EC1A 9LQ United Kingdom
Banquiers	Banque Populaire Val de France Accueil Entreprises Trs 2 Avenue De Milan 37924 Tours Cedex 9 BNP Paribas Centre d'Affaires Innovation Paris IDF 37/39 Rue d'Anjou 75008 Paris Barclays Bank plc Town Gate House Church Street East Woking Surrey GU21 6AE National Westminster Bank plc Southampton University Southampton Customer Service Centre Brunswick Gate 23 Brunswick Place SO15 2AQ HSBC Bonham Strand Commercial Service Centre 35-45 Bonham Strand Sheung Wan Hong Kong Bank of China First Floor No. 50 Tai Nan Road Pudong Shanghai 200131

NOVACYT

GROUP

Quartier general:

Novacyt Group (UK)

Unit 1, Watchmoor Point,
Watchmoor Road, Camberley
Surrey GU15 3AD

T +44 (0) 1276 600081

F +44 (0) 1276 600151

E investor.relations@novacyt.com

www.novacyt.com

Siège social:

Novacyt Group (France)

13 Avenue Morane Saulnier
78140 Vélizy-Villacoublay
France

Numéro d'enregistrement: 491 062 527